

Table des matières

1 - Approbation compte-rendu CS 191024	2
2a- Budget Parc DM3-24	21
2b - Budget MER DM2-24	97
2c - Autorisation investissement avant budget primitif	165
3 - Révision Charte - note analyse périmètre, méthodologie et gouvernance	166
4 - RBT Validation protocole accord	222
5 - Marque Valeurs Parc - Résultat des audits d'attribution sur les filières	234
6 - Convention portage EPF 13 rue chateau	236
7 - Candidatureprojet agro-environnemental et climatique PAEC 2025	238
8 - Emploi NP TC animateur Mer	239
9 - Mise à dispo personnel PNR Astarac	240
10 - Adhésion group commande CDG maj Doc unique risques pros	241

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 24

Nombre de voix pouvoirs : 21

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 octobre 2024.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 octobre 2024,

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2024.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

**SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES
VOSGES DU NORD – SYCOPARC**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU
19 OCTOBRE 2024**

Le 19 octobre 2024 à 9h30 s'est réuni, en présentiel à LA PETITE PIERRE, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Assistaient également :

Mmes CANOT, DA SILVA ADRIANO, JACOB-BAUER, ZIMMERMANN et M. GOETZMANN, SYCOPARC
Mme DHOUIB, CESER Grand Est
Mme FEMIA, Collectivité européenne d'Alsace
M. FERSTLER, Fédération du Club Vosgien
M. SCHNEIDER, CCI Alsace Eurométropole
M. ULRICH, CESER Grand Est

Etaient également excusés :

M. GABRIEL, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
Mme GUILLIER, Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains
M. HOFFMANN, Chambre des Métiers d'Alsace
Mme KLEIN, Région Grand Est
M. KLIPFEL, Communauté de Communes de l'Outre-Forêt
Mme ROSNER-BLOCH, Région Grand Est
Mme SANDER, Région Grand Est
M. SCHALCK, Chambre des Métiers d'Alsace
Mme STEPHAN, DREAL Grand Est

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 29 juin 2024
- 2) Budgets :
 - Budget principal du Parc – Décision modificative n° 2
 - Budget annexe « Boutique du Parc » - Décision modificative n° 1
 - Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière » - Décision modificative n° 1
 - Budget annexe « Festival de Jazz » - Décision modificative n° 1

Accusé de réception en préfecture
06126700691-20241207-CS071224DEL1-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

- 3) Renouveau de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2025
- 4) Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes du syndicat : présentation du rapport des observations définitives
- 5) Programme d'actions 2024 :
 - 39 – 2024 – Appel à projets – Eco-compteurs de la Région Grand Est
- 6) Point thématique :
 - Présentation du projet pédagogique de la Maison de l'Eau et de la Rivière
- 7) Ressources Humaines :
 - Evolution du montant de la participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance des agents du Parc
 - Création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial pour assurer la mission d'agent comptable
 - Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de deuxième classe pour assurer la mission d'agent comptable
 - Création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial d'agent d'entretien à la Maison de l'Eau et de la Rivière
- 8) Divers - Communication

Mme MARAJO-GUTHMULLER, après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, dresse la liste des pouvoirs et des excusés.

Avant de proposer le compte rendu de la séance du 29 juin dernier à l'approbation, elle fait part de la suppression du point d'information « Restitution du travail mené avec les délégués du Parc », initialement prévu à l'ordre du jour envoyé aux membres du Comité Syndical. Ce sujet a déjà été présenté à l'occasion de l'Assemblée Générale des délégués le 28 septembre dernier où bon nombre de membres du CS étaient présents.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 29 juin 2024

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 29 juin 2024.

Décision : *Le Comité Syndical approuve le compte rendu de la réunion du 29 juin 2024.*

2. Budget

Budget principal du Parc – Décision modificative n° 2/2024

M. WEIL présente la décision modificative n° 2/2024 qui comprend :

Fonctionnement : **36.322,63 €** en dépenses, dont :

+ 7.536,92 € pour des réajustements de crédits (réajustement entre les différents comptes, entretien des véhicules de service, achat de petit matériel pour optimisation de certains espaces...),

+ 15.349,00 € pour les crédits de médiation de la RN de Bitche 2023 et qui seront consommés en 2024,

+ 8.738,71 € pour l'achat de petit matériel de la RN de Bitche 2023, financés par la DREAL/Fonds Vert, et qui seront consommés en 2024,

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE Date de réception préfecture : 10/12/2024
--

+ 4.698,00 € pour des écritures d'amortissements,

36.322,63 € en recettes, dont :

+ 5.600,00 € pour le solde de la subvention DREAL/Fonds Vert pour les actions de gestion de la RN de Bitche,

+ 262,63 € au titre du FCTVA en fonctionnement,

+ 10.000,00 € pour des remboursements de frais de personne en congés de maladie,

+ 7.000,00 € au titre du solde de la subvention pour le diagnostic des risques psychosociaux,

+ 13.460,00 € au titre du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la 2^e tranche de travaux du Cheval Blanc/LIFE Biocorridors,

Investissement : 97.131,55 € en dépenses, dont :

+ 15.550,00 € pour le reversement de l'avance de subvention de la Région perçue au titre des « expériences de pleine nature » 2021 alors que l'opération n'a pas été réalisée,

+ 8.250,00 € pour le reversement de l'avance de subvention de la Région perçue au titre des « aires de bivouacs » 2021 alors que l'opération n'a pas été réalisée,

+ 6.210,75 € pour le reversement d'un trop perçu de la subvention de l'Agence de l'Eau au titre des plantations de la Trame Verte et Bleue,

+ 30.000,00 € au titre de l'action interparcs « Tourisme sans barrières » en complément des crédits inscrits au budget primitif,

+ 37.120,80 € pour l'acquisition des éco-compteurs et du logiciel de gestion associé,

97.131,55 € en recettes, dont :

+ 30.000,00 € au titre de la subvention Leader pour l'action interparcs « Tourisme sans barrières » en complément des crédits inscrits au budget primitif,

+ 37.120,80 € au titre de la subvention de la Région, du FEDER et du FCTVA pour les éco-compteurs,

+ 25.312,75 € pour un versement du FCTVA,

+ 4.698,00 € pour des écritures d'amortissements.

M. WEIL précise que cette décision modificative ne présente aucune particularité mais vise à prendre en compte les évolutions classiques du budget depuis son vote et à opérer des ajustements dans la programmation annuelle du Parc. Deux projets, en cours de construction au moment de la présentation du budget primitif au Comité Syndical, sont ajoutés dans le cadre de cette décision modificative :

- Action interparcs sur le tourisme sans barrières,
- Eco-compteurs (dossier présenté au point 5 de ce Comité Syndical).

Une décision modificative complémentaire sur le budget principal sera sans doute nécessaire à l'occasion du Comité Syndical du mois de décembre.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve la décision modificative n° 2/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 36.322,63 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 97.131,55 €.

Budget annexe « Boutique du Parc » - Décision modificative n° 1/2024

M. WEIL présente la décision modificative n° 1/2024 qui complète

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE
Date de réception en préfecture : 10/12/2024

Fonctionnement : **10.000,00 €** en dépenses, dont :
+ 10.000,00 € pour des réajustements budgétaires (achat marchandises, maintenance, droits diffusion...),

10.000,00 € en recettes, dont :
+ 10.000,00 € au titre des ventes de marchandises.

M. WEIL précise que la décision modificative porte sur l'ajout de crédits afin de pouvoir assurer un renouvellement des objets à l'approche de la période de Noël qui est particulièrement importante dans l'équilibre financier de la boutique.

Pour l'heure, la dynamique de la boutique sur l'exercice 2024 est proche de celle constatée en 2023.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve la décision modificative n° 1/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 10.000,00 €.

Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière » - Décision modificative n° 1/2024

M. WEIL présente la décision modificative n° 1/2024 qui comprend :

Fonctionnement : **19.000,00 €** en dépenses, dont :
+ 16.700,00 € pour des réajustements budgétaires (entretien bâtiment, combustibles, intervenants ...) et les écritures de transfert de fin d'année entre le budget principal et le budget annexe. Il est à noter que les crédits inscrits pour les charges de personnel ont été « transférés » au compte 6215 dans la mesure où, tout au long de l'année, les personnels affectés à la Maison de l'Eau et de la Rivière sont payés sur le budget général du Parc. Une écriture inverse est d'ailleurs prévue au budget général (budget primitif 2024).
+ 2.300,00 € pour le virement à la section d'investissement.

19.000,00 € en recettes pour un complément de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre du projet pédagogique de la MER.

Investissement : **32.300,00 €** en dépenses, dont :
+ 2.300,00 € au titre d'installation du matériel et le paramétrage pour la fibre,
+ 30.000,00 € pour des travaux de drainage à l'avant et à l'arrière du bâtiment, la mise en place d'un nouvel amphithéâtre en grès et la reprise du ponton en bois.

32.300,00 € en recettes, dont :
+ 12.500,00 € au titre de la subvention de la Région pour les travaux de drainage, de l'amphithéâtre et du ponton,
+ 12.500,00 € au titre de la subvention de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre au titre de ces mêmes travaux,
+ 5.000,00 € au titre du FCTVA
- 2.300,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

M. WEIL précise que l'objectif principal de la décision modificative est de pouvoir ajouter les crédits nécessaires à la réalisation de travaux sur les abords du bâtiment qui

se dégradent avec le temps.

Les travaux sont programmés en cette fin d'année et portent sur la reprise du ponton permettant d'accéder aux salles d'animation, la mise en place d'un drainage autour du bâtiment pour mieux évacuer les eaux de pluies, le remplacement de l'amphithéâtre extérieur en bois qui n'est plus utilisable, la reprise des emmarchements extérieurs dégradés qui engendrent des risques de chutes.

D'autres travaux d'adaptation et de réfection du bâtiment seront programmés en 2025.

Les travaux prévus pour 2024 sont financés par une contribution de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre à hauteur de 50 % et par la Région Grand Est.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve la décision modificative n° 1/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 19.000,00 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 32.300,00 €.

Budget annexe « Festival de Jazz » - Décision modificative n° 1/2024

M. WEIL présente la décision modificative n° 1/2024 qui porte uniquement sur les ajustements des inscriptions sur les différents comptes budgétaires, notamment en raison de la salarisation directe de certains personnels (logistique, artistes, régisseurs son et lumière...) pour permettre de bénéficier de certaines subventions.

Les crédits étaient initialement prévus pour le paiement de contrats de mission ou de facturation.

Le montant de la décision modificative s'élève à zéro.

M. WEIL précise que cette décision modificative est neutre financièrement puisqu'elle n'engendre pas de modification du montant global du budget mais permet une réaffectation de crédits entre les différents postes budgétaires.

Pour information, le bilan artistique et financier du festival est en cours de finalisation et sera présenté ultérieurement au Comité Syndical. Il est toutefois d'ores et déjà possible de dire que l'édition 2024 a été très positive tant au niveau de sa fréquentation par le public qu'au niveau financier puisqu'elle se soldera par un excédent.

M. BERRON confirme que cette année 2024, la 22^{ème} édition du Festival a été une très belle année en raison de plusieurs facteurs : une météo favorable, une programmation de qualité, le partenariat avec les villes de Bitche, Ingwiller et Saverne sans oublier les bénévoles.

Malgré un excédent d'environ 25.000 €, le budget reste fragile.

Décision : Le Comité Syndical :

- Prend acte des mouvements de crédits prévus par la décision modificative,
- Approuve la décision modificative n° 1/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 0,00 €.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

3. Budget – Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2025

Accusé de réception en préfecture
06725670069120241207 CS01122 MEL1-DE
Date de récépissé : 2024/12/07

Monsieur WEIL informe que la ligne de trésorerie du SYCOPARC, d'un montant de 900 000 €, arrive à échéance début décembre 2024.

Il s'agit d'une délibération classique puisque tous les ans le Parc mobilise une ligne de trésorerie afin de gérer les importants décalages dans le temps entre les dépenses et l'encaissement des recettes des projets.

Le coût lié à la mobilisation de la ligne de trésorerie est important (19.965 € en 2023).

L'objectif est donc de réussir progressivement à diminuer sa mobilisation et son montant en dégagant du temps complémentaire pour suivre davantage les projets et ainsi solliciter plus régulièrement des versements de subventions afin d'assurer un flux de recettes plus constant dans le temps.

Pour 2025, il est donc proposé d'engager ce travail en réduisant le montant de la ligne de 200.000 € par rapport à 2024.

Cette ligne est utilisée par le SYCOPARC pour absorber les importantes avances de trésorerie liées au différentiel de temps entre l'engagement financier des projets et la perception des subventions liées à ces derniers. Ce phénomène récurrent au Parc est accentué par les nombreux projets européens portés par la structure qui engendrent des délais de paiement parfois très longs.

Etant donné les coûts induits par la ligne de trésorerie, le service administratif du Parc souhaite renforcer les moyens humains alloués au suivi des projets afin d'assurer des rentrées de crédits plus régulières et limiter les besoins de trésorerie.

Il est donc proposé de revoir à la baisse le montant de la ligne de trésorerie en le fixant pour 2025 à 700.000 €.

La nouvelle ligne de trésorerie serait donc contractée pour une durée d'un an et pour un montant de 700.000 €.

M. HILT s'interroge sur la suffisance de cette ligne de trésorerie en raison des frais engendrés par la révision de la charte. M. GOETZMANN confirme qu'elle suffira puisque la révision de la charte est financée par la Région Grand Est. La ligne de trésorerie absorbera surtout les différés d'encaissement des subventions.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- D'autoriser Mme la Présidente à souscrire une nouvelle ligne de trésorerie d'une durée d'un an et d'un montant maximum de 700.000 €,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente décision.

4. Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes du syndicat : présentation du rapport des observations définitives

Mme la Présidente rappelle qu'en avril 2023, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du Grand Est a décidé de procéder au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE Date de réception préfecture : 10/12/2024
--

Ce contrôle s'inscrivait dans un cadre plus large puisque l'ensemble des Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est a été audité ces 3 dernières années. L'objectif global de la CRC est de formaliser un rapport général sur les comptes et la gestion des Parcs naturels régionaux de la Région comme cela a déjà pu être réalisé pour l'ensemble des Parcs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La procédure de contrôle est très formalisée, elle s'articule autour de questionnaires adressés au syndicat et de rencontres intermédiaires pour échanger avec les agents de la CRC en charge du contrôle. A l'issue de la période de contrôle, un rapport provisoire a été envoyé au syndicat. Les services du Parc, en lien avec l'Exécutif, ont pu commenter ce premier rapport, solliciter des modifications et transmettre de nouvelles pièces justificatives. Sur la base des éléments transmis par le syndicat, la CRC a formalisé son rapport définitif auquel le Parc a pu adjoindre ses remarques.

Ce rapport consolidé doit être présenté au Comité Syndical et débattu avant de devenir public.

Le rapport relatif à la gestion de l'ensemble des Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est devrait être finalisé et présenté au Comité Syndical fin 2025.

La procédure de contrôle exige que le rapport de la CRC soit présenté aux membres du Comité Syndical et débattu avant de devenir public.

PERIMETRE DU CONTRÔLE

Le contrôle du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord a porté sur l'ensemble des activités du Parc. Bien que la CRC soit principalement axée sur le contrôle de gestion, d'autres thématiques ont été abordées notamment la gouvernance du syndicat, l'implication des acteurs du territoire, la dynamique des partenariats, l'impact des actions menées, l'évaluation ...

SYNTHESE DE L'EVALUATION DE LA CRC (extrait du rapport annexé)

« La chambre régionale des comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion des exercices 2018 et suivants du parc naturel régional des Vosges du Nord, créé le 30 décembre 1975.

Mme MARAJO-GUTHMULLER explique que les Parcs naturels régionaux sont d'une grande complexité en raison des nombreux projets entraînant des problématiques de temporalité et exigeant de nombreuses écritures comptables. Bien que nous observions toujours un manque de personnel, l'arrivée d'une responsable des ressources humaines a déjà solutionné un certain nombre de problèmes. D'autres propositions ont été faites.

Une gouvernance dynamique et participative

D'une superficie de plus de 127 000 hectares, situé à la fois sur les départements de la Moselle et du Bas-Rhin, le parc dispose de vastes espaces forestiers qui caractérisent son territoire. La gestion du parc est portée par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion composé de 111 communes, de huit communautés de communes, des deux départements et de la région Grand Est. La population avoisine les 82 000 habitants.

La stratégie du parc naturel régional est définie avec les élus locaux, qui sont fréquemment associés aux échanges grâce à un modèle de gouvernance dynamique et participatif. Elle est formalisée dans un projet de territoire (2014-2029), actualisé suite au bilan de l'évaluation à mi-parcours.

Des actions diverses dont l'évaluation doit être systématisée

Le parc concourt à plusieurs missions prévues par la loi, notamment la protection de l'environnement, l'aménagement et le développement de son territoire. Il se singularise par la gestion mutualisée des réserves de 10 musées, le portage d'un établissement dédié à la sensibilisation du public à l'environnement (classes découvertes) et par l'organisation annuelle d'un festival de jazz. Il cogère la réserve transfrontalière du Pfälzerwald et porte à ce titre des projets de préservation et de restauration de la biodiversité.

La chambre invite le parc à évaluer systématiquement les actions qu'il mène.

Des procédures de gestion interne qui peuvent être améliorées

Doté d'une équipe de 52 agents en 2022, le parc doit améliorer sa gestion administrative, particulièrement en matière de ressources humaines. Les règles en matière de gestion de personnel doivent être respectées et le régime indemnitaire des agents mis en conformité avec la réglementation. Par ailleurs, la chambre souligne des lacunes quant à la qualité des informations budgétaires et comptables, telles que la détermination insuffisamment fiable des restes à réaliser. Le budget primitif n'intégrait, par ailleurs, jusqu'en 2024, pas les recettes et dépenses liées à l'ensemble des activités annuelles du parc. »

M. GOETZMANN présente les rappels du droit.

Le rapport de la Chambre régionale des Comptes dresse également 5 rappels du droit auxquels nous avons apporté les observations suivantes :

Rappel du droit n° 1 : Formaliser les recrutements par un compte-rendu qui permette de justifier le recours à des contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Observation apportée => *comme explicité dans le cadre des observations formulées sur le rapport provisoire, nous améliorerons la traçabilité de notre procédure de recrutement en nous conformant aux dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment en formalisant un compte rendu précisant les appréciations portées sur chaque candidat auditionné au regard de ses compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel et capacité à exercer les missions.*

Rappel du droit n° 2 : Respecter, sans délai, le temps de travail légal annuel de 1607 heures, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Observation apportée => *nous prenons l'engagement de faire évoluer notre protocole d'accord pour nous conformer à la durée légale du temps de travail de 1 607 heures.*

M. GOETZMANN rajoute que le protocole d'accord doit être revu car les deux jours fractionnés prévus dans ce protocole ne peuvent plus être attribués.

Rappel du droit n° 3 : Substituer sans délai aux régimes indemnitaires existants le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, conformément aux dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Observation apportée => *un travail de refonte du régime indemnitaire est engagé afin de substituer les primes existantes par le RIFSEEP. Notre objectif est de pouvoir faire aboutir ce travail d'ici la fin de l'exercice 2024.*

M. GOETZMANN rajoute que le RIFSEEP a été mis en place uniquement pour une partie de l'équipe pour se substituer à certaines primes et pour certains cadres d'emplois. La seconde vague n'a pas donné lieu à une nouvelle délibération faute de temps. Cela n'avait aucun impact sur les agents dans la mesure où l'ancien régime restait en place. Une délibération sera prise afin de généraliser le régime pour l'ensemble des agents du Parc début 2025.

Rappel du droit n° 4 : Conformément aux principes d'annualité budgétaire et d'indépendance des exercices, rattacher les charges et les produits à l'exercice auquel ils se rapportent.

Observation apportée => *ce rappel du droit est sans doute le plus complexe à solutionner notamment car la réalisation des opérations de rattachement engendre des difficultés opérationnelles réelles pour les structures de projets comme les Parcs naturels régionaux, qui portent de très nombreuses opérations.*

La réalisation des opérations de rattachement engendre une complexité notable et une charge administrative très lourde puisqu'elle implique pour notre syndicat plusieurs centaines d'écritures comptables dans une période de l'année particulièrement chargée sur le plan budgétaire et financier. Elle s'avère également difficile à mener techniquement, puisqu'elle nécessite de disposer d'une bonne visibilité sur les encaissements et décaissements liés aux différents projets à une période de l'année ou les flux financiers résultant du solde des projets sont particulièrement nombreux.

Une réflexion est actuellement menée pour étudier les modalités techniques et moyens complémentaires humains à mobiliser pour pouvoir nous conformer à ce rappel du droit.

M. MULLER précise que très peu de collectivités réalisent les rattachements. M. FRAIN rajoute que ces rapports sont certes des rapports de droit mais nous savons aussi qu'ils sont très peu suivis d'effets.

Rappel du droit n° 5 : Conformément aux dispositions de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, n'inscrire en restes à réaliser que les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Observation apportée => *Les difficultés constatées par la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion des restes à réaliser découlent des problématiques présentées au rappel du droit n°4 et seront donc traitées de manière similaire.*

M. WEBER souligne que tous les Parcs naturels régionaux du Grand Est ont été soumis à un contrôle. La Chambre Régionale des Comptes envisage de faire un rapport commun à tous les parcs. Le but est de rassurer tout le monde sur l'utilisation des deniers publics. Il s'agit de tenir compte des remarques, et le fait de se comparer à d'autres permet de dire que nous sommes plutôt bons. A ce jour, M. WEBER n'a jamais vu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sans remarques négatives ou axes d'amélioration.

Mme WEY informe que la Région Grand Est a répondu à la Chambre Régionale des Comptes en saluant le travail de grande qualité du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Tout début du mois d'octobre, un contrôle thématique a été notifié à la Région entre la Région Grand Est et les Parcs naturels régionaux du Grand Est. Ce contrôle devrait se dérouler en décembre prochain.

Mme la Présidente rajoute que Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, a cité plusieurs fois le Parc des Vosges du Nord comme exemple lors d'une récente visite au Musée du Pays de Hanau de Bouxwiller avec Mme Rachida DATI, Ministre de la Culture.

M. WAHL souligne que le travail qui doit être réalisé avant la fin de l'année réduit le temps passé à l'élaboration du budget supplémentaire.

Mme ZIMMERMANN rend attentif au fait que le nombre d'écritures budgétaires sera doublé, voire triplé par rapport à celles réalisées pour la constitution du budget supplémentaire.

Mme la Présidente souligne que, mis à part ces rappels, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est très positif, mettant en avant la qualité gouvernementale, les partenariats, les relations avec les habitants...

Elle fait part ensuite de la réponse apportée par le Parc à la Chambre Régionale des Comptes.

« Nous tenons à rappeler que ces points ont été très peu discutés lors du contrôle et que le processus d'évaluation des Parcs naturels régionaux est particulièrement exigeant puisque l'activité du Parc est évaluée annuellement, de manière triennale, à mi charte et en fin de charte. Le Parc dispose d'indicateurs de suivi qui permettent de renseigner sur l'évolution du territoire. Le dispositif d'évaluation du Parc des Vosges du Nord peut sans doute être amélioré mais s'avère déjà particulièrement exigeant, chronophage et vertueux.

Concernant la mesure de l'impact des actions menées, nous partageons la nécessité de toujours mieux mesurer l'efficacité et l'efficacé des projets que nous réalisons sur le territoire. Néanmoins, il nous semble que le rapport ne prend pas suffisamment en considération les données disponibles ainsi que les outils de mesure mis en place par notre syndicat pour suivre l'évolution des milieux, l'évolution de certaines espèces ou de manière plus ciblée l'impact direct des programmes de restauration que nous menons. A titre d'illustration, nous disposons d'un monitoring des rivières mis en place depuis 2014 pour évaluer l'état écologique de la trame bleue, nous disposons d'un monitoring des forêts, de bases de données régulièrement actualisées sur les vergers hautes tiges, le maintien des prairies permanentes... Nous suivons également très régulièrement l'évolution des populations de Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Cigogne noire,

Castor... Enfin, afin d'apprécier l'impact direct des travaux de restauration sur la biodiversité, nous mettons en place des protocoles de suivi sur le long terme comme le plan après life qui intègre un suivi pluriannuel des espèces et des milieux impactés par les travaux réalisés dans le cadre du programme LIFE biocorridors.

Nous tenons également à rappeler que les écosystèmes évoluent sur des temporalités longues puisqu'il faut du temps pour que les perturbations initiales générées par les travaux de restauration se résorbent. La mesure de l'impact doit être menée sur un temps conséquent qui nécessite la mobilisation de moyens humains et financiers importants dont ne dispose pas toujours notre syndicat dans la durée. Il n'existe, par ailleurs, pas de consensus sur la méthodologie à appliquer pour mesurer l'impact d'une opération sur des milieux qui répondent à des dynamiques multifactorielles et particulièrement complexes.

Malgré ce contexte global et les réserves méthodologiques qui rendent l'analyse de l'impact des actions particulièrement difficile, les observations que nous menons sur le terrain nous permettent de vérifier l'impact qu'ont nos actions sur le maintien de la biodiversité.

Cette conviction a d'ailleurs été très récemment confortée par l'UICN, dans le cadre de son rapport de 2024 pour le renouvellement du classement liste verte du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord, dont l'évaluateur souligne d'une part, qu'en matière de conservation « le Parc révèle des réussites incontestables » et d'autre part, que « le dispositif d'évaluation du Parc et son adossement à une cinquantaine d'indicateurs apparaît performant et partagé ». »

M. HILT, à l'instar de Mme la Présidente, souligne la très bonne qualité du rapport, des recommandations qui ne sont en aucune façon des sanctions. Il tient à adresser ses félicitations à M. WEBER d'autant plus que d'être audité par la Chambre Régionale des Comptes est toujours un moment complexe et très mobilisant.

M. WEBER remercie M. HILT et rajoute qu'effectivement c'est un moment souvent synonyme d'inquiétude et de stress pour les élus et les équipes.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord au cours des exercices 2018 et suivants,
- Prend acte de la tenue du débat portant sur le rapport.

5. Programme d'actions 2024 : 39 – 2024 – Appel à projet – Eco-compteurs de la Région Grand Est

Mme JACOB-BAUER informe que la Région Grand Est, dans le cadre de sa politique de soutien au Massif des Vosges, a lancé un appel à projets pour la mise en place d'éco-compteurs qui sont des systèmes de comptage de la fréquentation des milieux naturels et des sites touristiques.

Le Parc des Vosges du Nord, déjà utilisateur de plusieurs éco-compteurs pour suivre la fréquentation de sa Réserve Naturelle Nationale ou de sites touristiques emblématiques le long du GR53, a souhaité candidater à cet appel à projets afin de déployer 11 nouveaux éco-compteurs dans des sites présentant un intérêt pour le territoire.

Accusé de réception en préfecture
067256700691-20241207-CS071224DEL1-DE
Date de dépôt : 07/12/2024

Le montant global lié à l'acquisition et l'installation des éco-compteurs a été estimé à 30.934 € HT, l'appel à projets permettrait de financer 80 % des dépenses prévisionnelles hors frais de pose et de dépose des équipements (dans le cas du remplacement d'équipements anciens) soit un total de 22.827,20 € HT. Le cofinancement à la Région serait apporté par le FEDER dans le cadre du dossier Plan de Paysage puisque les équipements s'intégreraient dans la stratégie de valorisation et de développement du GR53.

M. MULLER remarque qu'un certain nombre de ruines en lien avec des espèces protégées fait partie des sites déjà équipés d'un éco-compteur. Il s'interroge sur l'absence du Falkenstein sur cette liste. Mme JACOB-BAUER précise que nous avons deux éco-compteurs mobiles et qu'il pourrait être envisageable d'en placer un sur le site du Falkenstein.

M. FERSTLER souhaite que le Club Vosgien participe également à la mise en place des éco-compteurs. Il rappelle que le Club Vosgien souhaite supprimer 3.000 kms de sentiers balisés et ces éco-compteurs permettraient de connaître les sentiers plus ou moins fréquentés.

Mme JACOB-BAUER assurant que les Clubs Vosgiens locaux seront bien associés à cette opération, M. FERSTLER demande de faire remonter les informations directement à la Fédération du Club Vosgien n'ayant pas toutes les informations des sections locales.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De valider la candidature du SYCOPARC à l'appel à projets de la Région Grand Est,
- De prendre acte du montant global de l'opération estimé à 30.934 € HT et du plan de financement suivant :
Région Grand Est : 22.827,20 €
FEDER Massif : 8.106,80 €
- D'inscrire, si le dossier du SYCOPARC devait être lauréat de l'appel à projets, les crédits au budget de l'exercice concerné,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché se rapportant au projet.

6. Point thématique : présentation du projet pédagogique de la Maison de l'Eau et de la Rivière

Après que Mme la Présidente ait salué la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour son investissement dans le projet, Mme WEY introduit le sujet. Elle informe qu'en visitant le site des dégradations liées au temps sont constatées. Elle souligne la forte évolution de l'activité du site en termes de fréquentation, de diversité et de thématiques abordées.

La MER a également ajusté son offre de service pour faire toujours plus écho aux orientations de la charte du Parc et également s'adapter à la dynamique partenariale entretenue dans le cadre du réseau d'éducation à l'environnement des Vosges du Nord (REEVON).

Compte tenu de ces évolutions, le projet pédagogique de la MER a été réadapté et doit être partagé avec le Comité Syndical.

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE Date de réception préfecture : 10/12/2024
--

Mmes WEY et CANOT présentent ensemble le projet pédagogique.

En réponse à M. HUBERT qui s'interroge sur la fréquentation éventuelle du site par des étudiants, Mme CANOT précise que des séjours d'étudiants ont régulièrement lieu à la MER.

M. ULRICH félicite toute l'équipe pour le travail accompli à la MER ainsi que celui en partenariat avec le réseau d'éducation à l'environnement REEVON. Il cite les échanges croisés avec la Maison de la Nature de Strasbourg et souligne ce travail avec tous les publics, les professeurs et ce lien très important entre nature et santé.

Mme MARAJO-GUTHMULLER remercie Mme CANOT et son équipe pour leur engagement et leur dynamique. Avant de passer au vote, elle propose de délocaliser une future séance du Comité Syndical à la MER.

Voix : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De valider le projet pédagogique de la Maison de l'Eau et de la Rivière tel que présenté.

7. Ressources Humaines

Evolution du montant de la participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance des agents du Parc

Mme la Présidente rappelle que, par délibération du 8 décembre 2018 et du 9 novembre 2019, le SYCOPARC a adhéré aux contrats de groupe Santé Complémentaire et Prévoyance lancés par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Dans ces délibérations, le SYCOPARC a déterminé les niveaux suivants de participation financière :

- Pour le risque santé :
 - o 12 € par mois pour l'agent,
 - o 3 € par mois par enfant affilié,
 - o 5 € par mois par adulte affilié,
- Pour la prévoyance :
 - o Le montant unitaire de participation par agent est de 5 € par mois, sans modulation.

La réglementation prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de prévoyance, ne pourra être inférieure à 7 euros.

S'agissant de la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé, à compter du 1^{er} janvier 2026, elle ne pourra être inférieure à 15 euros.

Compte tenu de l'augmentation générale du coût de la vie et des obligations réglementaires à venir, il apparaît opportun d'augmenter, à compter du 1^{er} novembre

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

2024 le niveau de la participation employeur pour les agents à hauteur des futurs niveaux de participation minimale, soit 7 € pour la prévoyance et 15 € pour la complémentaire santé.

Elle précise que les montants réévalués correspondent aux montants minimums prévus par les textes.

Le coût supplémentaire pour l'ensemble de l'équipe du Parc serait d'environ 2.200 €/an dont 1.000 € pour l'équipe statutaire financée dans le cadre des contributions statutaires.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De réviser sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour les risques santé et prévoyance, à compter du 1^{er} novembre 2024 :
 - o **Pour le risque Santé**, la participation financière du SYCOPARC sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
 - Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 180 € par an, soit 15 € par mois.
 - La participation forfaitaire sera modulée selon la composition familiale, à raison :
 - D'un montant forfaitaire annuel de 36 € par enfant affilié (soit 3 € par mois) ;
 - D'un montant forfaitaire annuel de 60 € par adulte affilié (soit 5 € par mois) ;
 - o **Pour le risque Prévoyance**, la participation financière du SYCOPARC sera de 7 € par mois par agent adhérent à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial pour assurer la mission d'agent comptable

Mme la Présidente informe que, conformément aux lignes directrices de gestion (LDG) adoptées par le SYCOPARC en 2023, il paraît important de proposer des perspectives d'évolution de carrière attractives pour nos agents. Nos lignes directrices prévoient des mesures spécifiques pour encourager la promotion interne des agents (mode d'accès à un cadre d'emplois supérieur ou catégorie supérieure).

Le nombre de postes ouverts sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne est soumis à la règle des quotas qui sont calculés par le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) et basés notamment sur le nombre de recrutements intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au CDG67.

Agence de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Les LDG définissant les critères de la promotion interne sont déterminées par le CDG67 ; elles s'imposent aux collectivités affiliées, dont le SYCOPARC.

Actuellement, un agent du SYCOPARC remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une promotion interne vers la catégorie B et figure sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial établie par le CDG67.

Cependant, la capacité à procéder à cette promotion est conditionnée par l'existence et la disponibilité d'un poste dans le grade d'accueil. Or, aucun poste vacant n'existe dans le grade de rédacteur.

Pour répondre à cette situation et en conformité avec les lignes directrices de gestion, il est proposé de créer un nouveau poste de rédacteur territorial afin de permettre la promotion interne de cet agent du pôle administratif. Cette initiative aura plusieurs avantages :

- Reconnaissance des compétences et de l'expérience de nos agents,
- Renforcement de la motivation et de l'engagement de nos agents,
- Adaptation de notre structure organisationnelle aux besoins actuels et futurs,
- Attractivité de la collectivité.

Le poste d'origine de l'agent sera supprimé à l'occasion d'un Comité Syndical ultérieur, après la nomination de l'agent sur le nouveau grade.

Mme la Présidente précise qu'il s'agit du poste occupé par l'agent comptable du Parc. Après de nombreuses années de bons et loyaux services, cet agent peut enfin prétendre à la promotion interne qui lui permettrait d'accéder au grade de rédacteur (catégorie B) en lieu et place du grade d'adjoint administratif (catégorie C).

Cette promotion est une reconnaissance de son engagement pour le Parc depuis de très nombreuses années.

Le grade de rédacteur est tout à fait cohérent par rapport aux missions occupées par l'agent qui a un rôle important et structurant dans le bon fonctionnement de la structure.

En réponse à M. HUBERT, M. GOETZMANN précise qu'il n'est pas nécessaire de réussir le concours puisque, en fonction de points, il faut être sur une liste d'aptitude définie par le Centre de Gestion.

Mme la Présidente félicite l'agent pour son travail et son engagement et rajoute que ce grade de rédacteur est très largement mérité, remarque partagée également par M. WEIL.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1^{er} novembre 2024.

Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de deuxième classe pour assurer la mission d'agent comptable

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE Date de réception préfecture : 10/12/2024
--

Mme MARAJO-GUTHMULLER informe que, dans son rapport des observations définitives sur les comptes et la gestion du syndicat, la Chambre Régionale des Comptes relève des irrégularités (rappels du droit n° 4 et 5) dans la gestion comptable et financière du SYCOPARC. Elle demande au Parc de se mettre en conformité avec le cadre réglementaire qui lui est applicable. Au regard de la charge de travail complémentaire à fournir pour répondre aux attentes de la CRC, une mise en conformité n'est pas réalisable à effectif constant. Il apparaît donc nécessaire de renforcer les moyens humains alloués à la gestion budgétaire et comptable du syndicat via la création d'un poste supplémentaire d'agent comptable.

Cette création de poste répondrait également à la surcharge de travail rencontrée par l'équipe comptable depuis plusieurs années du fait de l'accroissement de l'équipe technique, de l'accroissement du budget du Parc et du nombre de projets et des nombreuses évolutions réglementaires renforçant les missions des ordonnateurs.

Elle permettrait également d'allouer des moyens humains complémentaires, au sein du pôle administratif, pour suivre les projets européens, suivre les ressources humaines et moderniser et sécuriser les procédures internes.

Au regard des éléments précités, il est proposé au Comité Syndical de créer un emploi permanent de comptable à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Mme la présidente annonce quelques chiffres :

Effectifs du Parc en 2014 : 36 agents
Effectifs du Parc en 2024 : 54 agents (+ 50 %)

Effectifs administratifs du Parc en 2014 : 8
Effectifs administratifs du Parc en 2024 : 9, 5 (ajout RH + 0,5 assistante)

Budget du Parc (dont budgets annexes) en 2014 : 3.640.000 €
Budget du Parc (dont budgets annexes) en 2024 : 7.950.000 € (+ 118 %)

Le financement de ce poste est pour le moment assuré pour une période de 18 mois grâce à des crédits européens et aux économies escomptées sur la ligne de trésorerie. A terme, un financement plus pérenne est à construire notamment en lien avec le statutaire puisque cette mission a vocation à être pérennisée dans le temps.

M. GOETZMANN souligne la volonté de créer ce poste pour répondre à la Chambre Régionale des Comptes. Nous rencontrons de plus en plus de problèmes pour suivre les dossiers à long terme. C'est surtout le fonctionnement journalier du Parc qui est concerné.

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- D'autoriser la Présidente à recruter un agent non titulaire, pour des besoins de continuité du service, dans les conditions fixées par l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;
- De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial d'agent d'entretien à la Maison de l'Eau et de la Rivière

Mme la Présidente annonce que l'activité d'accueil de séjours, d'accueil à la journée et de location à la Maison de l'Eau et de la Rivière implique d'employer de manière régulière deux agents d'entretien.

Il existe actuellement 2 postes permanents pour exercer cette mission d'entretien :

- Un poste à temps non complet (pour une durée hebdomadaire de service de 28/35^{ème}), occupé depuis longtemps par un agent fonctionnaire titulaire, absent pour raison de santé depuis janvier 2024.
- Un poste à temps complet occupé depuis mars 2024 par un agent contractuel.

Afin d'ajuster au mieux le temps de travail de ces deux agents au besoin d'entretien des locaux et de restauration des groupes accueillis, notamment pour se conformer aux règles minimales en matière de temps de travail, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de service de 32,67/35^{ème}.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De créer un emploi permanent, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32,67/35^{ème}, d'adjoint technique territorial, afin d'assurer l'entretien des locaux et le service de restauration collective de la Maison de l'Eau et de la Rivière ;
- D'autoriser la Présidente à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;
- De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint technique territorial.

8. Divers - Communication

Congrès des Parcs la semaine prochaine du 23 au 25 octobre dans le PNR de de la Narbonnaise en Méditerranée
Thématique [APPRENDRE ENSEMBLE]

Sont du voyage côté élus :

Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme WEY, M. WEIL, M. MARCHAL et M. STAATH

Côté équipe :

Rita, François, Anne E., Léa Mengus (ABC) et Philippe Koffler

Point d'information : avancement de la révision de la charte

Nous souhaitons transmettre toutes les informations à la Région, les délibérations des communes associées et stabiliser le positionnement de Wissembourg pour la fin du mois de novembre, afin de pouvoir avoir une première délibération régionale pour mi-février.

La **tournée des communes** se poursuit, 7^{ème} rencontre à Bousseviller, le 16 octobre dernier.

Toujours très instructif.

Exposition Musée de l'image populaire - François Lotz

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241207-CS071224DEL1-DE Date de réception préfecture : 10/12/2024
--

L'Alsace en images. La collection François Lotz s'expose mettant à l'honneur la magnifique collection de François Lotz

Dates de l'exposition :

Du 19 octobre 2024 au 25 juin 2025

Une collection exceptionnelle qui retrace l'histoire et le patrimoine culturel de notre région à travers des œuvres uniques ! ✨

+ de 25 événements autour de l'expo

Ateliers créatifs pour petits et grands (enfants/adultes)

Conférence passionnante

Rencontres et échanges avec la commissaire de l'exposition (Gaëlle)

Et bien plus encore !

M. WEBER aborde 4 points sur la **situation financière annoncée par le Gouvernement**.

1. Il fait un point sur la situation financière qui ne s'annonce pas très bonne pour les collectivités territoriales. En effet, une économie de 5 milliards d'euros a été annoncée par le Gouvernement, économie qui avoisinera plutôt les 9,7 milliards d'euros.

Concernant les Parcs naturels régionaux, il s'agira d'un risque de double lame dans la mesure où non seulement leurs partenaires financiers seront touchés mais également les communes.

Il fait part d'une inquiétude sur les 150.000 € dont bénéficient directement les PNR de la part des DREAL et défendus par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour leur maintien.

2. Quant au risque sur les dotations aménités rurales, M. WEBER souligne qu'elles sont inscrites au PLF 2025 à l'identique de 2024. Mais, les communes ayant perdu la DAR en 2024, ainsi que les communes rurales hors aires protégées se mobilisent pour récupérer cette dotation, ce qui pourrait générer des baisses pour les communes rurales classées PNR.
3. Il rend aussi attentif, qu'en cas de projet financé par l'Etat en 2024, n'engager les opérations que si accord écrit de leur part et non pas seulement un accord oral.
4. Concernant les budgets parallèles, le CNRACL augmenterait de 2 % et l'Etat préleverait 2 % du FCTVA.

La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 21

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

OBJET : Décision modificative nr 3-2024 – Budget Principal

Voix : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 24 février 2024 relative aux orientations pour le budget 2024,

VU la délibération du 13 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

VU la délibération du 29 juin 2024 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal,

VU la délibération du 19 octobre 2024 approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la décision modificative n° 3/2024 du budget principal du Parc s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1.049.213,28 € et à 43.609,59 € en investissement,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme



La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL12-BF
Date de réception préfecture : 10/12/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM : SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25670069100015

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 57

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	6
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	Sans Objet
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	Sans Objet
D1 - Balance générale - Dépenses	7
D2 - Balance générale - Recettes	9

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	11
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	15
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	17
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	19
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	22
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	26

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A1.01 - Opérations non ventilables	30
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	31
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	34
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	37
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	40
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	42
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	45
A2.01 - Opérations non ventilables	47
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	48
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	58
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	61
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	64
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	66
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	69
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	70
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	71

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	73
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	86000

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	43 609,59	43 609,59
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		43 609,59	43 609,59
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 049 213,28	1 049 213,28
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		1 049 213,28	1 049 213,28
TOTAL DU BUDGET (5)		1 092 822,87	1 092 822,87

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	7 609,59	0,00	7 609,59
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	36 000,00		36 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		43 609,59	0,00	43 609,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 609,59
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	901 845,04		901 845,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	122 890,00		122 890,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 050,00	0,00	1 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	23 428,24	23 428,24
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 025 785,04	23 428,24	1 049 213,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 049 213,28
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	20 181,35	0,00	20 181,35
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		23 428,24	23 428,24
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		20 181,35	23 428,24	43 609,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 609,59
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 049 213,28		1 049 213,28
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 049 213,28	0,00	1 049 213,28

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 049 213,28
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 199 261,57	0,00	0,00	43 609,59	43 609,59	0,00	43 609,59	43 609,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 110 645,96	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 110 645,96	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 010,75	0,00		7 609,59	7 609,59		7 609,59	7 609,59
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		54 010,75	0,00	0,00	7 609,59	7 609,59	0,00	7 609,59	7 609,59
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 164 656,71	0,00	0,00	43 609,59	43 609,59	0,00	43 609,59	43 609,59
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	43 609,59
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 131 790,61	0,00	43 609,59	43 609,59	43 609,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	932 821,81	0,00	20 181,35	20 181,35	20 181,35
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		932 821,81	0,00	20 181,35	20 181,35	20 181,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 081,95	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		67 081,95	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		999 903,76	0,00	20 181,35	20 181,35	20 181,35
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	107 886,85		23 428,24	23 428,24	23 428,24
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		131 886,85		23 428,24	23 428,24	23 428,24

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées						43 609,59
---	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 199 261,57	0,00	0,00	43 609,59	43 609,59	0,00	43 609,59	43 609,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	1 110 645,96	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 110 645,96	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 010,75	0,00		7 609,59	7 609,59		7 609,59	7 609,59
1312	Subv. transf. Régions	23 800,00	0,00		7 609,59	7 609,59		7 609,59	7 609,59
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	6 210,75	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		54 010,75	0,00	0,00	7 609,59	7 609,59	0,00	7 609,59	7 609,59
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 164 656,71	0,00	0,00	43 609,59	43 609,59	0,00	43 609,59	43 609,59
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00
13912 192	<i>Subv. transf. Régions Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	34 604,86 0,00			0,00 0,00	0,00 0,00		0,00 0,00	0,00 0,00
	<i>Charges transférées (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 131 790,61	0,00	43 609,59	43 609,59	43 609,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	932 821,81	0,00	20 181,35	20 181,35	20 181,35
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	34 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	166 027,20	0,00	12 571,76	12 571,76	12 571,76
13172	Subv. transf. FEDER	64 506,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	55 807,16	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	208 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	293 546,57	0,00	7 609,59	7 609,59	7 609,59
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	39 258,60	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	33 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	-1 604,52	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		932 821,81	0,00	20 181,35	20 181,35	20 181,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 081,95	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	67 081,95	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		67 081,95	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		999 903,76	0,00	20 181,35	20 181,35	20 181,35
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	107 886,85		23 428,24	23 428,24	23 428,24
21838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	2 330,40		495,00	495,00	495,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 188,98		5 184,70	5 184,70	5 184,70
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 168,68		1 370,28	1 370,28	1 370,28

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 303,49		60,22	60,22	60,22
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 698,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	14 748,79		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	40 248,82		6 936,10	6 936,10	6 936,10
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 361,99		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		6 554,75	6 554,75	6 554,75
28188	Autres immo. corporelles	8 837,70		2 827,19	2 827,19	2 827,19
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		131 886,85		23 428,24	23 428,24	23 428,24

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 388 324,97	0,00	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28
011	Charges à caractère général (4)	2 238 017,98	0,00	0,00	901 845,04	901 845,04	0,00	901 845,04	901 845,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 886 366,37	0,00		122 890,00	122 890,00		122 890,00	122 890,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	89 429,37	0,00	0,00	1 050,00	1 050,00	0,00	1 050,00	1 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 213 813,72	0,00	0,00	1 025 785,04	1 025 785,04	0,00	1 025 785,04	1 025 785,04
66	Charges financières	24 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	18 124,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		42 624,40	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 256 438,12	0,00	0,00	1 025 785,04	1 025 785,04	0,00	1 025 785,04	1 025 785,04
023	Virement à la section d'investissement	24 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	107 886,85			23 428,24	23 428,24		23 428,24	23 428,24
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		131 886,85			23 428,24	23 428,24		23 428,24	23 428,24

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 049 213,28
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	5 572 623,44	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	1 049 213,28
013	Atténuations de charges (3)	26 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	586 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 881 302,58	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	1 049 213,28
75	Autres produits de gestion courante (3)	44 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	5 538 018,58	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	1 049 213,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	5 538 018,58	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	1 049 213,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	34 604,86	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	34 604,86	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 049 213,28
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 388 324,97	0,00	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28
011	Charges à caractère général (5)	2 238 017,98	0,00	0,00	901 845,04	901 845,04	0,00	901 845,04	901 845,04
60611	Eau et assainissement	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	27 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	14 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	75 092,34	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	17 276,05	0,00	0,00	4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
611	Contrats de prestations de services	423 842,00	0,00	0,00	777 042,28	777 042,28	0,00	777 042,28	777 042,28
6132	Locations immobilières	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	38 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	11 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	16 139,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	52 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	413 153,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	49 443,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 000,00	0,00	0,00	780,00	780,00	0,00	780,00	780,00
6188	Autres frais divers	149 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	197 623,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	23 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	67 199,58	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6236	Catalogues et imprimés	255 495,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6238	Divers	17 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	1 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6251	Voyages, déplacements et missions	115 226,19	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 870,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	25 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	117 124,03	0,00		74 422,76	74 422,76	0,00	74 422,76	74 422,76
63512	Taxes foncières	1 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 886 366,37	0,00		122 890,00	122 890,00		122 890,00	122 890,00
6218	Autre personnel extérieur	66 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 450,00	0,00		510,00	510,00		510,00	510,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	37 726,00	0,00		1 600,00	1 600,00		1 600,00	1 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 177,00	0,00		490,00	490,00		490,00	490,00
64111	Rémunération principale titulaires	871 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	989 602,00	0,00		80 085,00	80 085,00		80 085,00	80 085,00
64162	Emplois d'avenir	11 580,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	398 400,00	0,00		23 700,00	23 700,00		23 700,00	23 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	273 104,00	0,00		3 950,00	3 950,00		3 950,00	3 950,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	51 430,00	0,00		3 438,00	3 438,00		3 438,00	3 438,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 616,00	0,00		592,00	592,00		592,00	592,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 540,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 985,37	0,00		415,00	415,00		415,00	415,00
6488	Autres	83 556,00	0,00		8 110,00	8 110,00		8 110,00	8 110,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	89 429,37	0,00	0,00	1 050,00	1 050,00	0,00	1 050,00	1 050,00
65311	Indemnités de fonction	59 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	7 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	5 089,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	15 320,00	0,00		1 050,00	1 050,00	0,00	1 050,00	1 050,00
65888	Autres	20,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 213 813,72	0,00	0,00	1 025 785,04	1 025 785,04	0,00	1 025 785,04	1 025 785,04
66	Charges financières	24 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	18 124,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	18 124,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		42 624,40	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 256 438,12	0,00	0,00	1 025 785,04	1 025 785,04	0,00	1 025 785,04	1 025 785,04
023	Virement à la section d'investissement	24 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	107 886,85			23 428,24	23 428,24		23 428,24	23 428,24
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	107 886,85			23 428,24	23 428,24		23 428,24	23 428,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		131 886,85			23 428,24	23 428,24		23 428,24	23 428,24

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 572 623,44	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	1 049 213,28
013	Atténuations de charges (4)	26 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	16 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	586 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	586 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 881 302,58	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	1 049 213,28
744	FCTVA	262,63	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	11 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	780 917,23	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
7472	Participation régions	1 122 422,91	0,00	378 927,63	378 927,63	378 927,63
7473	Participation départements	472 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	423 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	225 299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	872 899,30	0,00	625 285,65	625 285,65	625 285,65
74778	Autres fonds européens	258 703,72	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	707 850,79	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	44 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	30 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 538 018,58	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	1 049 213,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 538 018,58	0,00	1 049 213,28	1 049 213,28	1 049 213,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	34 604,86		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	34 604,86		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		34 604,86		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	259 189,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	107 779,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	121 409,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		55 153,75	239 647,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 153,75	5 741,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	233 906,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		416 929,59	55 000,00	477 147,55	0,00		1 208 266,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	31 409,59	0,00	6 210,75	0,00		37 620,34
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		24 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	93 500,00	12 000,00	96 965,60	0,00		208 465,60
204	Subventions d'équipement versées	81 000,00	0,00	13 436,36	0,00		94 436,36
21	Immobilisations corporelles	211 020,00	43 000,00	360 534,84	0,00		722 334,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		121 409,98
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		393 868,19	55 000,00	276 415,20	0,00		1 020 085,11
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	6 186,80	0,00		67 081,95
13	Subventions d'investissement	393 868,19	55 000,00	270 228,40	0,00		953 003,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	55 153,75
102	Dotations et fonds d'investissement	55 153,75

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		259 189,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	107 779,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	121 409,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		239 647,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	5 741,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	58 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	175 506,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 189,16
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 779,18
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 409,98
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 647,97
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 741,40
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 400,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 506,57

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		416 929,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	31 409,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	51 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	83 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	123 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		393 868,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	237 868,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 929,59
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 409,59
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 520,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 868,19
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 868,19

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
DEPENSES		477 147,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	6 210,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	96 965,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	13 436,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	109 263,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	251 271,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		276 415,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	6 186,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	119 312,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	150 915,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 147,55	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 210,75	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 965,60	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 436,36	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 263,64	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 271,20	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 415,20	
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 186,80	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 312,92	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 915,48	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	1 791 094,58	0,00	0,00	0,00	877 070,46	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	412 655,21	0,00	0,00	0,00	121 148,46	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 270 430,00	0,00	0,00	0,00	752 822,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	83 509,37	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 715 798,63	0,00	0,00	0,00	965 644,50	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	26 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 390,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 657 118,63	0,00	0,00	0,00	376 998,50	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	2 256,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	781 015,16	144 670,00	2 688 372,96	0,00		6 282 223,16
011	Charges à caractère général	0,00	548 677,16	144 670,00	1 912 712,19	0,00		3 139 863,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	231 198,00	0,00	754 806,37	0,00		3 009 256,37
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 140,00	0,00	4 830,00	0,00		90 479,37
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 500,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	16 024,40	0,00		18 124,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	897 609,13	166 666,56	2 841 513,04	0,00		6 587 231,86
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		26 180,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		586 390,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	895 833,13	166 666,56	2 833 899,04	0,00		5 930 515,86
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 776,00	0,00	7 614,00	0,00		44 146,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 726 350,85	0,00	64 743,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	85 036,92	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	11 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	78 744,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	17 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	24 500,00	0,00	14 643,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	19 430,00	0,00	30 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	20 500,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	54 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	850 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	352 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	14 489,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 634 698,63	0,00	81 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	16 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	262,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 570 356,00	0,00	81 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 094,58
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 036,92
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 744,56
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 143,73
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 130,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 300,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 530,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 489,37
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 715 798,63
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 180,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262,63
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651 456,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		376 792,22	161 500,00	0,00	0,00	338 778,24	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 980,00	0,00	0,00	3 002,24	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 592,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 210,14	26 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	12 000,00	1 705,00	0,00	0,00	4 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	200,00	0,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 200,00	2 794,00	0,00	0,00	5 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	215 090,00	75 600,00	0,00	0,00	209 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	86 700,00	33 400,00	0,00	0,00	86 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	900,00	370,00	0,00	0,00	870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	10 000,00	1 776,00	0,00	0,00	8 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	280,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		363 215,00	175 223,50	0,00	0,00	427 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	318 890,00	61 500,00	0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	44 325,00	113 243,50	0,00	0,00	219 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
758	Produits divers de gestion courante	0,00	480,00	0,00	0,00	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	877 070,46
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 982,24
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 592,08
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 005,14
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 469,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 914,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 190,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 650,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 140,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 928,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	965 644,50
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 390,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 998,50
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 256,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51							
		50	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		781 015,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 203,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	226 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	8 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	94 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	21 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	53 767,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	124 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	17 789,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 866,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	144 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	55 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		897 609,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	895 833,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	781 015,16
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 203,81
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 022,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 150,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 262,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 870,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 767,82
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 790,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 385,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 789,93
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 970,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 866,60
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 580,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 946,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 872,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897 609,13
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	895 833,13
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		144 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	48 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	46 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		166 666,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	166 666,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 670,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 720,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 850,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 666,56
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 666,56

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
DEPENSES		2 688 372,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	96 955,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	893 262,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	28 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	357 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	65 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	125 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	136 114,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	55 467,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	147 780,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 259,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	472 677,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	202 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 360,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	29 866,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	4 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 024,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 841 513,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 833 899,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	7 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 688	
									372,96	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 955,42	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	893 262,28	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 550,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 535,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 833,60	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 980,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 984,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 114,44	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 467,26	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 780,19	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 259,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 677,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 644,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 360,37	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 866,00	
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 830,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 024,40	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 841	
									513,04	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 833	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	899,04	
									7 614,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	67 470,96	0,00	0,00	67 470,96
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	67 470,96	0,00	0,00	67 470,96

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	67 470,96	0,00	0,00	67 470,96
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	67 470,96	0,00	0,00	67 470,96

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	58 604,86	0,00	0,00	58 604,86
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	198 968,80	23 428,24	23 428,24	222 397,04
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	140 363,94	23 428,24	23 428,24	163 792,18

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 58 604,86	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		24 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		34 604,86	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	34 604,86	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 198 968,80	23 428,24	VI 23 428,24
Ressources propres externes de l'année (a)		67 081,95	0,00	0,00
10222	FCTVA	67 081,95	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		131 886,85	23 428,24	23 428,24
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28032	Frais de recherche et de développement	2 330,40	495,00	495,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 188,98	5 184,70	5 184,70
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 168,68	1 370,28	1 370,28
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 303,49	60,22	60,22
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	4 698,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	14 748,79	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	40 248,82	6 936,10	6 936,10
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 361,99	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	6 554,75	6 554,75
28188	Autres immo. corporelles	8 837,70	2 827,19	2 827,19
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

SYCOPARC / DECISION MODIFICATIVE NR 3-2024

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

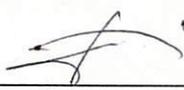
Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 49
 VOTES :
 Pour 49
 Contre -
 Abstentions -

Date de convocation : 22 novembre 2024

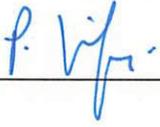
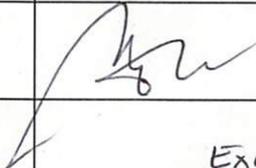
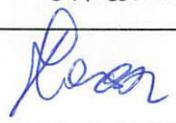
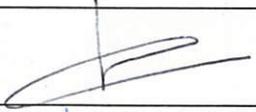
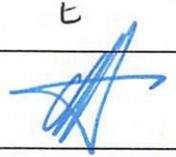
Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente
 A La Petite Pierre, le 7 décembre 2024
 Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire
 A La Petite Pierre, le 7 décembre 2024

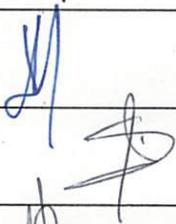
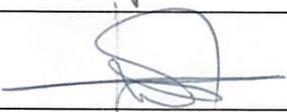
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	Excusé, pouvoir
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	Excusé, pouvoir
BRUPPACHER Frédéric	Excusé, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	Excusé, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Excusé, pouvoir

Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-20241207-CS071224DEL12-BF
 Date de réception préfecture : 10/12/2024

HELMER Jacques	Excusé
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	Excusé, pouvoir
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Excusé
KLEIN Eliane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	Excusé, pouvoir
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	Excusé, pouvoir
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	Excusé, pouvoir
MUCKENSTURM Nicole	Excusé, pouvoir
MULLER Mathieu	Excusé

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL12-BF
Date de réception préfecture : 10/12/2024

PASTOR Sophie	Excusée, pouvoir
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	Excusé, pouvoir
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	
SANDER Anne	Excusée
SCHMITT André	Excusé
STAATH Freddy	Excusé, pouvoir
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Excusé, pouvoir
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZINGRAFF Marc	Excusé, pouvoir

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le **10/12/2024** et de la publication le **10/12/2024**



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL12-BF
Date de réception préfecture : 10/12/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 21

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 49
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 1

OBJET : Décision modificative nr 2-2024 – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 24 février 2024 relative aux orientations pour le budget 2024,

VU la délibération du Comité Syndical du 13 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »,

VU la délibération du 19 octobre 2024 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2/2024 du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière », s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 0 € et à 5.170,00 € en investissement,

- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL6-BF
Date de réception préfecture : 10/12/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM : SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100023

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC MER (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	6
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	Sans Objet
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	Sans Objet
D1 - Balance générale - Dépenses	7
D2 - Balance générale - Recettes	9

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	11
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	15
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	17
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	18
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	23
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	26

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A1.01 - Opérations non ventilables	30
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	31
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	34
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	37
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	40
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	42
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	45
A2.01 - Opérations non ventilables	47
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	48
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	54
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	57
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	59
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	62
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	63
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	64

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	65
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	5 170,00	5 170,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		5 170,00	5 170,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		5 170,00	5 170,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 170,00		5 170,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 170,00	0,00	5 170,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 170,00
---	-----------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-5 170,00		-5 170,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 984,38	1 984,38
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 185,62	3 185,62
Dépenses de fonctionnement – Total		-5 170,00	5 170,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 984,38	1 984,38
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 185,62	3 185,62
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	5 170,00	5 170,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 170,00
---	-----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		37 017,55	0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00	5 170,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	36 100,00	0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00	5 170,00
Total des dépenses d'équipement		36 100,00	0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00	5 170,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		36 100,00	0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00	5 170,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	917,55			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		917,55			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	5 170,00
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		48 384,16	0,00	5 170,00	5 170,00	5 170,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	15 902,30		3 185,62	3 185,62	3 185,62
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 481,86		1 984,38	1 984,38	1 984,38
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		18 384,16		5 170,00	5 170,00	5 170,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées						5 170,00
---	--	--	--	--	--	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		37 017,55	0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00	5 170,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	36 100,00	0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00	5 170,00
Total des dépenses d'équipement		36 100,00	0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00	5 170,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		36 100,00	0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00	5 170,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	917,55			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	917,55			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	917,55			0,00	0,00		0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	<i>Charges transférées (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		917,55			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
20241	TRAVAUX DRAINAGE ET TRAVAUX PONTON AMPHITHEATRE		0,00	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00
547	Divers		10 809,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			10 809,90	0,00	5 170,00	5 170,00	0,00	5 170,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		48 384,16	0,00	5 170,00	5 170,00	5 170,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	15 902,30		3 185,62	3 185,62	3 185,62
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 481,86		1 984,38	1 984,38	1 984,38
28138	Autres constructions	0,00		101,85	101,85	101,85
281838	Autre matériel informatique	1 064,86		583,20	583,20	583,20
28185	Matériel de téléphonie	0,00		891,00	891,00	891,00
28188	Autres immo. corporelles	1 417,00		408,33	408,33	408,33
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		18 384,16		5 170,00	5 170,00	5 170,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		444 074,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	105 900,00	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	318 890,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		425 690,00	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		425 690,00	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00
023	Virement à la section d'investissement	15 902,30			3 185,62	3 185,62		3 185,62	3 185,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	2 481,86			1 984,38	1 984,38		1 984,38	1 984,38
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		18 384,16			5 170,00	5 170,00		5 170,00	5 170,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		485 637,52	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	132 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	256 429,97	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		484 719,97	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		484 719,97	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	917,55	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		917,55	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		444 074,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	105 900,00	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00
60611	Eau et assainissement	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	17 200,00	0,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 000,00	0,00	0,00	-1 170,00	-1 170,00	0,00	-1 170,00	-1 170,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 500,00	0,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	318 890,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	304 990,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00		-3 000,00	-3 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	11 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		425 690,00	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		425 690,00	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00
023	Virement à la section d'investissement	15 902,30			3 185,62	3 185,62		3 185,62	3 185,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 481,86			1 984,38	1 984,38		1 984,38	1 984,38
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 481,86			1 984,38	1 984,38		1 984,38	1 984,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		18 384,16			5 170,00	5 170,00		5 170,00	5 170,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		485 637,52	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	132 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	132 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	256 429,97	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	84 429,97	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	9 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	5 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		484 719,97	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		484 719,97	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	917,55		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	917,55		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		917,55		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 270,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 270,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		41 270,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		41 270,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	5 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		41 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	10 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 270,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 170,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 520,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 730,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 890,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 719,97	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 540,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 429,97	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		420 520,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 730,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		318 890,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		484 719,97
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		86 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		132 540,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		256 429,97
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		420 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	57 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	20 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	306 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		484 719,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	132 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	256 429,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 520,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 850,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 330,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 490,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 719,97
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 540,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 429,97
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
						DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-11 366,61	0,00	0,00	-11 366,61
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-11 366,61	0,00	0,00	-11 366,61

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-11 366,61	0,00	0,00	-11 366,61
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-11 366,61	0,00	0,00	-11 366,61

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	917,55	0,00	0,00	917,55
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	23 384,16	5 170,00	5 170,00	28 554,16
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	22 466,61	5 170,00	5 170,00	27 636,61

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 917,55	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		917,55	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	917,55	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 23 384,16	5 170,00	VI 5 170,00
Ressources propres externes de l'année (a)		5 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		18 384,16	5 170,00	5 170,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28138	Autres constructions	0,00	101,85	101,85
281838	Autre matériel informatique	1 064,86	583,20	583,20
28185	Matériel de téléphonie	0,00	891,00	891,00
28188	Autres immo. corporelles	1 417,00	408,33	408,33
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	15 902,30	3 185,62	3 185,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

SYCOPARC - MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE / DECISION MODIFICATIVE NR 2-2024

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 49

VOTES :

Pour 48

Contre —

Abstentions 1

Date de convocation : 22 novembre 2024

Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente

A La Petite Pierre, le 7 décembre 2024

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente

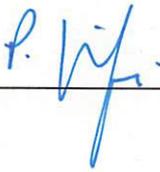
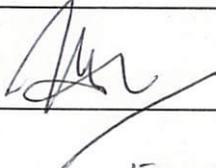
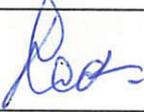
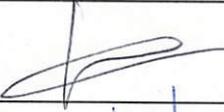
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

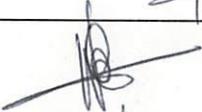
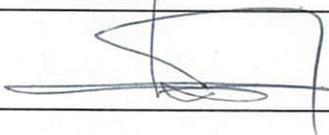
A La Petite Pierre, le 7 décembre 2024

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	Excusé, pouvoir
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	Excusé, pouvoir
BRUPPACHER Frédéric	Excusé, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	Excusé, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Excusé, pouvoir

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL6-BF
Date de réception préfecture : 10/12/2024

HELMER Jacques	Excusé
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	Excusé, pouvoir
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Excusé
KLEIN Eliane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	Excusé, pouvoir
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	Excusé, pouvoir
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	Excusé, pouvoir
MUCKENSTURM Nicole	Excusé, pouvoir
MULLER Mathieu	Excusé

PASTOR Sophie	Excuse, pouvoir
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	Excuse, pouvoir
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	
SANDER Anne	Excuse
SCHMITT André	Excuse
STAATH Freddy	Excuse, pouvoir
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Excuse, pouvoir
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZINGRAFF Marc	Excuse, pouvoir

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le **10/12/2024** et de la publication le **10/12/2024**



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL6-BF
Date de réception préfecture : 10/12/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 21

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mander les dépenses d'investissement en l'attente du vote du budget primitif

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement à compter du 01/01/2025 sans attendre le vote du budget primitif 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement à compter du 01/01/2025 sans attendre le vote du budget primitif 2025,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Mme la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal du Parc, avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite des crédits affectés de la manière suivante :

CHAPITRE	MONTANT
20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	150 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	40 000,00 €

Il est précisé que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2025 du SYCOPARC.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
256700691-20241207-CS071224DEL3-DE

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 31

Nombre de voix pouvoirs : 21

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 52
Pour : 52
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Révision de la charte du Parc : Présentation et validation de la note d'analyse pour la détermination du périmètre d'étude du Parc ainsi que la méthodologie et la gouvernance pour la mise en œuvre de la procédure de révision

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT que le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) doit demander officiellement à la Région de lancer la procédure de révision de sa charte pour obtenir un renouvellement du classement par décret ;

CONSIDERANT que les qualités et fragilités du territoire justifient la poursuite du recours à l'outil Parc naturel régional ;

CONSIDERANT qu'il revient au SYCOPARC de proposer un périmètre d'étude pour le classement du territoire ainsi que les modalités de gouvernance et de concertation pour la mise en œuvre et le suivi de la procédure de renouvellement du classement ;

VU la délibération du Comité Syndical du 29 juin 2024 approuvant les premières orientations en matière de périmètre d'étude, de concertation et de gouvernance pour la mise en œuvre et le suivi de la procédure de renouvellement du classement ;

CONSIDERANT que les éléments présentés ont été affinés et enrichis afin de répondre plus précisément aux attentes de la Région Grand-Est et de l'Etat,

VU le rapport présenté,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de reconnaître les qualités et les fragilités du territoire qui justifient la nécessité de poursuite de l'outil Parc naturel régional,
- d'approuver la note d'analyse du périmètre ainsi que la note méthodologique et de gouvernance annexées,
- d'approuver le périmètre d'étude présenté tel que défini sur la carte et selon la liste des communes annexées,

- d'autoriser Mme la Présidente, sur la base des documents annexés et du périmètre d'étude validé par le Comité Syndical, à solliciter la Région Grand Est pour lancer la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents afférents au présent dossier.



Pour extrait conforme

La Présidente

~~Nathalie MARAJO-GLUTHMILLER~~

LISTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU PERIMETRE D'ETUDE

REVISION DE LA CHARTE 2030 -2045 DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL11-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Liste des départements du périmètre d'études

- Moselle (57)
- Bas-Rhin (67)

Liste des EPCI du périmètre d'études

- Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
- Communauté de Communes de l'Alsace Bossue
- Communauté de Communes de Hanau-la Petite Pierre
- Communauté de Communes de l'Outre-Forêt
- Communauté de Communes du Pays de Bitche
- Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains
- Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
- Communauté de Communes du Pays de Saverne
- Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn

Liste de l'ensemble des communes du périmètre d'étude

Moselle

Commune	Insee
• Achen	57006
• Baerenthal	57046
• Bettviller	57074
• Bining	57083
• Bitche	57089
• Bousseviller	57103
• Breidenbach	57108

- Éguelshardt 57188
- Enchenberg 57192
- Epping 57195
- Erching 57196
- Etting 57201
- Goetzenbruck 57250
- Gros-Réderching 57261
- Hanviller 57294
- Haspelschiedt 57301
- Hottviller 57338
- Gumbrechtshoffen 67174
- Lambach 57376
- Lemberg 57390
- Lengelsheim 57393
- Liederschiedt 57402
- Loutzviller 57421
- Meisenthal 57456
- Montbronn 57477
- Mouterhouse 57489
- Nousseviller-lès-Bitche 57513
- Obergailbach 57517
- Ormersviller 57526
- Petit-Réderching 57535
- Phalsbourg (en partie) 57540
- Philippsbourg 57541
- Rahling 57561

- Reysviller 57577
- Rimling 57584
- Rohrbach-lès-Bitche 57589
- Rolbing 57590
- Roppeviller 57594
- Saint-Louis-lès-Bitche 57619
- Schmittviller 57636
- Schorbach 57639
- Schweyen 57641
- Siersthal 57651
- Soucht 57658
- Sturzelbronn 57661
- Volmunster 57732
- Waldhouse 57738
- Walschbronn 57741
- Woelfling-lès-Sarreguemines 57750

Bas-Rhin

- Adamswiller 67002
- Asswiller 67013
- Berg 67029
- Bischholtz 67044
- Bouxwiller 67061
- Butten 67072

- Cleebourg 67074
- Climbach 67075
- Dambach 67083
- Dehlingen 67088
- Diemeringen 67095
- Domfessel 67099
- Dossenheim-sur-Zinsel 67103
- Drachenbronn-Birlenbach 67104
- Drulingen 67105
- Durstel 67111
- Eckartswiller 67117
- Erckartswiller 67126
- Ernolsheim-lès-Saverne 67129
- Eschbourg 67133
- Frœschwiller 67147
- Frohmuhl 67148
- Gœrsdorf 67160
- Gundershoffen 67176
- Hinsbourg 67198
- Hunspach 67213
- Ingolsheim 67221
- Ingwiller 67222
- Keffenach 67232
- Kutzenhausen 67254
- Lampertsloch 67257
- Langensoultzbach 67259

- Lembach 67263
- Lichtenberg 67265
- Lobsann 67271
- Lohr 67273
- Lorentzen 67274
- Mackwiller 67278
- Memmelshoffen 67288
- Menchhoffen 67289
- Merkwiler-Pechelbronn 67290
- Mietesheim 67292
- Morsbronn-les-Bains 67303
- Mulhausen 67307
- Neuwiller-lès-Saverne 67322
- Niederbronn-les-Bains 67324
- Niedersoultzbach 67333
- Niedersteinbach 67334
- Oberbronn 67340
- Obersoultzbach 67352
- Obersteinbach 67353
- Oermingen 67355
- Offwiller 67358
- Ottwiller 67369
- Petersbach 67370
- La Petite-Pierre 67371
- Pfalzweyer 67373
- Preuschkorf 67379

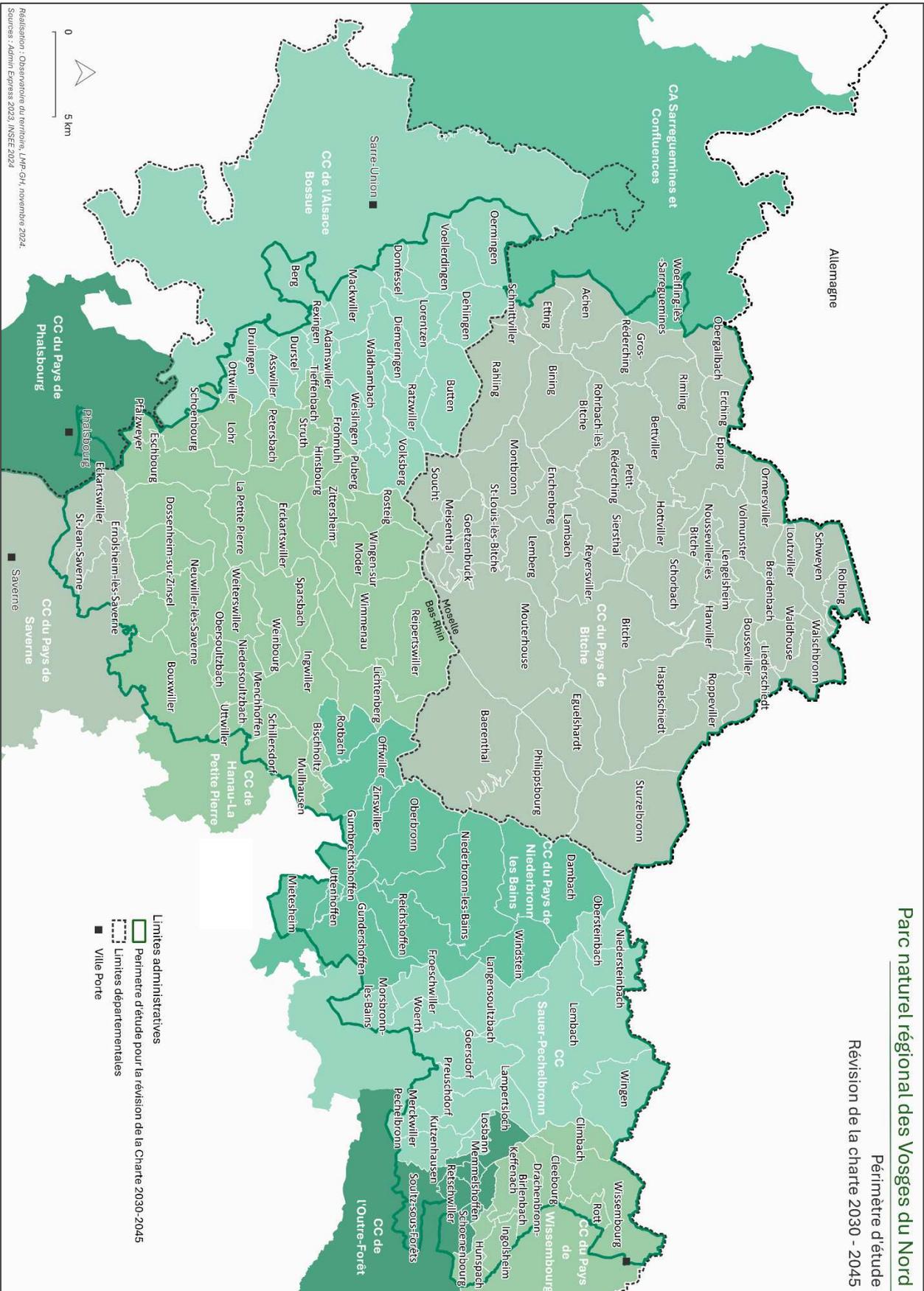
- Puberg 67381
- Ratzwiller 67385
- Reichshoffen 67388
- Reipertswiller 67392
- Retschwiller 67394
- Rexingen 67396
- Rosteig 67413
- Rothbach 67415
- Rott 67416
- Saint-Jean-Saverne 67425
- Schillersdorf 67446
- Schœnbourg 67454
- Schœnenbourg 67455
- Sultz-Sous-Forêts 67474
- Sparsbach 67475
- Struth 67483
- Tieffenbach 67491
- Uttenhoffen 67502
- Uttwiller 67503
- Vœllerdingen 67508
- Volksberg 67509
- Waldhambach 67514
- Weinbourg 67521
- Weislingen 67522
- Weiterswiller 67524
- Wimmenau 67535

- Windstein 67536
- Wingen 67537
- Wingen-sur-Moder 67538
- Wissembourg (en partie) 67544
- Wœrth 67550
- Zinswiller 67558
- Zittersheim 67559

Parc naturel régional des Vosges du Nord

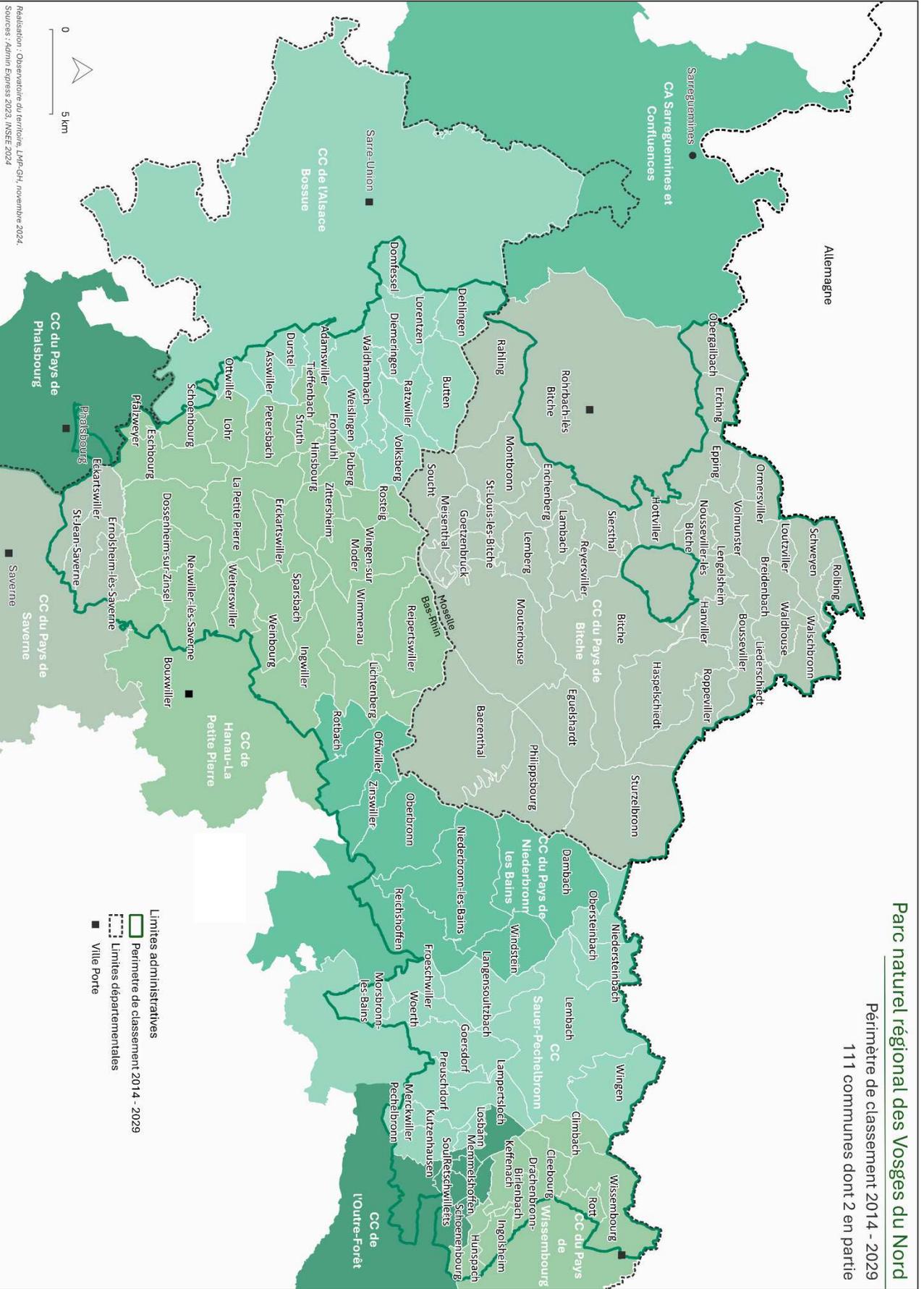
Périmètre d'étude

Révision de la charte 2030 - 2045



Révision : Observatoire du territoire, LMP-GH, novembre 2024.
Sources : Admi'Express 2023, INSEE 2024

- Limites administratives
- Périmètre d'étude pour la révision de la Charte 2030-2045
- Limites départementales
- Ville Porte



Réalisation : Observatoire du territoire, LMP-GH, novembre 2024.
Sources : Admin Express 2023, INSEE 2024

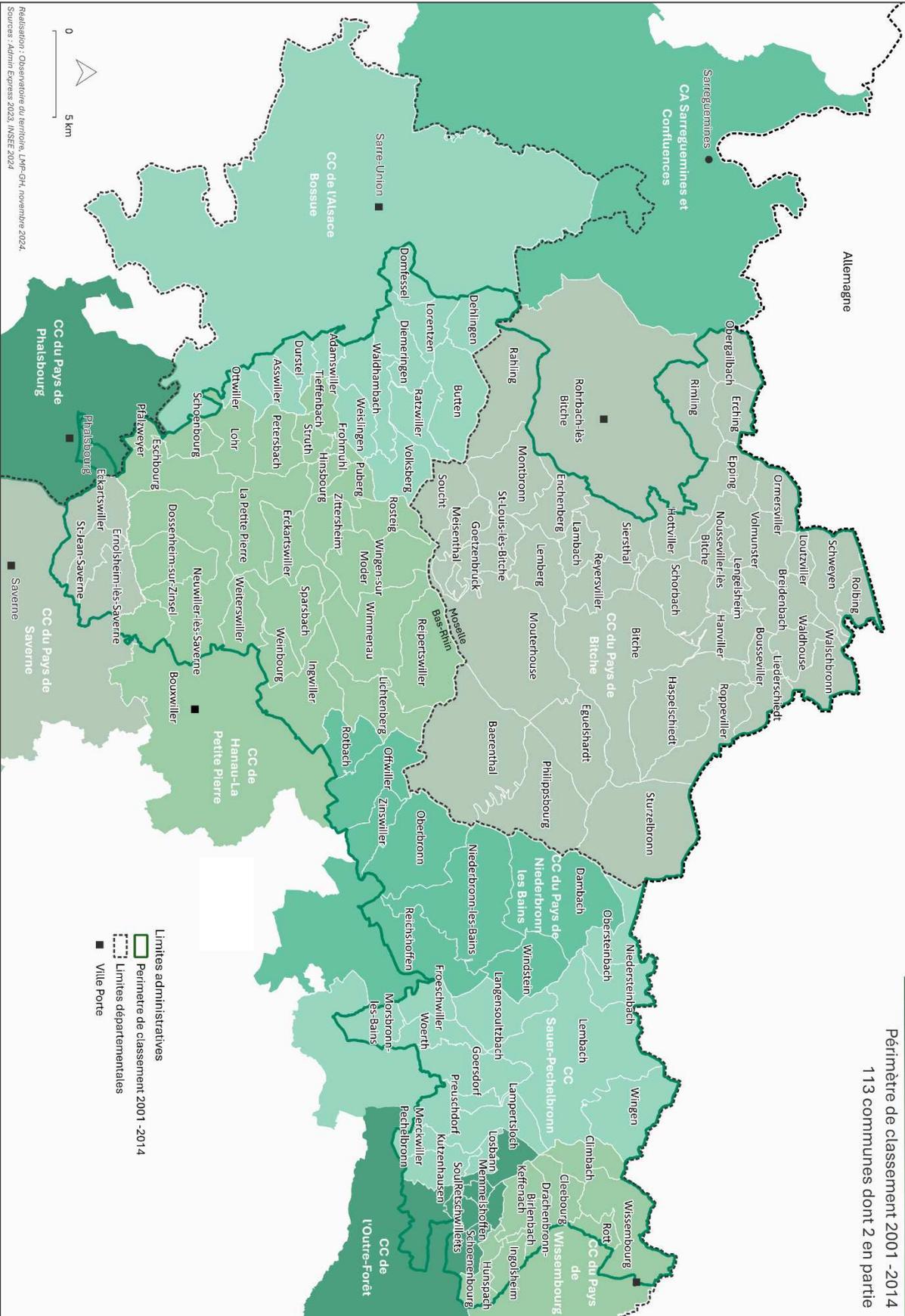
Parc naturel régional des Vosges du Nord

Périmètre de classement 2014 - 2029
111 communes dont 2 en partie

- ▭ Limites administratives
- ▭ Périmètre de classement 2014 - 2029
- ▭ Limites départementales
- Ville Porte

Parc naturel régional des Vosges du Nord

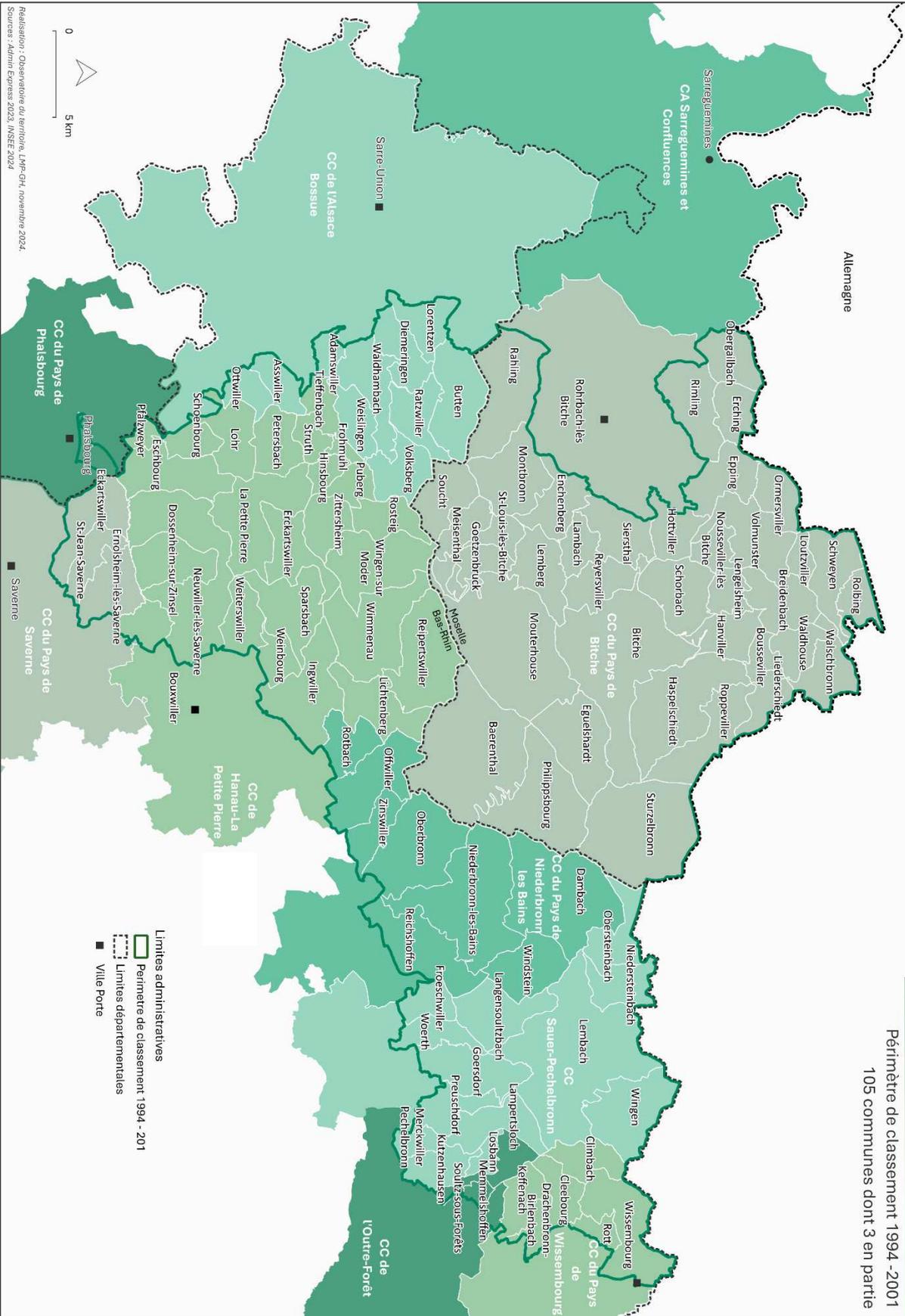
Périmètre de classement 2001 -2014
113 communes dont 2 en partie



Realisation : Observatoire du territoire, LMP-GH, novembre 2024.
Sources : Admin Express 2023, INSEE 2024

Parc naturel régional des Vosges du Nord

Périmètre de classement 1994 -2001
105 communes dont 3 en partie



Réalisation : Observatoire du territoire, LMP-GH, novembre 2024.
Sources : Admin Express 2023, INSEE 2024

NOTE METHODOLOGIQUE ET DE GOUVERNANCE

REVISION DE LA CHARTE 2030 -2045 DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL11-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Méthodologie et planning

La révision de la charte s'élabore à partir d'**une évaluation poussée**, comprenant un bilan de la charte 2014-2029. Celui-ci sera réalisé par l'équipe technique du Parc, d'ici la fin de l'année 2024, par la mise à jour du bilan intermédiaire et des différents indicateurs de suivi de la charte. Il va permettre de mesurer et d'analyser les résultats obtenus par rapport aux objectifs définis dans la charte actuelle et ainsi de vérifier si les actions entreprises ont permis d'atteindre les objectifs fixés initialement.

Il fournit des données essentielles pour redéfinir les priorités et les orientations lors de la révision et de les adapter, le cas échéant, aux besoins changeants du territoire. Il sera également mis à jour fin 2026, 3 ans avant l'application de la nouvelle charte, conformément au code de l'environnement.

Le bilan évaluatif s'accompagne également de la **réalisation du diagnostic territorial**, début 2025, qui va permettre d'établir un état des lieux détaillé du territoire du Parc, sur les thématiques des caractéristiques naturelles, paysagères, économiques, sociales et culturelles. Il offre une vision globale de la situation actuelle du territoire. En analysant les données recueillies, il est possible d'identifier les principaux enjeux auxquels le territoire doit faire face et ainsi aider à fixer les objectifs de la nouvelle charte.

Le processus de révision va engager l'implication de l'ensemble des élus, ainsi que des partenaires, des collectivités membres et des citoyens, au cours des années 2025 et 2026, à travers la mobilisation de l'équipe technique du SYCOPARC.

Il est prévu de réaliser **des réunions de concertation avec l'ensemble de ces acteurs tout au long de l'année 2025** et d'aboutir à une note d'enjeux à la fin de l'année, qui déterminera les axes stratégiques de la future charte et fixera les actions et politiques à mettre en œuvre. Les modalités et les outils de concertation sont énoncés dans le tableau suivant :

OBJET	PÉRIODE	CIBLE	OUTILS	LIVRABLE
Tournée des marchés/événements existants	Fin 2024 été 2025	Grand public	Stand, 3 questions	Bilan des attentes, 7 volontaires pour comité de révision
Enquête habitants/citoyenne	Déjà réalisée pour le PNRVN 1992 - 2022	Citoyens	Questionnaire	PPT de restitution et synthèse
Ateliers évaluatifs : -Quelle participation des acteurs au projet de territoire - Partage du bilan et diagnostic territorial	Printemps/automne 2025	Partenaires, équipe, élus (CS et AG délégués)	État des lieux du territoire Bilan évaluatif de la charte Indicateurs	Evaluation des engagements des membres et partenaires
Ateliers enjeux et orientations	Printemps/automne 2025	Partenaires, équipe, élus (CS et AG délégués)	Méthode participative	Identifier les orientations et ambitions du projet stratégique
Partage des enjeux et propositions de défis à relever pour 2045	Automne 2025	Public jeune (conseil municipal des jeunes, réseau d'animation jeunesse, écoles)	journée CMJ	Liste défis 2045 à prioriser
Information sensibilisation grand public sur enjeux et orientations	2025-2026	Grand Public	Magazine (Bi-uns), Carte de vœux, Jeux concours, OPP + Kit à rêver (11 thématiques / points de vue), « Cafés Parc »	S'approprier la méthode déployée en 2025

La révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord s'inscrit dans une démarche participative visant à impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. Le processus de concertation imaginé est décrit ci-dessous, il peut être amené à évoluer à la marge :

- **Concertation du public** : Des stands d'information seront installés sur les marchés et lors d'événements locaux afin de recueillir l'avis des habitants. Une carte interactive sera élaborée pour visualiser les préoccupations des citoyens. L'année 2025 sera également marquée par le cinquantième anniversaire du parc, l'occasion pour l'équipe de participer à 50 événements qui auront lieu sur le territoire et de d'échanger avec les habitants sur la révision de la charte.
- **Restitution des résultats de l'enquête** : Les résultats d'une enquête en ligne menée auprès des habitants seront présentés de manière synthétique, mettant en évidence les principales attentes de la population.
- **Ateliers évaluatifs et enjeux** : Des ateliers spécifiques seront organisés pour évaluer la mise en œuvre de la charte actuelle et définir les orientations futures. Ces ateliers réuniront les partenaires du Parc, les élus locaux, les acteurs du territoire et l'équipe.
- **Phase de restitution et de débat** : Le Parc organisera différents événements (cafés débats, réunions publiques) afin d'informer le public sur l'avancée du projet et de recueillir ses avis.

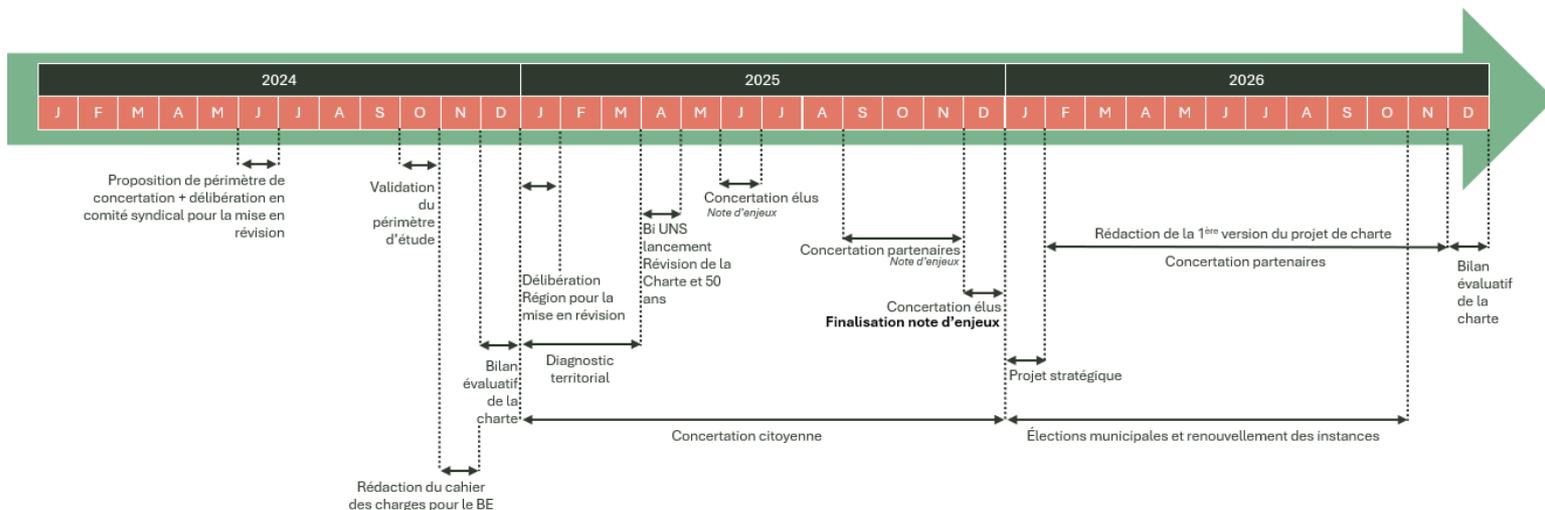
L'objectif de cette démarche participative est de construire un projet de territoire qui réponde aux attentes de tous les acteurs concernés, en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire.

Ce processus de concertation permettra de :

- Recueillir les attentes et les besoins des habitants.
- Évaluer la mise en œuvre de la charte actuelle.
- Définir les orientations futures du Parc.
- Assurer une large adhésion au projet de territoire.

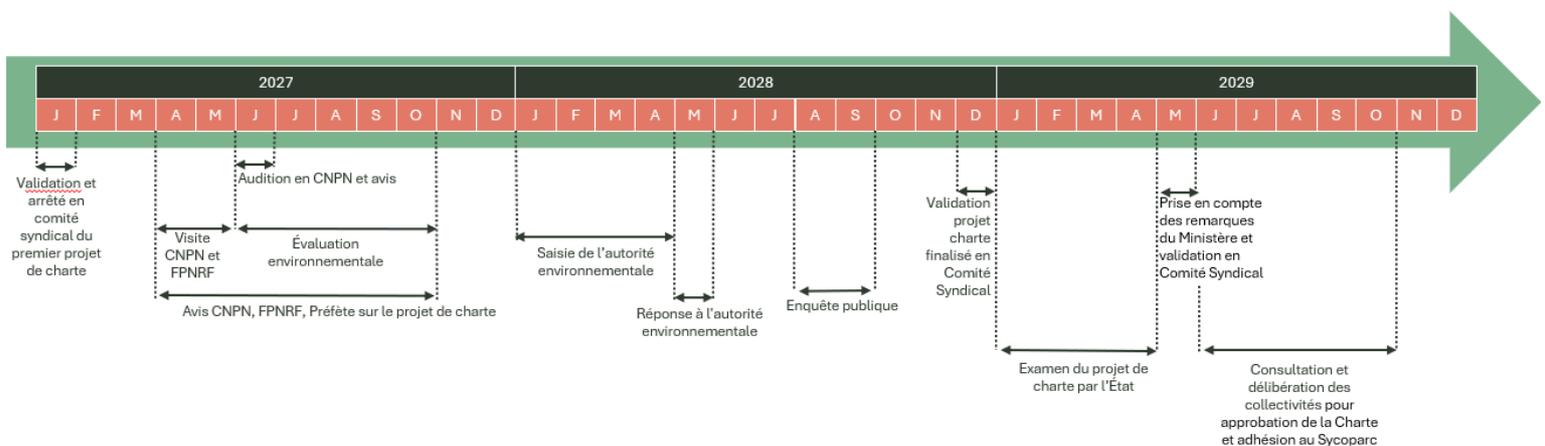
Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de co-construction du projet de territoire, où chaque acteur a sa place et peut apporter sa contribution.

La rédaction de la première version du projet de charte sera réalisée tout au long de l'année 2026, en parallèle de la poursuite de la concertation avec les différents partenaires.



Début 2027, le premier projet de charte sera arrêté puis soumis à l'évaluation de la Fédération des Parcs naturels régionaux, du Conseil National de la Protection de la Nature et l'État. Le projet de charte sera ensuite modifié pour prendre en compte les remarques émises par les différentes instances puis sera soumis en 2028 à l'avis de l'autorité environnementale puis à une enquête publique, pour être arrêté définitivement en décembre 2028. Le renouvellement du classement sera effectif en mars 2030, après examen du projet de charte en 2029 par l'État ainsi que l'approbation des collectivités à la nouvelle charte et adhésion au SYCOPARC.

Le Parc a choisi de se faire accompagner par au moins un bureau d'étude lors du processus de révision, afin d'avoir un avis extérieur au regard des enjeux du territoire et des actions qui y sont menées. Les modalités d'interventions de ce(s) bureau(x) sont en cours d'élaboration, par le biais de la rédaction d'un cahier des charges.



➔ mars 2030 : Renouvellement du classement

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL11-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Gouvernance

La gouvernance de la révision de la charte a pour objectif d'assurer la coordination et le pilotage du processus, de faciliter la concertation avec les acteurs locaux et d'apporter une vision stratégique pour orienter les actions. Les différentes instances sont listées dans le tableau suivant :

Instance	Membres	Rôle
Comité Syndical	Membres statutaires : 49 élus et 10 partenaires dont les chambres consulaires : CCI, CMA, Chambre d'agriculture.	Pilotage stratégique de la démarche et appropriation et validation des grandes étapes par délibération, Détermine les grandes orientations, Valide les moyens engagés.
Bureau exécutif	Présidente et vice-présidents	Prépare les délibérations au Comité Syndical.
Comité de révision	<ul style="list-style-type: none"> • Restreint Présidente et 7 élus volontaires du Comité Syndical, Directrice et 7 agents du Parc 7 citoyens • Elargi Etat : préfecture de région et de département + président du conseil régional 	Pilotage opérationnel de la démarche : Propose la méthodologie, Assure la préparation des réunions, des documents intermédiaires, Garantit la tenue du calendrier et de la procédure pour aboutir à un renouvellement de classement en 2029, Fait émerger par la concertation territoriale les propositions et idées pour la nouvelle charte.
Comité technique de révision	<ul style="list-style-type: none"> • Restreint Représentant DREAL, Région, Sycoparc • Elargi Représentant de l'Etat (DREAL) + Sous-préfecture Saverne, Sarreguemines, Haguenau Représentants de la Région (Service 	Partage de l'information et des enjeux stratégiques nationaux, régionaux et locaux à prendre en compte dans le renouvellement, Prépare les avis des collectivités membres ou partenaires, Concertation pour faire émerger des idées nouvelles et des consensus pour la nouvelle charte.

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL11-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

	<p>biodiversité) et de la maison de région Saverne-Haguenau</p> <p>Commissaire de Massif des Vosges Représentant de la Collectivité européenne d'Alsace Représentant de la Moselle Représentant EPCI et PETR Représentant Villes Portes et Villes périphériques (contrat réciprocité)</p>	
Assemblée générale des Délégués	<p>Membres statutaires : délégués des communes et EPCI membres du SYCOPARC</p>	<p>Elit ses représentants au Comité syndical,</p> <p>Les délégués :</p> <p>Contribuent à la définition des engagements des collectivités locales à l'atteinte des objectifs de la charte,</p> <p>Participent à la concertation et contribuent à faire émerger un engagement citoyen.</p>
Collectivités membres du SYCOPARC	<p>Organes délibérants :</p> <p>Conseils municipaux, Conseils communautaires.</p>	<p>Délibèrent sur l'avant-projet de charte et le projet définitif.</p>
Comité Scientifique	<p>Membres nommés</p>	<p>Rôle consultatif, appui aux réflexions, Propose des axes de réflexion.</p>
Partenaires techniques	<p>Agence de l'Eau, ONF, CRPF OFB, SDEA, Chambre d'agriculture, CMA, CCI,</p> <p>Et associations de protection de la nature et de l'environnement, de la défense du patrimoine.</p>	<p>Consultation au fil de la révision : ateliers partage du diagnostic, état des lieux du territoire,</p> <p>Participe aux journées acteurs et partenaires pour contribuer aux grandes orientations et à la définition des mesures.</p>
Habitants et acteurs du territoire	<p>Représentants de la société civile, les acteurs socio-économiques, les habitants, le jeune public et les visiteurs</p>	<p>Consultation au fil de la révision : enquête, questionnaire lors d'évènements.</p> <p>Enquête publique sur le projet de charte</p>

NOTE D'ANALYSE

JUSTIFICATION D'EXTENSION DU PERIMETRE EN VUE DE LA PRESCRIPTION DE LA REVISION DE LA CHARTE 2030 -2045 DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL11-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Table des matières

Préambule	3
1. Les spécificités du territoire et ses enjeux	6
1.1 Le substrat gréseux, socle du territoire	6
1.2 La richesse et la diversité des patrimoines	8
1.2.1 Naturels	8
1.2.2 Culturels	13
1.2.3 Paysagers	15
1.3 Des ressources patrimoniales qui ont permis un essor industriel précoce, marquant encore aujourd'hui l'économie du Parc	17
1.4 Un territoire fragile, en marge des grands pôles de développement régional	18
2. Evaluation intermédiaire de la charte	19
3. Le périmètre d'étude	20
3.1 Historique	20
3.2 Les communes associées	22
3.3 Les villes-portes	23
3.4 Autres communes limitrophes	23
3.5 Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension	24
Conclusion	34

Préambule

Créé en 1975, le Parc naturel régional des Vosges du Nord est né de l'ambition de fonder les choix d'aménagement sur le respect des patrimoines naturels et culturels locaux, qui en sont le support et en constituent les limites. Présent à la fois en Moselle et dans le Bas-Rhin, il comporte aujourd'hui 111 communes et fait partie des six PNR que compte la région Grand Est (carte 1).

La charte du Parc constitue un projet global d'aménagement, de protection et de développement durable du territoire, à l'initiative des collectivités territoriales concernées. Elle indique les engagements des signataires qui, au travers de leurs compétences et responsabilités propres, mettent en œuvre les politiques, les programmes et les actions permettant d'atteindre les objectifs définissant :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, qui doit rester au cœur de ses projets, sans se limiter à la gestion des espaces protégés situés sur leur territoire, quand elle leur est confiée (sites Natura 2000, réserves naturelles, espaces naturels sensibles etc) ;
- La préservation de la qualité des paysages, dans le respect de la convention européenne du paysage et de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages ;
- L'aménagement durable du territoire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la promotion d'une agriculture durable.

Le classement du Parc naturel régional des Vosges du Nord a été renouvelé pour la 3ème fois en 2014 pour une période de 15 ans jusqu'en 2029. La charte actuellement en vigueur arrive donc à échéance et doit être révisée, en vertu de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui définit la procédure et les étapes de la révision de la charte et le renouvellement de son classement. Elle permet de reconduire cette reconnaissance nationale pour 15 nouvelles années, c'est-à-dire jusqu'en 2045 pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

La révision de la charte est un processus visant à actualiser les orientations stratégiques et les dispositifs de gestion du Parc, en tenant compte des évolutions territoriales, environnementales, économiques et sociétales. Elle donne les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et fixe les objectifs à atteindre d'ici 2045 pour tous ceux qui se sont engagés.

L'élaboration de la nouvelle charte est assurée par le SYCOPARC, sous la responsabilité du Conseil Régional et en application du IV L. 333-1 du code de l'environnement. La prescription de la révision de la charte et la définition du périmètre d'étude nécessitent une décision formelle du Conseil Régional (I de l'article R. 333-5 du code de l'environnement).

La présente note a pour objectif de faire un état des lieux des caractéristiques principales qui font du Parc naturel régional des Vosges du Nord un territoire riche et diversifié, afin de poser les bases du lancement de la révision de la charte du Parc qui devra être approuvée au cours de l'année 2030. Elle délimite également un périmètre d'étude adapté aux spécificités du territoire, qui servira de référence à la révision de la charte.

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL14DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

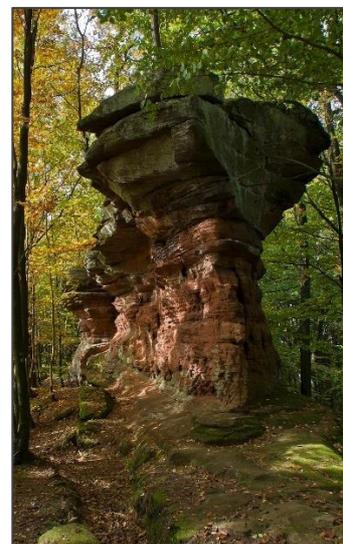
1. Les spécificités du territoire et ses enjeux

Les Vosges du Nord sont souvent décrites comme une « zone de contacts » où convergent plusieurs influences. Ces convergences déterminent la richesse et la diversité des patrimoines culturels du territoire :

- Zone de contacts des influences climatiques océanique et continentale, marquées par la présence de plusieurs espèces animales et végétales en limite de leurs aires de répartition ; l'amplitude thermique, caractéristique de ces climats, avec des étés très chauds et des hivers rigoureux, produit des milieux très spécifiques et riches, tels que les tourbières ;
- Un patrimoine culturel exceptionnel à la convergence de multiples influences : l'architecture marquée par l'utilisation des ressources naturelles et notamment le grès rose, le patrimoine archéologique, la langue et la culture régionale, les lieux de mémoire des grands conflits ;
- De nombreux équipements patrimoniaux dont huit musées de France sur des thèmes très variés (art et traditions populaires, industrie, châteaux, mémoire...) ;
- Une tradition industrielle d'excellence marquée : industrie du fer autour du groupe De Dietrich, du verre et du cristal autour des entreprises Lalique, Meisenthal et St Louis, de l'extraction et de la transformation du grès, de l'exploitation et de la transformation du bois ;
- Territoire de limes et de frontières, dont l'histoire tumultueuse a laissé de très nombreux vestiges, des époques celtiques et gallo-romaines à la ligne Maginot, en passant par les périodes très riches du Moyen-Age et de la Renaissance.

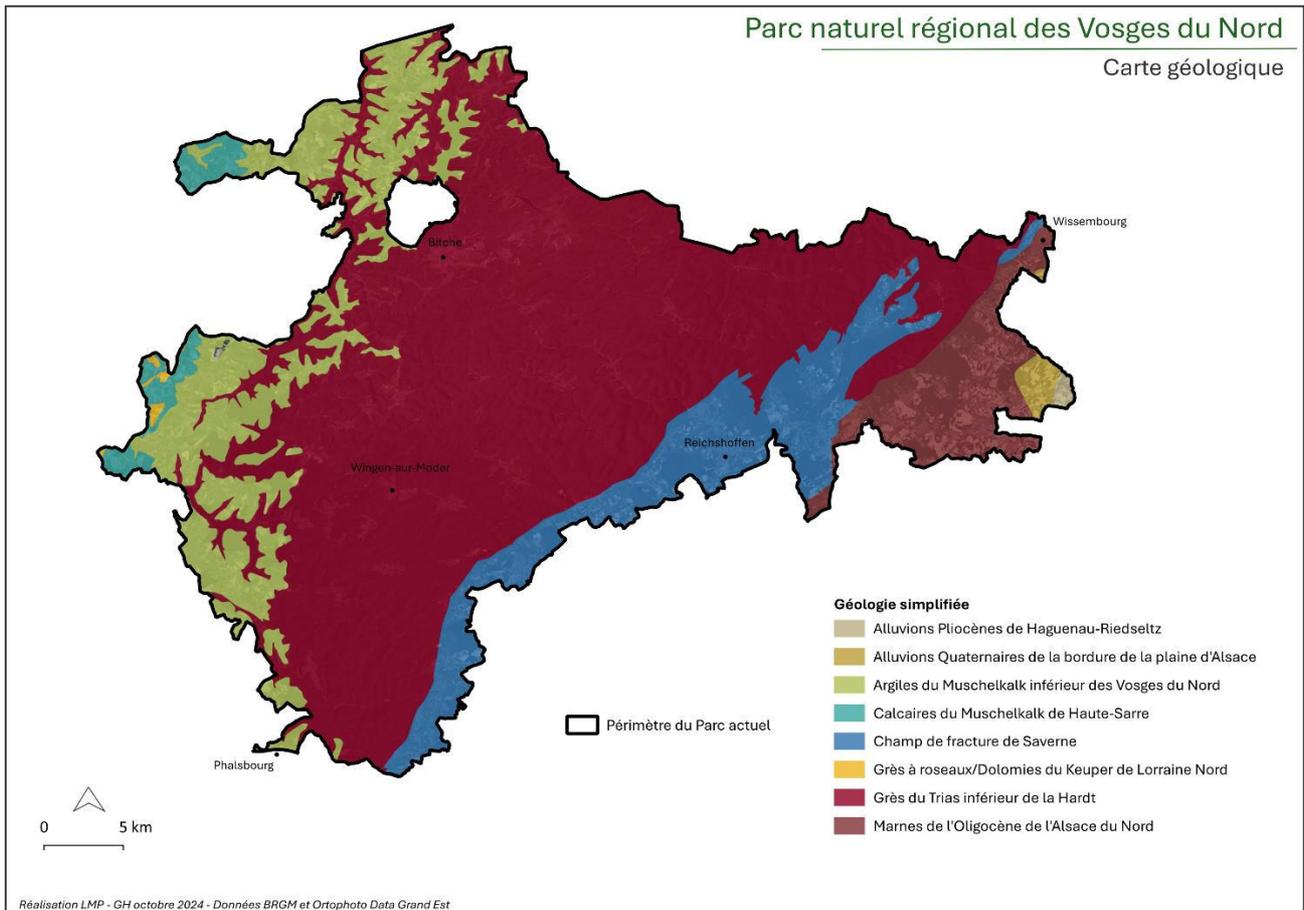
1.1 Le substrat gréseux, socle du territoire

Les Vosges du Nord constituent la partie septentrionale du Massif Vosgien. Plus des deux tiers du territoire reposent sur un substrat gréseux datant de 235 millions d'années qui détermine le type de végétation, l'hydrographie et les paysages. Ce socle gréseux se prolonge, au-delà de la frontière franco-allemande, dans le Pfälzerwald. Il est l'architecte discret du paysage. Ses strates façonnent les sols, les reliefs et les rochers, créant une géologie unique. Cette base minérale influence profondément les milieux naturels, des vastes forêts de hêtres et de chênes aux cours d'eau, abritant une biodiversité riche mais fragile.



Grès des Vosges
Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL18 DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Les reliefs, alternant collines douces et barres rocheuses abruptes, témoignent de la diversité des formes que peut prendre le grès. Cette roche sédimentaire a également marqué l'histoire de la région, servant de matériau de construction pour de nombreux édifices, des vestiges historiques aux constructions contemporaines. Cette homogénéité géomorphologique du territoire du Parc est délimitée, au sud-est, par le champ de failles du piémont alsacien et, à l'ouest, par l’affleurement du plateau lorrain (carte 2).



Carte 2 : Géologie du PNRVN

1.2 La richesse et la diversité des patrimoines ...

1.2.1 Naturels

Les milieux

Les Vosges du Nord offrent une mosaïque de milieux naturels exceptionnels, dont la forêt est l'élément dominant. Couvrant plus des deux tiers du territoire, elle est majoritairement composée par les hêtres, les pins sylvestres et les chênes.

Ces forêts, majoritairement jeunes (66 % du volume constitués d'arbres de moins de 45 cm), présentent une grande diversité d'essences (30 au total) et de structures. Les peuplements irréguliers, couvrant 15 000 hectares, sont particulièrement riches et offrent des habitats variés à la faune et à la flore.



Parcelle en libre évolution



Etang de Hanau – La Réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche

L'eau est également omniprésente et permet le développement d'une diversité biologique exceptionnelle. Le territoire abrite plus de 1 200 km de cours d'eau et près de 6 000 ha de zones humides : prairies hygrophiles, marais, tourbières, forêts alluviales... Ces milieux structurent et forgent le caractère des paysages.

Ces cours d'eau abritent de nombreuses espèces qui apprécient les eaux peu minéralisées, fraîches et bien oxygénées.



Ecrevisse à pattes rouges



Prairie naturelle

On retrouve également des milieux ouverts tels que les prairies et les vergers traditionnels, qui occupent environ un tiers du territoire. Ces espaces, souvent associés à des pratiques agricoles extensives, offrent des habitats pour une multitude d'espèces. Les prairies, en particulier, abritent une flore riche et variée, étroitement liée aux conditions locales et aux pratiques de gestion.

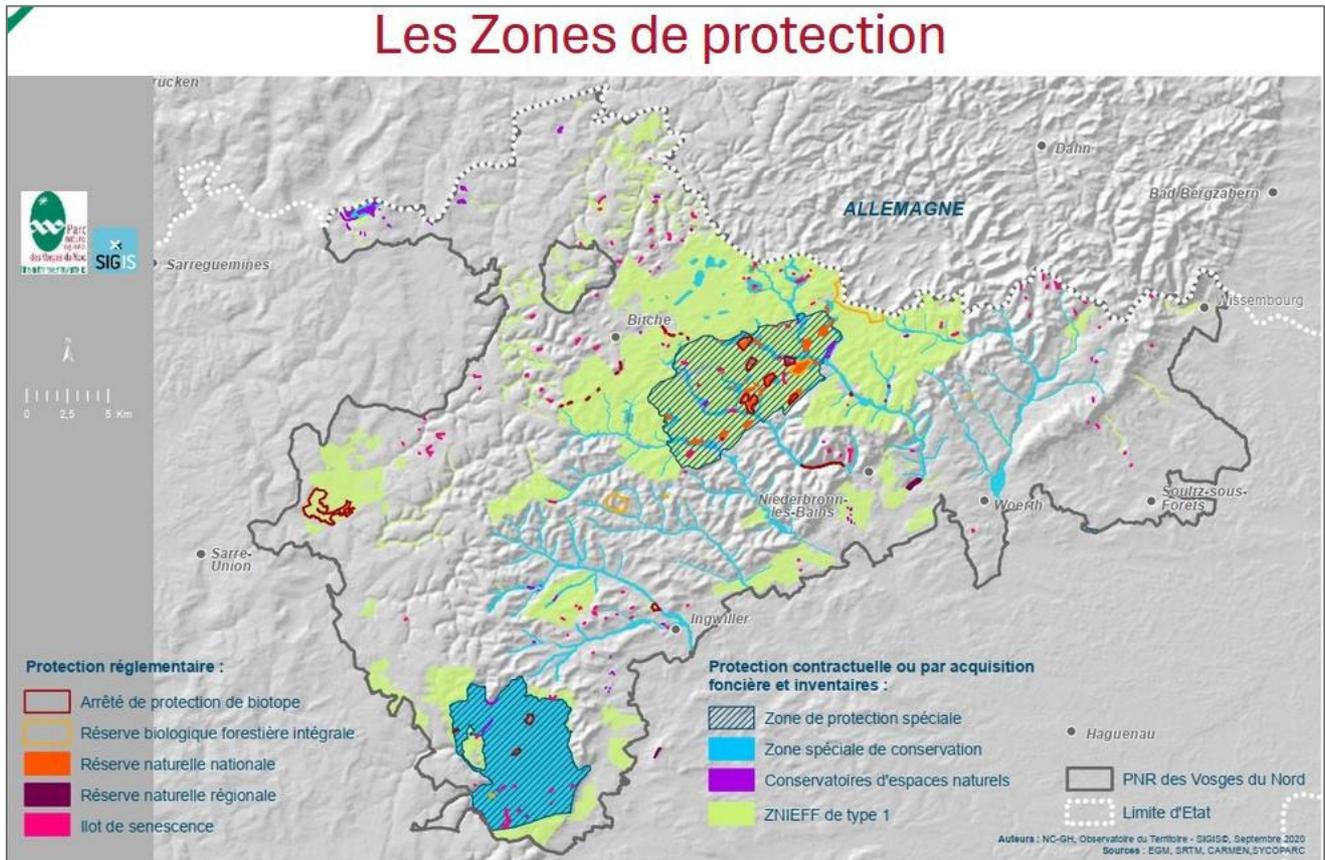
Enfin, les cultures, principalement céréalières, témoignent d'une activité agricole plus intensive. Néanmoins, la coexistence de ces différents milieux contribue à la richesse et à la singularité du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Les zones de protection

Afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés, différentes zones de protections ont été définies sur le territoire (carte 3) :

- La Réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche : dispersée sur 365 ha, elle abrite un ensemble unique de tourbières acides et de forêts humides, associées à des étangs et des falaises de grès rose. Ces tourbières, d'une grande rareté en Europe occidentale, hébergent une multitude d'espèces spécifiques et sensibles aux perturbations, comme les Droséras, la Canneberge, le Lycopode inondé et le Calla des marais. La réserve protège également une faune riche, comprenant notamment le Faucon pèlerin, la Chouette de Tengmalm, la Chevêchette d'Europe, la Bondrée apivore, le Canard colvert, la Pie-grièche écorcheur, le Martin-pêcheur d'Europe et le Pic noir.
- 12 arrêtés de protection de biotope et 576 ha classés en Réserve biologique intégrale dont une transfrontalière
- La Réserve naturelle régionale du plan d'eau de Reichshoffen qui présente une avifaune aquatique riche et variée : 130 espèces y ont été recensées dont le Grèbe huppé, le Bruant des roseaux et le Cuivré des marais.
- La Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Les Zones Natura 2000 : elles représentent 21 230 ha répartis sur les secteurs amont de l'ensemble des cours d'eau appartenant aux bassins versants de la Moder et de la Sauer, le camp militaire de Bitche ainsi que les zones forestières situées autour de La Petite-Pierre et dans le Pays de Bitche.

- 41 522 ha de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1
- 83 000 ha de forêts et de milieux pré-forestiers
- 300 espèces de faune-flore remarquables



Carte 3 : Les zones de protection

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL10DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

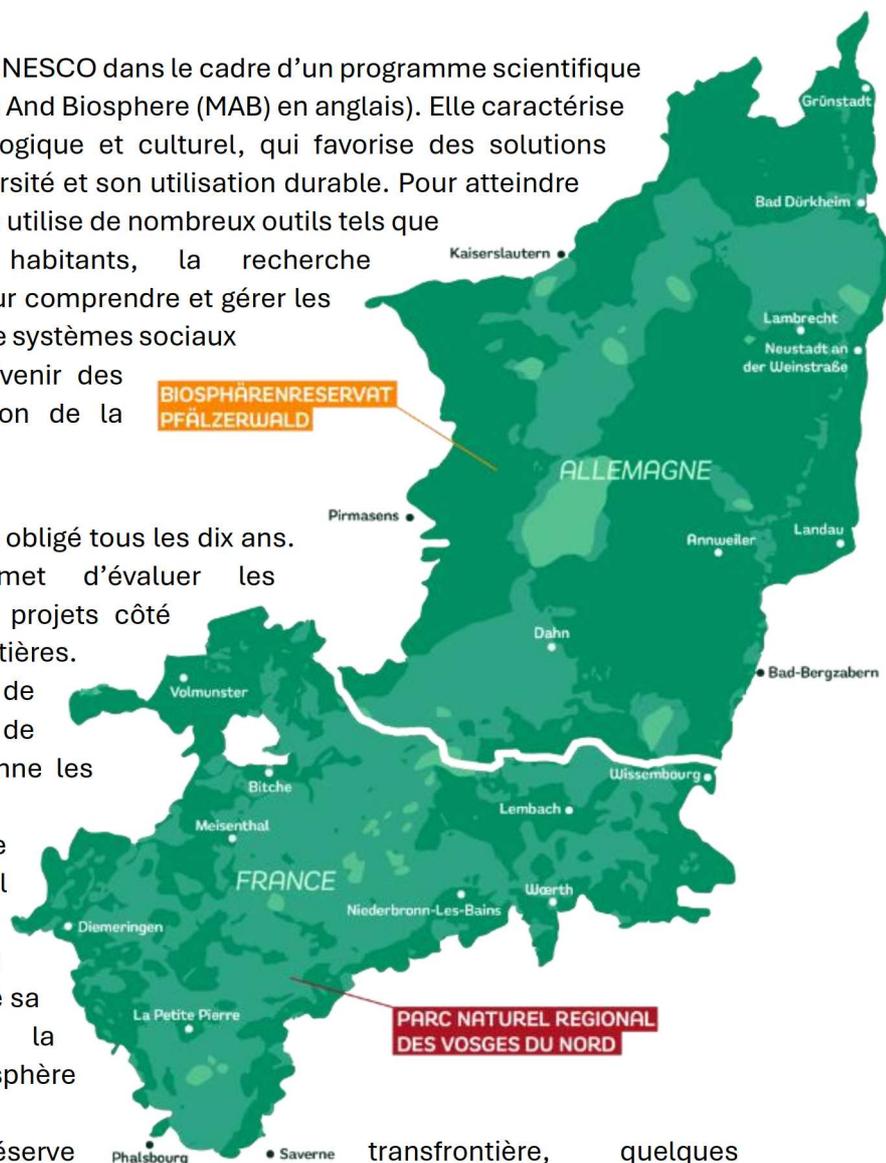
Reconnaisances internationales

Cette harmonie entre les humains et la nature a valu au Parc naturel régional des Vosges du Nord d'être reconnu internationalement par l'UNESCO en 1989 comme Réserve de biosphère. Associé à son voisin Allemand le Pfälzerwald en 1998, la Réserve de biosphère est par la suite devenue une réserve transfrontière.

Cette distinction est accordée par l'UNESCO dans le cadre d'un programme scientifique intitulé « Homme et Biosphère » (Man And Biosphere (MAB) en anglais). Elle caractérise un territoire riche sur le plan écologique et culturel, qui favorise des solutions conciliant la protection de la biodiversité et son utilisation durable. Pour atteindre ses objectifs, la réserve de biosphère utilise de nombreux outils tels que l'éducation, l'implication des habitants, la recherche interdisciplinaire et l'information pour comprendre et gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques ainsi que pour prévenir des conflits en matière de conservation de la nature.

L'examen périodique est un passage obligé tous les dix ans. Ce rapport très détaillé permet d'évaluer les connaissances scientifiques et les projets côté français, côté allemand et transfrontières. Il permet de vérifier que la Réserve de biosphère remplit les objectifs de développement durable et s'en donne les moyens.

C'est à l'unanimité et « sans aucune modification » que le Conseil international de coordination du programme MAB et de l'UNESCO a décidé le 17 juin 2022 à Paris, lors de sa 34^{ème} session, de reconduire la reconnaissance de la Réserve de biosphère



A l'échelle de la Réserve transfrontière, quelques projets phares ont particulièrement retenu l'attention du comité : la réintroduction du lynx boréal, la protection et gestion durable des forêts, des cours d'eau et zones humides, l'organisation de marchés transfrontaliers, les activités visant à faire participer les résidents au-delà des frontières ou encore les initiatives de recherche transfrontalières, comme le projet ECOSERV sur les services écosystémiques.

Cette reconnaissance internationale contribue au rayonnement et à la notoriété de notre territoire, mais elle est aussi un vecteur fort de communication. Elle scelle également une amitié franco-allemande qui a fêté ses 25 ans en 2023.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a également reçu en 2018 la labellisation « Liste verte des aires protégées et conservées », qui est accordée par les instances internationales de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Son renouvellement a été officialisé le 27 septembre 2024, pour 5 ans, jusqu'au 26 septembre 2029.

Le programme de la Liste verte de l'UICN vise à reconnaître et à accroître le nombre d'aires protégées et conservées gérées équitablement et efficacement, offrant aux populations et à la nature des résultats durables de conservation à travers le monde.

Lancée officiellement en 2014, la Liste verte constitue désormais une référence mondiale pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature. Elle encourage une approche positive de la conservation, se positionne en contrepied de la Liste rouge des espèces et des habitats menacés de l'UICN.



L'objectif principal de la Liste verte des aires protégées et conservées est de contribuer à faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance de l'ensemble des aires protégées à l'échelle mondiale, en valorisant les sites et les pratiques exemplaires.

Elle est à la fois une méthodologie et un label international fondés sur un standard international de durabilité. L'obtention du label est conditionnée par l'atteinte de 17 critères de qualité, déclinés en 50 indicateurs, durant une période d'engagement allant jusqu'à 5 années renouvelables, pendant laquelle le site candidat peut bénéficier d'appuis techniques.

Au-delà d'être une labellisation, la liste verte constitue une véritable démarche d'amélioration continue, qui permet de faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées à l'échelle mondiale, en valorisant les sites et les pratiques exemplaires. Elle vise donc autant à valoriser les sites les plus performants qu'à aider ceux qui n'atteignent pas les standards de qualité et peuvent recevoir un appui en s'engageant dans la démarche.

Ces distinctions viennent attester la bonne gestion et les richesses du patrimoine naturel du territoire. Elles confèrent aussi aux habitants et aux collectivités qui en ont la charge, une responsabilité de protection et de maintien de ces richesses, pour les générations futures.

1.2.2 Culturels

Depuis la préhistoire, les Vosges du Nord ont été le théâtre de multiples migrations. Les premières populations s'y sont installées dès le Néolithique. Par la suite, les Celtes, puis les Romains ont successivement marqué l'histoire de cette région. Ces derniers, notamment, ont apporté leurs techniques de fabrication de la céramique et du verre, comme en témoignent les nombreux vestiges découverts à Niederbronn-les-Bains.

Au Moyen Âge et à la Renaissance, les échanges commerciaux et les migrations ont continué d'enrichir le patrimoine culturel des Vosges du Nord. Les grandes découvertes ont introduit de nouvelles plantes et épices, tandis que la Réforme protestante a attiré de nouvelles populations. La coexistence de différentes religions a été une caractéristique marquante de cette région. Catholiques, protestants et juifs ont vécu ensemble pendant des siècles, laissant des traces indélébiles dans le paysage et le patrimoine architectural. Les nombreuses synagogues et les cimetières juifs en sont un témoignage éloquent.



Habitat traditionnel des Vosges du Nord

Le patrimoine bâti, riche et diversifié, est également marqué par l'habitat traditionnel, qui tient une place prépondérante dans le paysage. La maison bloc et la maison cour, symboles de l'architecture rurale, sont omniprésentes dans les villages. À côté de ces habitats typiques, on trouve des bâtiments plus spécifiques, liés à l'exploitation des ressources locales, comme les fermes, les moulins ou les fours à chaux, qui viennent enrichir le paysage.

Ce patrimoine bâti, ainsi que la présence de nombreux monuments historiques et d'un patrimoine vernaculaire foisonnant, confère aux Vosges du Nord une identité forte et singulière. Les châteaux forts, les églises et les fermes anciennes témoignent de l'histoire riche de cette région, tandis que les éléments du petit patrimoine, comme les fontaines, les lavoirs ou les croix de chemin, racontent la vie quotidienne de ses habitants.



Château de la Petite Pierre

Pour faire découvrir ce patrimoine exceptionnel, un réseau de 41 équipements culturels a vu le jour. Musées, centres d'interprétation, sites archéologiques et espaces naturels protégés offrent au public la possibilité de découvrir l'histoire, la culture et la nature de la région.

Depuis 1994, le Parc met en œuvre un principe original, innovant et encore aujourd'hui unique en France : il porte un service de Conservation, basé sur la mutualisation des moyens des communes et communautés de communes, soutenu par l'Etat, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin. Des attachés de conservation et des chargés de mission dédiés à l'inventaire, au récolement ou encore des spécialistes de la médiation apportent une ingénierie technique dans la mise en œuvre des projets.

La Conservation des musées du Parc constitue un réseau de dix musées en milieu rural dont les objectifs sont la qualité des projets muséographiques, le travail sur les collections, leur connaissance et leur diffusion auprès de tous les publics.

La force de ce réseau s'appuie sur le subtil mélange entre l'engagement des bénévoles et l'accompagnement par les professionnels, dans le respect de la diversité des approches. Les résultats confirment que ce travail en réseau est une solution d'avenir pour les musées en milieu rural.

Ce réseau est le reflet de la richesse patrimoniale des Vosges du Nord avec des sites aux multiples facettes. Certains nous dévoilent l'histoire avec ses moments retentissants, notamment la guerre de 1870. D'autres donnent à voir la vie d'autrefois que ce soit à la campagne ou dans les petites villes. D'autres encore nous étonnent, de par leur singularité, découvrant un pan de l'artisanat ou de l'industrie locale.



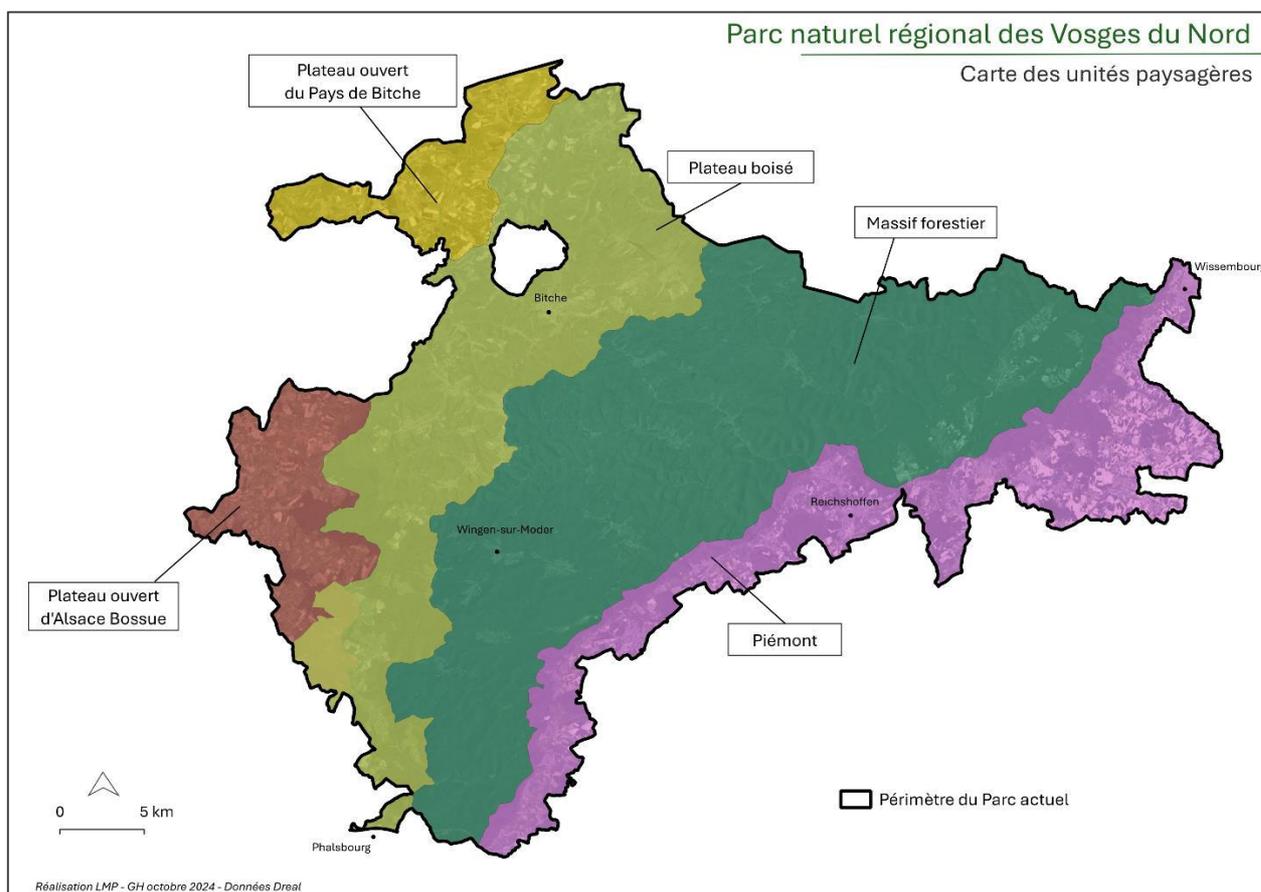
Festival Au grès du Jazz

Parallèlement, cette richesse se double d'une vie culturelle dynamique avec de nombreuses salles de spectacles qui proposent une programmation variée, adaptée à tous les publics, ainsi que des festivals qui rythment la vie locale. Les pratiques amateurs, qu'il s'agisse de musique, de théâtre ou d'arts plastiques, contribuent à l'animation des villages et des villes.

En résumé, les Vosges du Nord sont un territoire marqué par une histoire riche et complexe où se sont croisées de nombreuses cultures. Ce métissage a façonné un patrimoine exceptionnel, à la fois matériel et immatériel.

1.2.3 Paysagers

Le territoire présente quatre entités paysagères majeures : le piémont à l'est, le massif forestier et le plateau boisés au centre, et le plateau ouvert à l'ouest, divisé en 2 sous-unités : le Pays de Bitche et l'Alsace Bossue (carte 4).



Carte 4 : Unités paysagères du PNRVN

- Le piémont constitue la façade orientale du massif vosgien. Il est défini par une faille s'étendant de la Mossig au fossé de Lembach, où débouchent les rivières du massif. Les villages sont implantés soit sur le contrefort montagneux, soit en débouché de vallée. Dans le secteur de Hanau (SE), les villages présentent un patrimoine urbain important et l'étagement des usages du sol est encore bien lisible, avec de haut en bas : forêt, châtaigneraie, vergers/prairies, habitations et terres cultivées.



Weinbourg, Piémont de Hanau, crédits : Mairie de Weinbourg

Dans le Hochwald, le paysage est plus collinéen et agricole, avec une alternance de villages en position haute et basse, un patrimoine urbain riche et une présence encore forte des vignes et vergers. Le piémont abrite également quelques agglomérations plus importantes situées en débouché de vallée, où le paysage est un peu moins typique au regard de l'imbrication forte des différents usages du sol dans ces zones.



Piémont, colline sous Hochwald, Lampertsloch

- Au centre, le massif forestier constitue la zone paysagère la plus étendue du territoire et la moins densément peuplée. C'est un paysage forestier et montagneux, avec de nombreuses vallées et des faciès remarquables de falaises et pitons gréseux. Les villages sont majoritairement situés en fond de vallée, mais parfois aussi sur des pitons rocheux ou encore dans des clairières isolées. Le fossé de Lembach au nord est présente un relief plus doux, avec des villages situés dans des clairières visuellement isolées les unes des autres.



Massif forestier, fossé de Lembach, Wingen

- Le plateau ouvert, en façade ouest, présente un paysage de type collinéen très cultivé, avec un lien visuel fort entre certains villages et une forte proportion de vergers. Au niveau de l'habitat traditionnel, il faut distinguer le Pays de Bitche où les usoirs marquent l'identité des villages et l'Alsace Bossue, remarquable par ses fermes à schopf et ses linteaux de porte en grès sculpté.



Plateau ouvert, Pays de Bitche

- Le plateau boisé possède des caractéristiques communes à la fois au massif et au plateau ouvert, avec un taux de boisement relativement élevé et des plateaux cultivés. Les villages sont localisés en position dominante sur les plateaux ou en fond de vallée, avec des caractéristiques urbaines et architecturales souvent bien préservées, notamment en Alsace Bossue. A noter également la spécificité des villages industriels verriers et l'agglomération de Bitche et sa citadelle militaire.



Plateau boisé, Niedersteinbach, Emilie Fux
 Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-20241207-CS071224DEL16DE
 Date de réception préfecture : 10/12/2024

1.3 Des ressources patrimoniales qui ont permis un essor industriel précoce, marquant encore aujourd'hui l'économie du Parc

Le territoire connaît un essor industriel dès le XVIème siècle, corrélé à la présence abondante de ressources naturelles. En effet, la forêt, l'eau, le sable, les gisements de fer et de pétrole ont attiré de grandes industries qui, pour la plupart, sont encore présentes aujourd'hui :

- Extraction et transformation du grès (env. 250 emplois) ;
- Industries du verre et du cristal, dont les savoir-faire sont inscrits depuis 2023 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Cristalleries St-Louis, Meisenthal et Lalique et des entreprises de verre optique (env. 1.000 emplois) ;
- Industrie du fer autour du groupe De Dietrich (env. 400 emplois) ;
- Filière bois (env. 1500 emplois sur le territoire de la charte forestière).



Site verrier de Meisenthal

Si l'activité pétrolière a disparu dans les années 1960, elle trouve un prolongement potentiel dans les projets liés au thermalisme et à la géothermie.

Le développement touristique, quoique plus récent, s'appuie notamment sur la valorisation économique des ressources patrimoniales du territoire. Depuis les années 1970, la volonté locale est de faire du tourisme un levier de développement, en s'appuyant sur les atouts naturels et culturels uniques des Vosges du Nord. Cette démarche vise à valoriser durablement ce patrimoine exceptionnel.



L'agriculture de production s'est concentrée, quant à elle, sur les terres plus riches du piémont et du plateau. Le projet du Parc, territoire patrimonial, est de mettre en œuvre les politiques susceptibles de soutenir ces activités traditionnelles, dont l'importance en termes d'emploi reste majeure.

1.4 Un territoire fragile, en marge des grands pôles de développement régional

Les réalités socio-économiques du Parc laissent apparaître de profondes disparités territoriales. Partie intégrante du massif des Vosges, le territoire est constitué majoritairement de zones montagneuses rurales qui connaissent un déclin démographique et économique accentué. Le "cœur du massif" est particulièrement touché : l'activité économique, essentiellement basée sur les petites entreprises artisanales, peine à maintenir la vitalité des bourgs. Parallèlement, l'érosion des services et des commerces dans ces zones rurales accentue le sentiment d'isolement.

Les pôles dynamiques de développement sont situés aux franges du Parc (gros bourgs aux débouchés de vallée, par exemple) et à sa périphérie, autour de Sarreguemines, Saverne ou Haguenau – Wissembourg ou même encore Strasbourg, induisant des flux importants des Vosges du Nord vers ces zones périphériques, en particulier en matière d'emploi.

Ces disparités sont exacerbées par les menaces du changement climatique qui pèsent sur le territoire : inondations, coulées de boue, augmentation du risque d'incendies et sécheresses se multiplient, mettant à mal les écosystèmes fragiles et les activités économiques locales. Ce contexte complexe souligne l'importance de trouver des solutions durables pour renforcer la cohésion territoriale, soutenir les économies locales et préserver ce précieux patrimoine naturel.

Face à ces défis, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, véritable puits de carbone, joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et contribue à atténuer ses impacts à l'échelle régionale. Pour pérenniser ce rôle et garantir la qualité de vie des habitants, il est indispensable de renforcer l'organisation collective et de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'habitat, des services et des offres culturelles, et c'est dans cette perspective que se justifie pleinement le renouvellement du classement du territoire.

2. Evaluation intermédiaire de la charte

L'évaluation à mi-parcours de la charte réalisée en 2021 a permis de mettre en évidence l'état d'avancement des objectifs de la charte en cours. De nombreux progrès ont été réalisés, témoignant de la réussite collective de certaines actions :



- La qualité de restauration des cours d'eau et la protection des zones humides et de leurs richesses.
- Les connaissances sur la forêt, notamment grâce à un suivi régulier et à un accompagnement personnalisé des gestionnaires forestiers.
- Le développement d'une filière bois locale, favorisée par la mise en place de la charte forestière, créant ainsi de nouvelles opportunités économiques.

Parallèlement, notre patrimoine culturel et paysager a été valorisé. Des initiatives comme l'aménagement du GR 53 au travers du Plan de Paysage et le soutien à l'éco-rénovation ont contribué à préserver notre territoire et à le rendre plus attractif.

La collaboration entre les acteurs locaux s'est renforcée, notamment entre les communes, les partenaires et les acteurs du territoire, favorisant une gouvernance efficace et une prise de décision partagée.

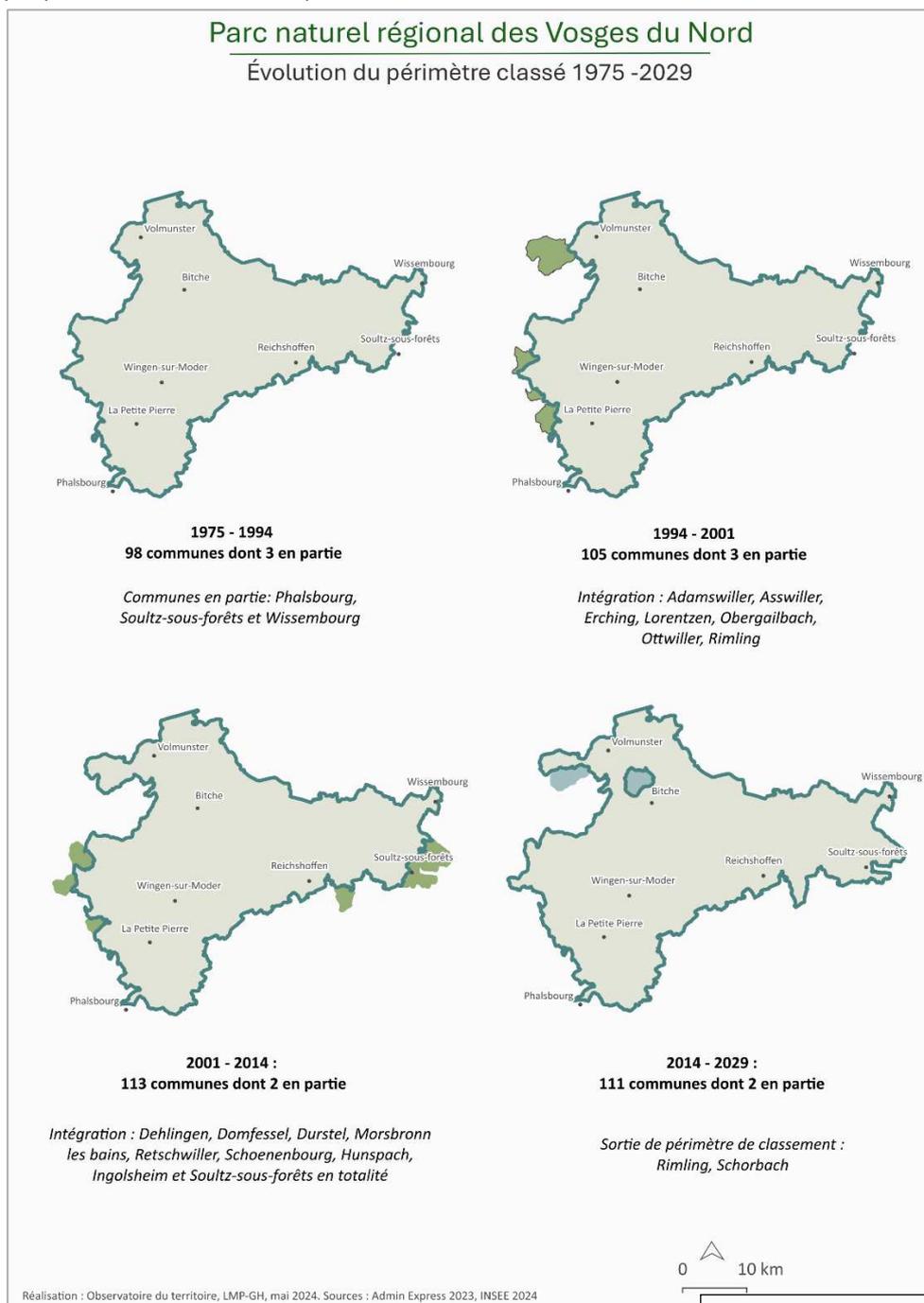
Cependant, la crise sanitaire a mis en évidence certaines fragilités, notamment dans le secteur culturel. Les musées, par exemple, ont souffert d'une baisse de fréquentation.

Les défis à venir sont nombreux : transition énergétique, changement climatique, enjeux agricoles... Il est essentiel d'adapter nos stratégies pour renforcer la résilience de notre territoire. L'implication citoyenne sera déterminante pour réussir cette transition et construire un avenir durable.

3. Le périmètre d'étude

3.1 Historique

Depuis sa première labellisation en 1975, le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord a évolué au cours des 3 révisions de charte qu'il a connues (carte 5). L'engagement de cette 4^{ème} révision est l'occasion d'à nouveau questionner ce périmètre et d'envisager l'intégration de nouvelles communes, répondant ainsi aux sollicitations exprimées par certaines d'entre elles. De plus, considérant l'évolution des périmètres des EPCI et la nécessité de maintenir une cohérence territoriale ainsi que de préserver les milieux naturels ordinaires, tout en répondant aux nouvelles pressions sur les zones agricoles et humides, il a été décidé de proposer une révision du périmètre du Parc.



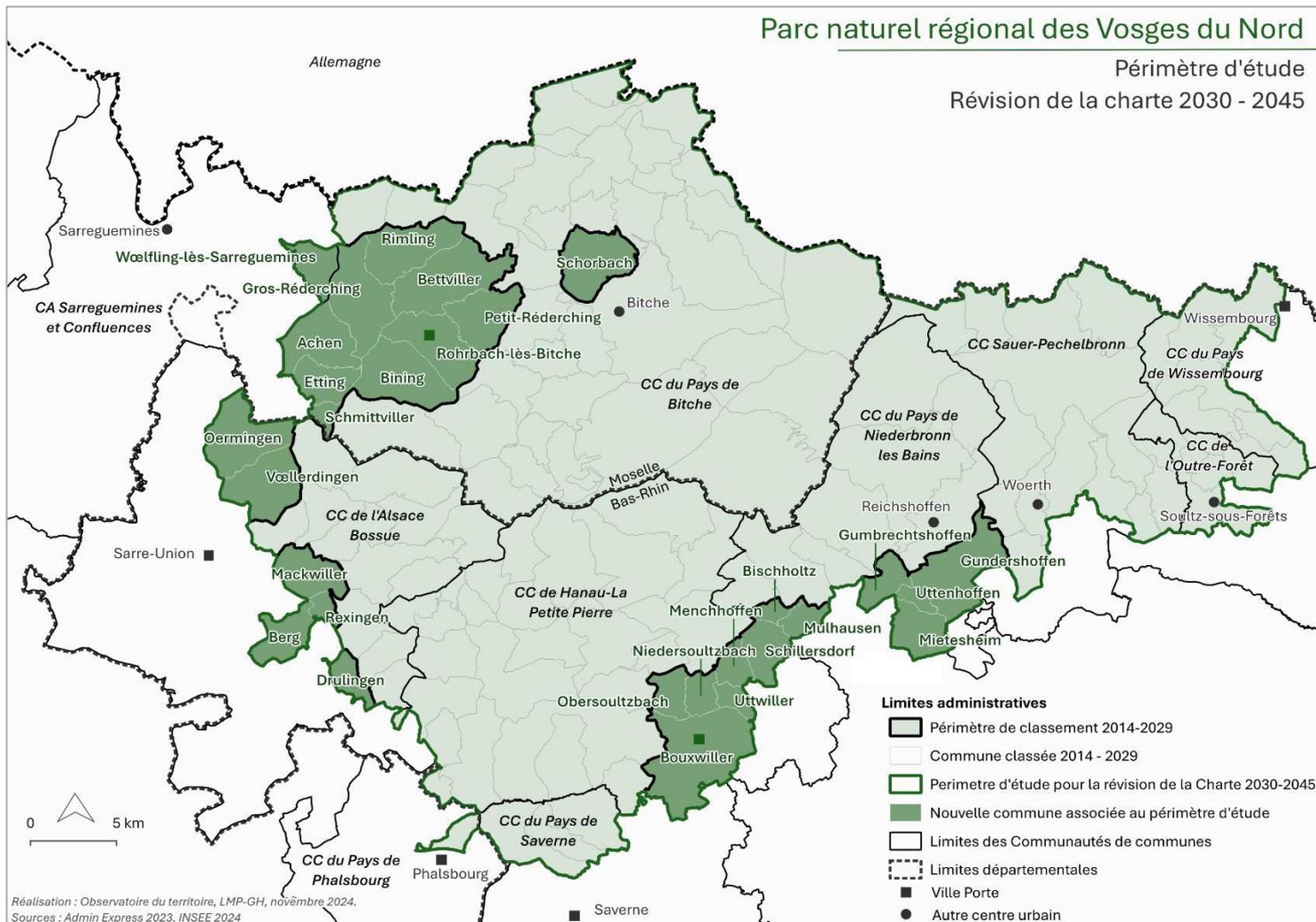
Carte 5 : Historique de l'évolution du périmètre du Parc

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Un périmètre d'étude a donc été défini afin de proposer à différentes communes d'intégrer le périmètre classé en 2030 (carte 6).

Il a été défini en respectant :

- La cohérence géographique, patrimoniale et paysagère que représente le massif gréseux des Vosges du Nord ;
- La limite géographique naturelle constituée par le resserrement du massif au niveau du col de Saverne, renforcée par l'infrastructure routière A4 et la LGV.



Carte 6 : Périmètre d'étude de la révision de la Charte 2030-2045

Le périmètre d'étude comprend 140 communes, avec l'intégration de 29 nouvelles communes par rapport au périmètre actuel. Les évolutions démographiques et surfaciques se traduisent par une augmentation de la superficie du territoire de 21,1 % et de la population de 33,6 % (tableau 1) :

	Nombre de communes			Superficie (ha)			Population municipale*		
	2014-2029	2030-2045	Evol.(%)	2014-2029	2030-2045	Evol.(%)	2014-2029	2030-2045	Evol.(%)
Bas-Rhin	74	92	+24,3	79 160	93 234	+17,8	57 443	73 576	+28,1
Moselle	37	48	+29,7	48 324	61 194	+26,6	23 132	34 041	+47,2
Total	111	140	+26,1	127 484	154 428	+21,1	80 575	107 617	+33,6

Tableau 1 : évolution du nombre de communes, de la superficie et de la population

* Sans Wissembourg et Phalsbourg, intégrés que partiellement dans le périmètre d'étude. Données INSEE

2024

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL21DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

3.2 Les communes associées

Lors de sa séance du 23 juin 2018, le Comité Syndical s'est positionné en faveur de la création du statut de « commune associée » afin de permettre à des communes situées en dehors du territoire classé du Parc naturel régional et sensibles aux orientations de développement de la charte du Parc d'adhérer au SYCOPARC.

L'adhésion d'une commune associée répond aux critères suivants :

- Cohérence territoriale de la commune par rapport au territoire classé du Parc ;
- Unité paysagère et patrimoniale : caractéristiques paysagères en adéquation avec les unités paysagères qui composent le territoire classé et ses structures naturelles de références ;
- Volonté de la commune de s'engager dans une démarche de développement durable (énergies renouvelables, production à partir des ressources locales, éclairage nocturne...);
- Engagement de la commune dans la mise en œuvre des orientations de la charte ;
- Richesses patrimoniales, paysagères, culturelles et architecturales de la commune : lien au patrimoine bâti représentatif des différentes unités paysagères, lien au patrimoine naturel spécifique du secteur (N2000 Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch).

Parmi-elles, 22 communes ont délibéré pour obtenir ce statut, dont 7 en Moselle :

- Achen,
- Bettviller,
- Gros-Réderching,
- Petit-Réderching,
- Schmittviller,
- Wiesviller,
- Woelfling-les-Sarreguemines,

et 15 dans le Bas-Rhin :

- Berg,
- Bischholtz,
- Drulingen,
- Gundershoffen,
- Mackwiller,
- Menchhoffen,
- Mietesheim,
- Mulhausen,
- Niedersoultzbach,
- Obersoultzbach,
- Oermingen,
- Schillersdorf,
- Uttenhoffen,
- Uttwiller,
- Vœllerdingen.

Excepté Wiesviller, l'ensemble de ces communes a manifesté sa volonté de rejoindre le périmètre classé.

3.3 Les villes-portes

Six villes-portes bordent également le Parc : Bouxwiller (67), Saverne (67), Wissembourg (67), Sarre-Union (67), Phalsbourg (57) et Rohrbach-lès-Bitche (57).

Ce sont des communes à caractère urbain, situées à la périphérie immédiate du Parc et dont les domaines de collaboration privilégiés portent par exemple sur l'aménagement du territoire, l'aide à la protection des milieux naturels, la valorisation des patrimoines, notamment dans le cadre de la politique des musées, la mise en œuvre du programme d'actions tourisme, l'action en milieu scolaire...

Deux d'entre elles ont manifesté leur volonté d'intégrer le périmètre classé du Parc : Bouxwiller et Rohrbach-lès-Bitche.

3.4 Autres communes limitrophes

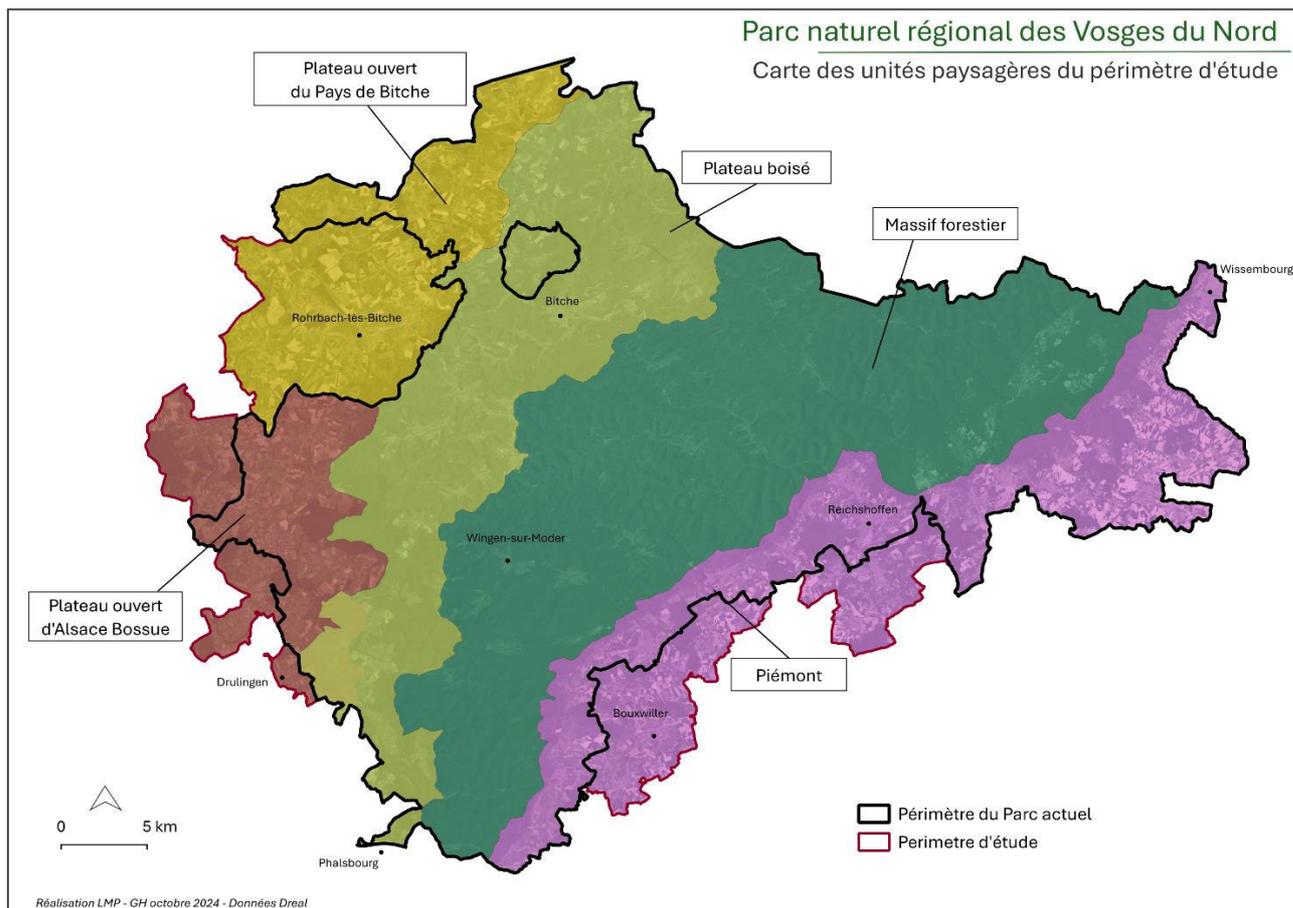
Au vu des enjeux identifiés sur les communes associées d'Alsace Bossue, du plateau lorrain mosellan ou du piémont, il semble cohérent de proposer à 4 autres communes limitrophes, possédant des caractéristiques similaires au territoire actuel, d'intégrer le périmètre d'étude :

- Bining (57),
- Etting (57),
- Gumbrechtshoffen (67),
- Rexingen (67).

Enfin, les communes de Schorbach et Rimling en Moselle restent dans le périmètre d'étude et pourront, si elles le souhaitent, réintégrer le statut de commune classée à la fin de la révision.

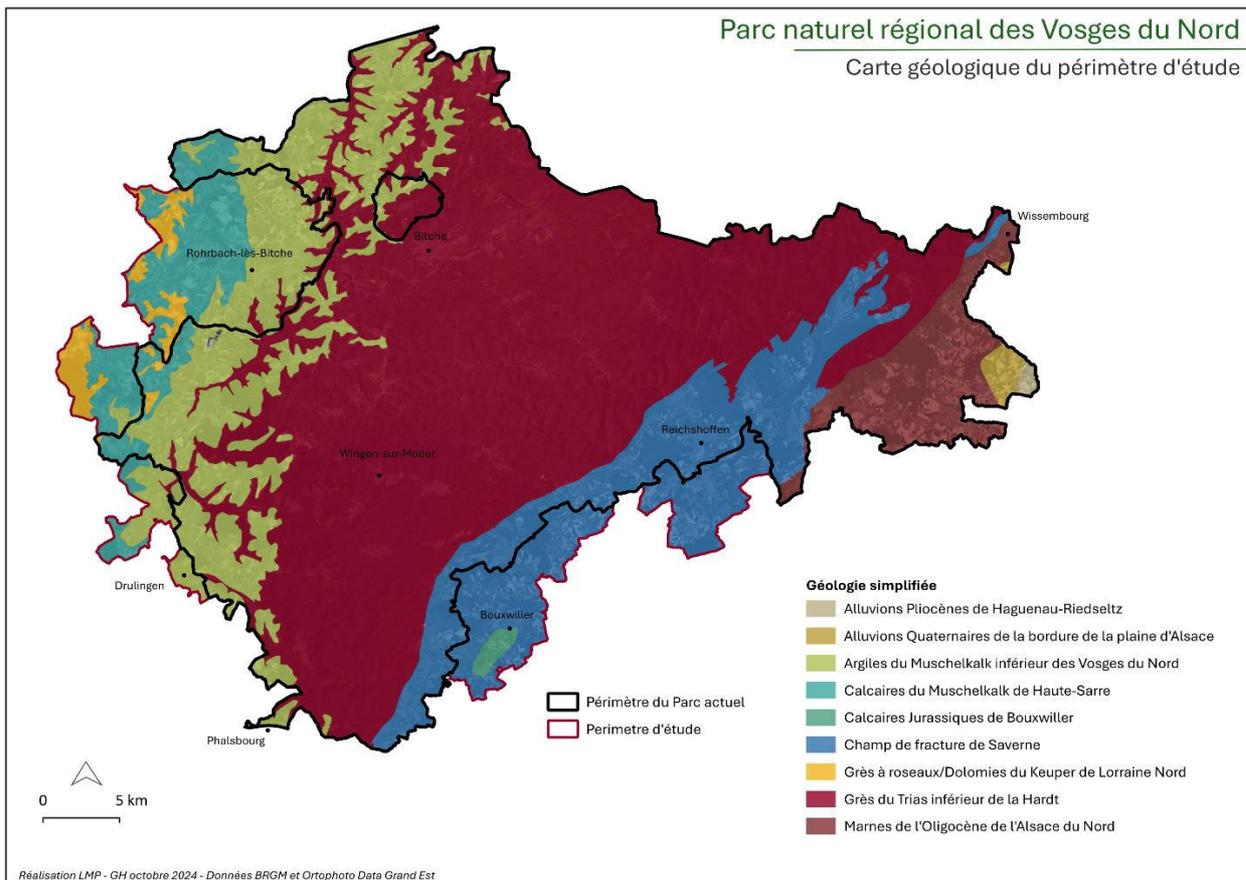
3.5 Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension

La délimitation du périmètre du Parc s'est appuyée sur une analyse approfondie des enjeux géographiques, patrimoniaux et paysagers du massif des Vosges du Nord. Les communes intégrées présentent une homogénéité paysagère avec le territoire classé actuel, les grandes unités paysagères étant similaires (carte 7).



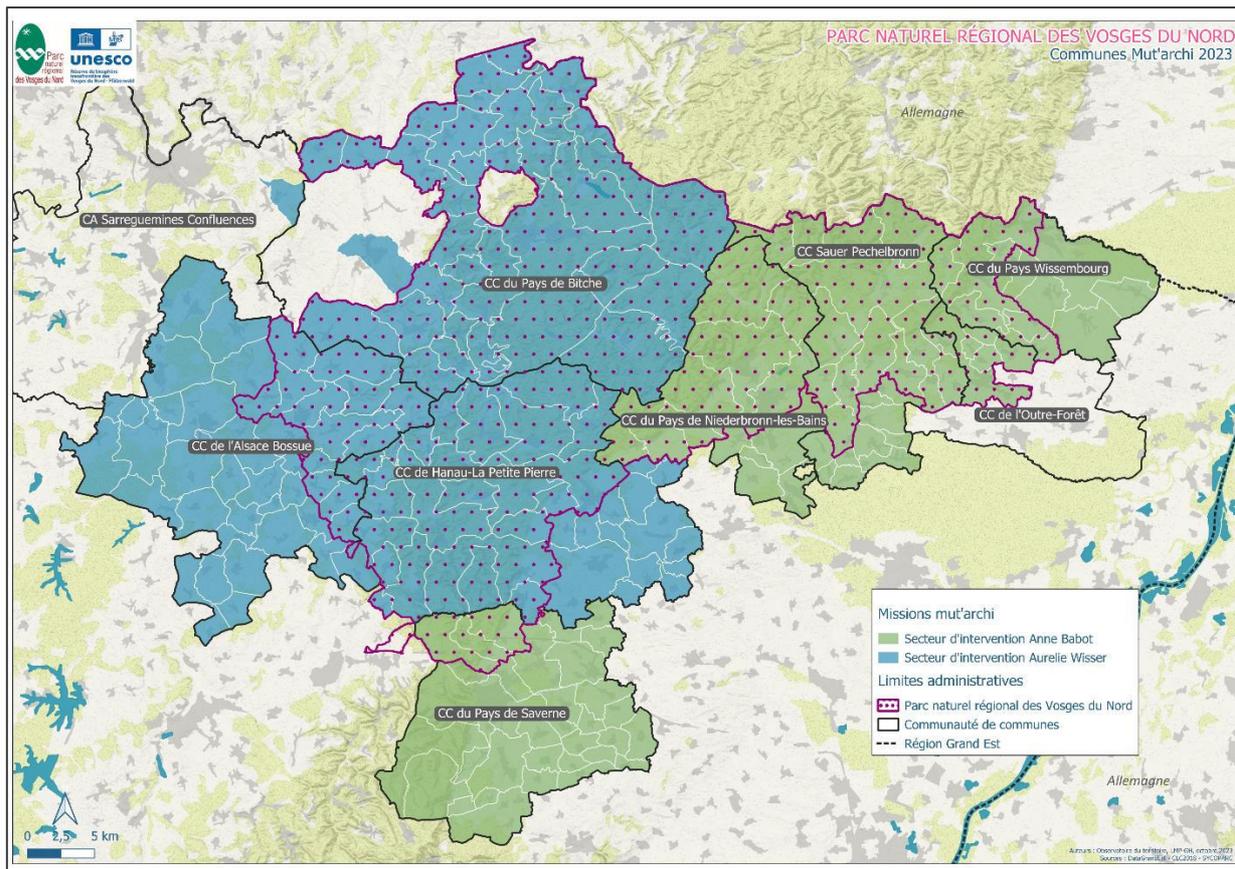
Carte 7 : Carte des unités paysagères du périmètre d'étude

La géologie reste également cohérente avec celle que l'on trouve sur les limites actuelles du Parc (carte 8). On retrouve en effet les argiles de Muschelkalk de Haute-Sarre et le Grès à roseaux/Dolomites du Keuper de Lorraine nord au niveau du plateau lorrain ainsi que le champ de fracture de Saverne au niveau de l'extension vers le piémont. Une particularité géologique vient cependant enrichir ce tableau : la présence des calcaires jurassiques de Bouxwiller, au niveau de la colline du Bastberg, classée réserve naturelle régionale.



Carte 8 : Carte géologique du périmètre d'étude

Le périmètre a également été déterminé en tenant compte de la capacité pour le SYCOPARC à conduire des projets avec la même disponibilité pour les communes, les communautés de communes et les autres partenaires. Plusieurs projets sont déjà en place au-delà des limites du Parc, tels que les conseils architecturaux Mut'archi (carte 9), dont l'objectif est d'aider à préserver et à valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale en accompagnant les projets, en développant l'activité économique et la connaissance autour du patrimoine bâti.



Carte 9 : Périmètre d'intervention Mut'archi

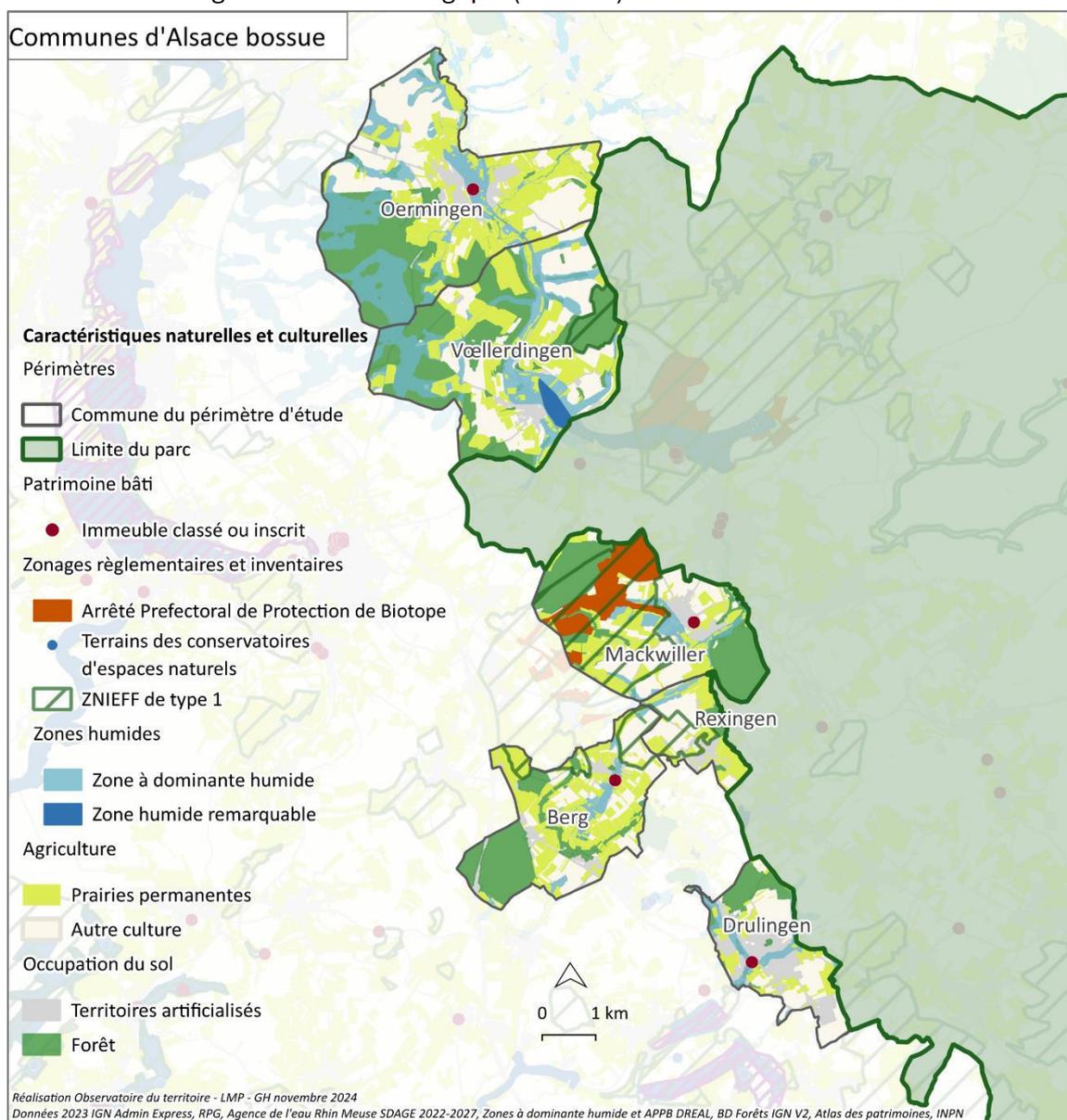
Par ailleurs, un programme de plantation de haies, vergers et de restauration de mares a également été initié sous l'impulsion du Parc dans les communes associées du Pays de Bitche. Ces milieux créés ou favorisés par l'action des habitants permettent de relier entre eux les grands réservoirs de biodiversité de la région : massif des Vosges du Nord, vallée de la Sarre, pays des étangs et Bliesgau. Ils constituent de véritables corridors écologiques et leur maintien, voire leur restauration, permet à de nombreuses espèces animales de se nourrir, se déplacer et se reproduire en toute sécurité.

L'ingénierie du SYCOPARC a également été mobilisée entre 2020 et 2024 afin d'accompagner la Communauté de Communes d'Alsace Bossue à mettre en œuvre l'ensemble des actions d'animation nécessaires à la préservation du site Natura 2000 ZSC, vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff Bas-Rhin, démontrant ainsi sa capacité à mener des projets au-delà du territoire classé. Depuis 2024, la gestion du site a entièrement été transférée au SYCOPARC.

Les communes du périmètre d'extension du plateau lorrain d'Alsace Bossue

Les communes du plateau lorrain d'Alsace Bossue appartiennent à l'unité paysagère du plateau ouvert. Elles se caractérisent par un paysage agricole ouvert et vallonné, dominé par les cultures extensives, les prairies permanentes, les pâturages et les vergers. Le paysage n'y est cependant pas monotone, grâce à la présence de très nombreux petits éléments tels que des arbres isolés et les vergers hautes tiges traditionnels péri-villageois. Les villages y sont la plupart du temps rassemblés autour d'un clocher, en contrebas d'un relief.

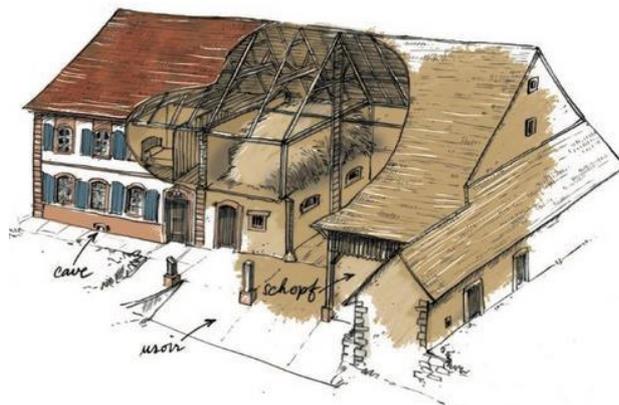
Ce territoire présente un fort intérêt naturel, comme le confirment la présence de plusieurs inventaires faunistiques et floristiques (Znieff de type 1) et les zonages réglementaires tels que l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur la commune de Mackwiller, recensant plus d'une centaine d'espèces et milieux protégés. Des zones humides ordinaires et remarquables, notamment dans la vallée de l'Eichel et le marais de Gungwiller, complètent ce patrimoine naturel d'une grande valeur écologique (carte 10).



Carte 10 : Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension : Alsace Bossue

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL27DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Le riche patrimoine architectural de ces communes est caractérisé par les maisons blocs à *schopf*, que l'on retrouve également dans les communes ouest du Parc. De forme simple, la maison bloc est un parallélépipède allongé, surmonté d'une toiture à deux pans.



En Alsace Bossue, elle se développent en longueur, principalement le long de la rue et disposent d'un *schopf* moins pentu que dans d'autres secteurs. Seule présence du bois en façade, cet appentis empiète sur l'usoir. Sa fonction est de protéger l'entrée de la grange, de stocker le bois de chauffage et les outils. L'espace créé devient une cour couverte dédiée au travail extérieur. Ce type d'extension se serait développé au XIXème siècle, répondant à la nécessité d'agrandir les surfaces de stockage et de remisage de l'exploitation. Le travail remarquable des tailleurs de pierre, principalement sur les encadrements de porte, caractérise ces constructions.



Enfin, plusieurs sites inscrits et classés présents sur ces communes témoignent de leurs valeurs historiques et architecturales. On peut notamment y observer les thermes gallo-romains de Mackwiller, l'église protestante de Berg, le Domaine de Drulingen ou encore la mairie d'Oermingen.

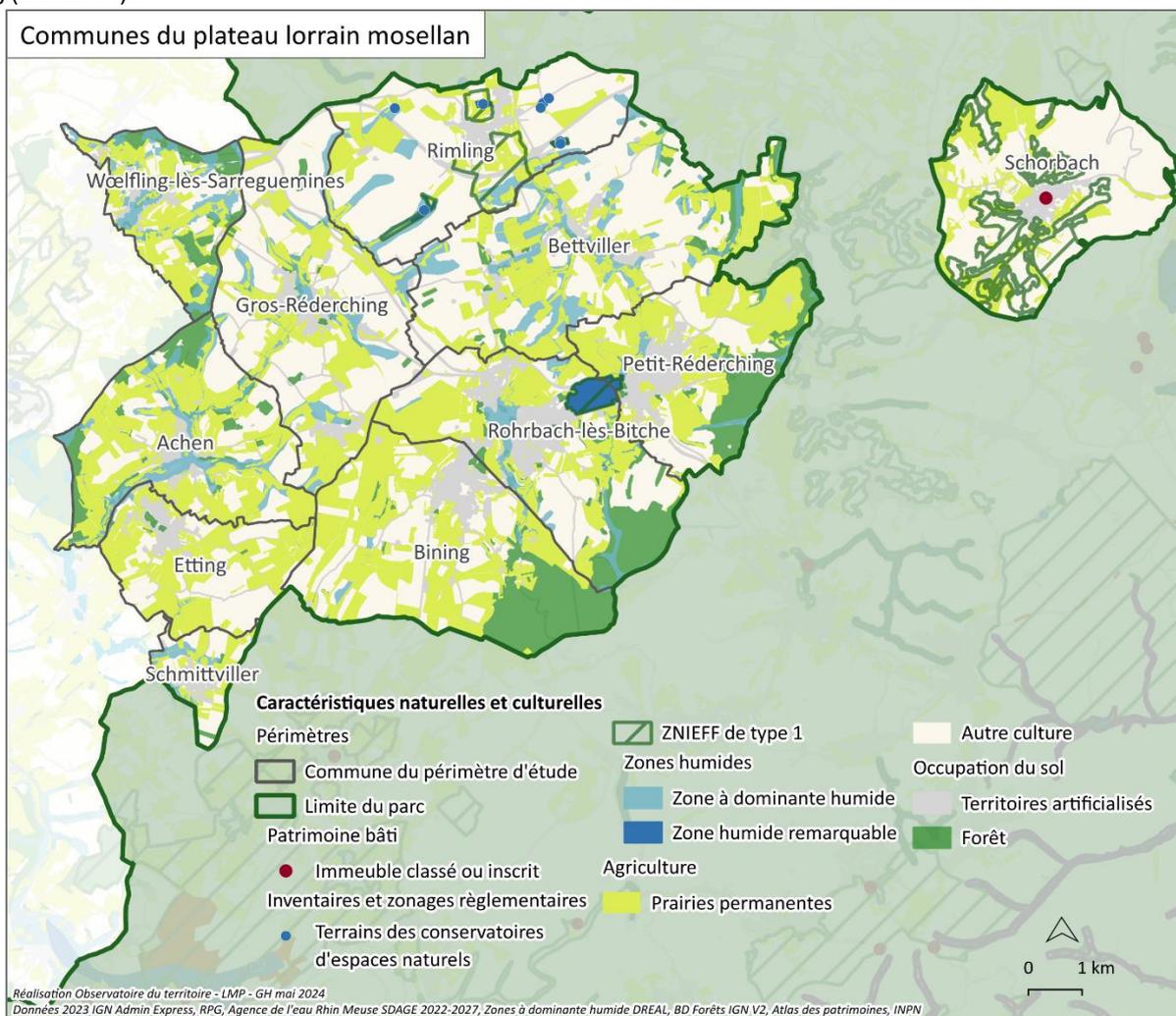
Ces communes connaissent les mêmes évolutions et dynamiques que leurs voisines situées dans le périmètre classé du Parc. En effet, les granges, de par leur volume, offrent un potentiel de renouvellement urbain et de densification des centres urbains, tandis que les remembrements menacent de faire disparaître les arbres fruitiers, la ripisylve avec ses remarquables saules têtards, et le petit patrimoine rural (haies, terrasses, arbres isolés) qui caractérisent ce paysage. Autrefois surnommé "heckeland", pays des haies, le secteur a perdu une grande partie de ce patrimoine. L'agriculture raisonnée, bien présente, confère au paysage des qualités exceptionnelles. Les vergers, bien que nombreux, y souffrent d'un entretien inégal.

Les communes du périmètre d'extension du plateau lorrain mosellan

Les communes du plateau lorrain appartiennent également à l'unité paysagère du plateau ouvert. Elles se caractérisent donc par un paysage dégagé, marqué par des prairies permanentes, des pâturages, des haies, des vergers mais aussi davantage de cultures intensives qu'en Alsace Bossue.

Elles abritent par ailleurs de nombreuses zones humides, dont la zone humide remarquable des prairies de Rohrbach-lès-Bitche, qui s'étend également sur le banc communal de Petit-Réderching.

On y retrouve aussi des Znieff de type 1, comme celle du ruisseau de Werschingenthal à Rimling (carte 11).



Carte 11 : Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension : Plateau lorrain mosellan

A l'instar des communes d'Alsace Bossue, de nombreux bâtiments sont datés d'avant 1948. L'architecture vernaculaire des communes du plateau ouvert mosellan est essentiellement composée de maisons blocs linéaires, se développant en profondeur. La maison présente sur la rue une façade principalement simple : habituellement un rectangle allongé dont le toit à faible pente est souvent recouvert de tuiles canal. Le toit peut être asymétrique en raison d'extensions sur l'arrière du bâtiment. La pierre de taille, moins ouvragée, reste présente sur la façade principale.



On y retrouve également des reconstructions d'après-guerre, caractérisées par la suppression de la mitoyenneté, la mise en valeur des entrées et la purification des façades de tout pastiche. L'objectif est de privilégier les jeux de matériaux et de volumes.



Le paysage est également marqué par la présence des ouvrages militaires de la ligne Maginot, conçus pour protéger la France d'une invasion allemande, et qui ont profondément marqué le territoire. Si certains ouvrages ont laissé des traces importantes sur le paysage, d'autres se sont intégrés de manière plus discrète. Aujourd'hui, la ligne Maginot constitue un élément du patrimoine local, à la fois historique et naturel.

Le plateau lorrain connaît aujourd'hui une dynamique de péri-urbanisation et voit émerger une multiplication de lotissements, d'autant plus, à proximité des axes routiers principaux. On retrouve dans les villages de nombreuses maisons à rénover, voire vacantes. Le développement des zones d'activités économiques ces dernières décennies a également profondément impacté le paysage de ce secteur.

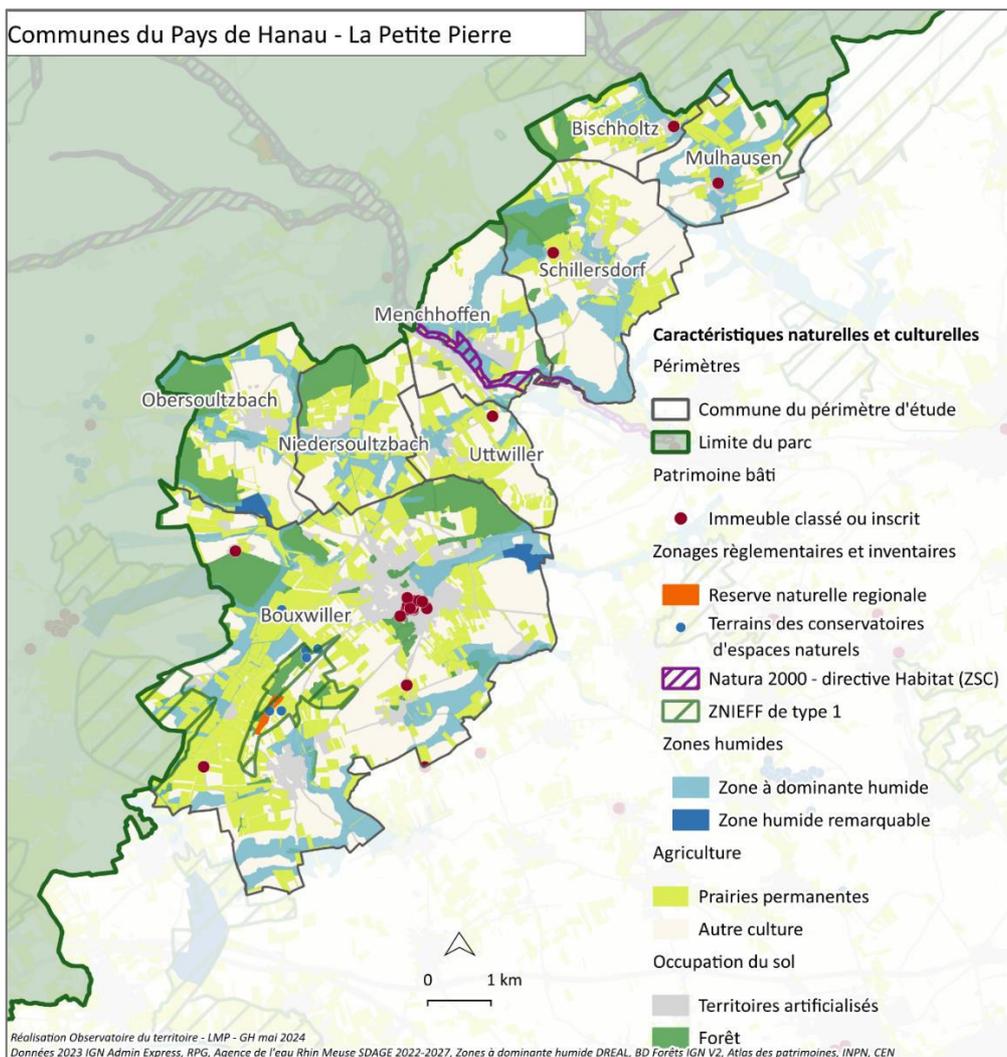
Le potentiel de renouvellement urbain et de densification des centres, lié aux volumétries existantes (notamment les granges), est très fort. Les remembrements ont entraîné une importante diminution des arbres fruitiers et du petit patrimoine rural (alignements de bords de route, arbres fruitiers isolés en plein prés, etc.) qui font la qualité de ce paysage. Il reste des reliquats à préserver absolument. Les sorties d'exploitations agricoles des cœurs de villages se sont faites de manière opportuniste, sans intégration de principes paysagers spécifiques. Il reste quelques exploitations pour lesquelles il faudra un accompagnement et une attention particuliers.

Les communes du périmètre d'extension du piémont de Hanau

L'unité paysagère du piémont de Hanau se distingue par un paysage collinéen, marqué par une rupture forte et nette entre la moyenne montagne forestière et la plaine agricole. Il s'agit de la façade orientale du massif montagneux, définie par une faille principale, qui s'étend depuis la Mossig jusqu'au Fossé de Lembach. L'agriculture axée sur la polyculture et l'élevage, plus céréalière sous le Hochwald, se situe en plaine sur les sols les plus riches. Les vergers traditionnels et les prairies en sont des éléments structurants et la forêt occupe les versants, sur les sols plus pauvres. Les essences naturelles dominantes sont le chêne, le hêtre et le charme.

C'est un environnement riche et varié, comprenant de nombreuses zones humides, dont les marais de Bouxwiller et les prairies d'Obersoultzbach. La zone Natura 2000 Moder et affluents, située à Menchhoffen et Schillersdorf, abrite une diversité de formations forestières humides et d'espèces rares et protégées.

La réserve naturelle régionale de la colline calcaire aride du Bastberg à Bouxwiller préserve des pelouses sèches, habitat de nombreuses espèces protégées. Enfin, plusieurs Znieff de type 1, comme celle du bois d'Uhrwiller et ses environs, complètent ce patrimoine naturel d'une grande valeur écologique (carte 12).



Carte 12 : Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension : Pays de Hanau

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL31DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Les villages de ce secteur possèdent une forte spécificité urbaine et un important patrimoine architectural marqué par l'utilisation du grès rose. Leurs morphologies sont variées et dépendent de leur vocation (industrielle, agricole, viticole). On y retrouve de nombreuses maisons cour, caractérisées par une fermeture de la cour sur les 4 côtés. Celle-ci est close par des bâtiments sur trois côtés et par un porche comprenant la porte piétonne et la porte charretière côté rue.



Le centre historique de Bouxwiller est classé au titre des abords de monuments historiques et l'église de Mulhausen bénéficie également d'une protection patrimoniale. Les espaces entre les villages sont ponctués par des éléments du petit patrimoine, tels que les bancs reposoirs napoléoniens ou les maisons de gardien de vignes, qui contribuent à la richesse du paysage et à l'identité de la région.

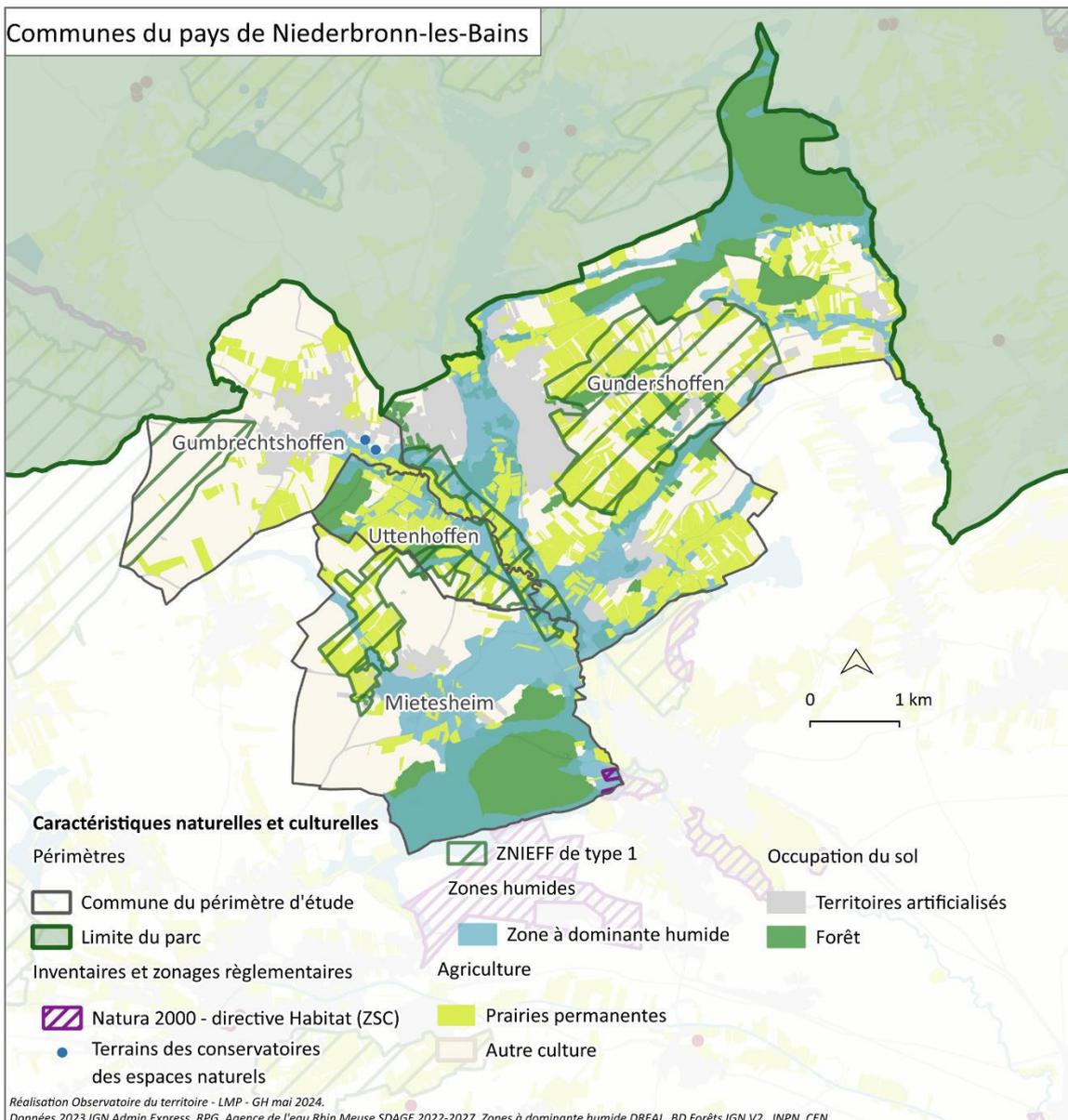
Les dynamiques de ces communes sont les mêmes que l'on peut rencontrer sur les communes Parc voisines : le renouvellement urbain est dynamique dans cette zone, mais cohabite avec des maisons anciennes, souvent patrimoniales, laissées à l'abandon. Cette dualité, associée à une banalisation des nouvelles constructions, risque de dénaturer l'architecture caractéristique des centres anciens.

Parallèlement, l'attractivité croissante de la région engendre un risque d'étalement urbain, voire de conurbation. L'implantation de nouvelles zones résidentielles, artisanales ou industrielles modifie profondément les paysages villageois, parfois au détriment de l'harmonie générale. Des aménagements non adaptés à la topographie, comme les remblais et déblais, accentuent ce phénomène.

Les vergers, omniprésents, sont essentiels à l'identité paysagère de cette région. Leur transition progressive vers la forêt structure le paysage et marque son caractère, même lorsqu'ils sont en friche.

Les communes du périmètre d'extension du Pays de Niederbronn-les-Bains

Appartenant également à l'unité paysagère du piémont, ces communes se caractérisent par un paysage collinéen. On y trouve de nombreuses zones humides et des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, comprenant de nombreux prés-vergers qui associent prairies et arbres fruitiers à haute tige. On y trouve également une zone Natura 2000, ZSC Massif forestier de Haguenau, à Mietesheim, ainsi que des terrains des conservatoires des espaces naturels situés en zones humides (carte 13).



Carte 13: Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension : Pays de Niederbronn-les-Bains

Le patrimoine architectural de la région est également marqué par l'utilisation du grès rose, conférant aux villages un cachet unique. On peut également y retrouver des maisons cour disposées en L, ouvertes à la vue et à la vie sociale, avec des murs de clôture bas. À Gumbrechtshoffen, ce patrimoine bâti est particulièrement bien préservé, avec une forte proportion de bâtiments datant d'avant 1948. Toutefois, l'expansion des zones d'activités économiques ces dernières décennies dans ce secteur pose la question de l'équilibre à trouver entre développement économique et préservation du cadre de vie, notamment en ce qui concerne l'impact visuel de ces aménagements et de la publicité.



On retrouve les mêmes dynamiques et enjeux pour ces communes que pour celles du Piémont de Hanau.

Conclusion

Ces communes font face à de nombreux défis de conservation majeurs, similaires à ceux que les communes du Parc rencontrent actuellement. Ils sont notamment liés à l'artificialisation des sols, à la fragmentation des habitats et à l'implantation de centrales de production d'énergie à grande échelle. Pourtant, ces communes recèlent des espaces d'une importance capitale à préserver, comme les prairies permanentes qui fournissent une multitude de services écosystémiques essentiels et jouent un rôle crucial dans la protection des sols, la régulation du climat, le stockage du CO2 et la préservation de la beauté des paysages ; ou encore les nombreuses zones humides présentes qui contribuent également à atténuer le changement climatique, à réguler les crues et à stocker et purifier l'eau. La profession d'agriculteur est en pleine mutation et il serait essentiel de l'accompagner pour opérer une transition écologique des pratiques.

Au-delà de leurs richesses naturelles, ces communes détiennent un patrimoine bâti d'une grande valeur. Des politiques d'amélioration de l'habitat ancien s'avèrent indispensables pour préserver cet héritage et éviter la déstructuration du tissu urbain par la mobilisation de « dents creuses », vestiges de maisons tombées en ruines. La préservation des qualités urbaines et architecturales des centres-bourgs est un enjeu pour ces communes, notamment lors des projets d'extension urbaine.

Ces éléments nous amènent à considérer l'opportunité d'intégrer ces communes au périmètre du Parc et d'explorer avec elles les possibilités d'actions à mener dans les années à venir.

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 31

Nombre de voix pouvoirs : 21

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 52
Pour : 52
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald : Présentation et validation du protocole d'accord de la Réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald entre le Bezirksverband Pfälzerwald et le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le classement par l'UNESCO du Parc naturel régional des Vosges du Nord (12 janvier 1989) et du Naturpark Pfälzerwald (10 novembre 1992) en Réserves de Biosphère ;

CONSIDERANT que les parties contractantes aspirent à une conservation et à un développement communs de la réserve de biosphère Vosges du Nord – Pfälzerwald, dans le respect des spécificités du patrimoine culturel et naturel,

CONSIDERANT que les parties contractantes soutiennent et favorisent un développement économique et social de la RBT Vosges du Nord – Pfälzerwald permettant de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le protocole d'accord,

VU le projet de Protocole d'accord de la Réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald entre le Bezirksverband Pfälzerwald et le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), présenté au Comité Syndical,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le protocole d'accord de la Réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald entre le Bezirksverband Pfälzerwald et le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC),
- d'autoriser Mme la Présidente à signer le protocole,

- d'autoriser Mme la Présidente à prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement des dispositions prévues dans le protocole.

Pour extrait conforme



La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GNTHMULLER~~



**Biosphärenreservat
Pfälzerwald-
Nordvogesen**



Protocole d'accord
de la
Réserve de biosphère transfrontière
Vosges du Nord - Pfälzerwald

entre le

Bezirksverband Pfalz

et le

Syndicat de Coopération pour le Parc
naturel régional des Vosges du Nord
(SYCOPARC)

A Cleebourg, le 27 janvier 2025

Vereinbarung zum
grenzüberschreitenden
Biosphärenreservat
Pfälzerwald – Vosges du Nord

zwischen dem

Bezirksverband Pfalz

und dem

Syndicat de Coopération pour le Parc
naturel régional des Vosges du Nord
(SYCOPARC)

In Cleebourg, den 27. Januar 2025

Situation de départ :

En 1996, les présidents du Naturpark Pfälzerwald et du SYCOPARC ont signé un protocole d'accord portant sur la création d'une réserve de biosphère transfrontière commune, la RBT Vosges du Nord – Pfälzerwald.

La réserve de biosphère transfrontière a été reconnue par l'UNESCO dès 1998.

Depuis, de nombreux projets sont menés dans le but de créer une identité commune et une responsabilité collective pour la préservation du patrimoine naturel et culturel.

Vingt-cinq ans après, une mise à jour du protocole d'accord s'avère nécessaire, en lien notamment avec l'évaluation par l'UNESCO / les comités MAB nationaux. L'examen périodique effectué par l'UNESCO en 2022 a été concluant et la réserve de biosphère transfrontière a été reconnue pour une période supplémentaire de 10 ans.

Ausgangslage:

Im Jahr 1996 haben die Vorsitzenden des Naturparks Pfälzerwald e.V. und des SYCOPARC eine Vereinbarung zur Schaffung eines gemeinsamen grenzüberschreitenden Biosphärenreservats Pfälzerwald – Vosges du Nord (GBR) geschlossen. Im Jahr 2017 wurde diese fortgeschrieben.

Die Anerkennung des grenzüberschreitenden Biosphärenreservats durch die UNESCO erfolgte bereits im Jahr 1998.

Seitdem zielen viele gemeinsam durchgeführten Projekte auf die Schaffung einer gemeinsamen Identität und einer gemeinsamen Verantwortung für das vorhandene und zu bewahrende Natur- und Kulturerbe.

25 Jahren nach Anerkennung durch die UNESCO bedarf es, insbesondere auch vor dem Hintergrund der Evaluation durch die UNESCO/MAB-NK, einer Neufassung der gemeinsamen Vereinbarung. Die periodische Überprüfung durch die UNESCO wurde 2022 erfolgreich abgeschlossen, sodass die Anerkennung für weitere 10 Jahre erfolgte.

Préambule

Les parties contractantes aspirent à une conservation et à un développement commun de la réserve de biosphère Vosges du Nord – Pfälzerwald, dans le respect des spécificités du patrimoine culturel et naturel.

Les parties contractantes soutiennent et favorisent un développement économique et social de la RBT Vosges du Nord – Pfälzerwald permettant de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

En renforçant et en développant la coopération transfrontière dans le périmètre de la RBT Vosges du Nord – Pfälzerwald, les parties contractantes contribuent au développement international et notamment européen.

Elles garantissent par tous les moyens dont elles disposent la pérennisation de la Réserve de biosphère transfrontière. Elles œuvreront conjointement aux exigences de l'UNESCO dans l'optique d'une structure porteuse et de gestion unique.

Les deux parties s'efforceront d'atteindre ces objectifs par une coopération aussi étroite que possible avec les habitants et les visiteurs de la RBT et par l'organisation d'activités dans le domaine de l'éducation à l'environnement, de l'information sur l'environnement et de la formation.

Entre le Bezirksverband Pfalz d'une part et le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) d'autre part, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Präambel

Die Vertragspartner erstreben eine einheitliche Pflege und Entwicklung des Biosphärenreservats Pfälzerwald – Vosges du Nord, unter Wahrung der jeweiligen kulturellen und natürlichen Eigenheiten der Landeskultur und des Naturerbes.

Die Vertragspartner fördern eine ökonomische und soziale Entwicklung im Biosphärenreservat Pfälzerwald – Vosges du Nord, die auf die Bedürfnisse der jetzigen Generation ausgerichtet ist, ohne die Bedürfnisse zukünftiger Generationen zu beeinträchtigen.

Die beiden Vertragspartner leisten ihren Beitrag zur internationalen und insbesondere europäischen Entwicklung durch die Verstärkung und Weiterentwicklung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit auf dem Gebiet des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord.

Die Vertragspartner gewährleisten mit allen ihren Möglichkeiten die dauerhafte Sicherung des grenzüberschreitenden Biosphärenreservats. Sie arbeiten entsprechend den Forderungen der UNESCO auf die einheitliche Trägerstruktur und Verwaltung hin.

Beide Vertragspartner sind bemüht, diese Ziele durch eine möglichst enge Zusammenarbeit mit den Einwohnern und Besuchern des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord, durch Aktivitäten im Bereich der Bildung für nachhaltige Entwicklung, Umweltkommunikation und Fort-, Weiter- und Ausbildung zu erreichen.

1. Objet du protocole d'accord

Les deux parties souscrivent entièrement à la Réserve de biosphère commune et feront tout leur possible pour la développer conjointement.

Le présent protocole d'accord définit les objectifs de la RBT Vosges du Nord – Pfälzerwald et les projets des parties contractantes, ainsi que leurs possibilités et obligations sur le plan technique, financier et juridique.

2. Objectifs de la Réserve de biosphère Vosges du Nord – Pfälzerwald

Dans le cadre de la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord d'une part ainsi que du décret sur la Réserve de biosphère du Pfälzerwald et du programme d'action de ce dernier d'autre part, les parties s'efforcent d'atteindre une intégration progressive de leurs politiques sur le territoire de la RBT Vosges du Nord – Pfälzerwald.

Afin de répondre aux défis croissants dans notre territoire-pilote commun « Vosges du Nord – Pfälzerwald », le Comité de coordination de la RBT a recommandé aux directions des deux structures porteuses de travailler à l'avenir de manière transfrontalière dans les domaines suivants et de les développer :

Zwischen dem Bezirksverband Pfalz und dem Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) wird folgendes vereinbart:

1. Gegenstand der Vereinbarung

Beide Vertragspartner bekennen sich zum gemeinsamen Biosphärenreservat und werden es mit allen Kräften gemeinsam fortentwickeln.

Die vorliegende Vereinbarung definiert die Ziele des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord sowie die Vorhaben und die technischen, finanziellen und rechtlichen Möglichkeiten und Verpflichtungen der Vertragspartner.

2. Ziele des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord

Im Rahmen der Charta des Naturparks Nordvogesen einerseits sowie der Verordnung zum Biosphärenreservat Pfälzerwald und dem Handlungsprogramm andererseits, streben die Vertragspartner einer fortschreitenden Integration ihrer Politik auf dem Gebiet des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord an.

Um den wachsenden Herausforderungen in unserer gemeinsamen Modellregion « Pfälzerwald – Vosges du Nord » gerecht zu werden, empfahl der deutsch-französische Lenkungsausschuss des GBR den beiden Vorständen der Trägerorganisationen die zukünftige grenzüberschreitende Bearbeitung und Weiterentwicklung von folgenden Arbeitsfeldern:

- a) Conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité / Création de réseaux écologiques et de trames vertes et bleues,
- b) Promotion de la libre évolution de la nature,
- c) Soutien à une gestion sylvicole proche de la nature et respectueuse de l'environnement, durable
- d) Promotion d'une agriculture écologique et respectueuse de la nature / Maintien et entretien de prairies extensives / Soutien à l'agroécologie
- e) Valorisation de produits régionaux de qualité,
- f) Promotion d'un tourisme écoresponsable
- g) Soutien à l'éducation au développement durable,
- h) Monitoring des évolutions paysagères,
- i) Expérimentation et conduite de mesures de protection du climat, d'adaptation face aux changements climatiques
- j) Protection et préservation du patrimoine culturel
- k) Promotion de la communication interculturelle et des échanges interculturels,
- l) Collaboration au sein du réseau mondial des réserves de biosphère, du réseau des Réserves de biosphère transfrontières et participation aux échanges d'expérience internationaux.

- a) Schutz des Naturerbes und der Biodiversität / Schaffung ökologischer Netzwerke und Verbundsysteme
- b) Förderung des Prozessschutzes.
- c) Förderung einer naturnahen und umweltschonenden, nachhaltigen Waldwirtschaft.
- d) Förderung einer ökologisch- und naturverträglichen Landwirtschaft / Erhalt und Pflege von extensivem Grünland / Förderung der ökologischen Agrarwirtschaft
- e) Vermarktung regional erzeugter Qualitätsprodukte.
- f) Förderung des nachhaltigen Tourismus
- g) Förderung der Bildung für nachhaltige Entwicklung.
- h) Monitoring der Landschaftsveränderung.
- i) Erprobung und Einführung von Klimaschutzmaßnahmen, Anpassung an den Klimawandel
- j) Schutz und Bewahrung des kulturellen Erbes
- k) Förderung der interkulturellen Kommunikation und des interkulturellen Austausches
- l) Mitarbeit im Weltnetz der Biosphärenreservate, im Netzwerk der grenzüberschreitenden Biosphärenreservate und im internationalen Erfahrungsaustausch.

m) Réalisation de projets de recherche et de suivi monitorings transfrontaliers

3. Programme d'action de la Réserve de biosphère transfrontière

Le Comité de Coordination de la RBT adopte un programme d'action pour la RBT. Ce dernier a pour principal contenu la mise en œuvre des exigences de l'UNESCO ainsi que des exigences et recommandations des deux comités MAB nationaux.

Ce programme d'action précisera pour chaque action son contenu, son maître d'ouvrage, son coût, son plan de financement et son calendrier.

L'avis simple du Conseil scientifique sera sollicité sur le projet de programme d'action.

4. Le Comité de coordination de la Réserve de biosphère Vosges du Nord – Pfälzerwald

a) Composition :

Le Comité de coordination de la Réserve de biosphère transfrontière est composé des personnes suivantes :

- La/le Président du Bezirkstag
- La/le Président du SYCOPARC
- 4 délégués du Comité Syndical du SYCOPARC
- 4 délégués désignés par la Commission RB Pfälzerwald du Bezirkstag
- 1 représentant de la Collectivité Européenne d'Alsace et 1 représentant du Conseil départemental de la Moselle
- 2 représentants de la région Grand Est

m) Durchführung von grenzüberschreitenden Forschungsprojekten und Monitoring

3. Aktionsprogramm des Biosphärenreservates

Der Lenkungsausschuss des GBR beschließt ein Aktionsprogramm für das GBR. Es beinhaltet an zentraler Stelle die Umsetzung der Forderungen der UNESCO sowie der Vorgaben und Empfehlungen der beiden MAB-Nationalkomitees.

Dieses Aktionsprogramm wird für jede Maßnahme den Inhalt, den Träger, die Kosten sowie den Finanzierungs- und Zeitplan enthalten.

Dazu ist eine kurze Stellungnahme des wissenschaftlichen Beirates einzuholen.

4. Der Lenkungsausschuss des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord

a) Zusammensetzung:

Der Lenkungsausschuss des grenzüberschreitenden Biosphärenreservates setzt sich wie folgt zusammen:

- Der/die Vorsitzende des Bezirkstages
- Der/die Vorsitzende des SYCOPARC
- 4 Mitglieder des Comité Syndical des SYCOPARC
- 4 durch den Ausschuss für das BR Pfälzerwald des Bezirkstages Gewählte
- Jeweils 1 Vertreter der Europäischen Kollektivität des Elsass und 1 Vertreter des Conseil départemental de la Moselle

- 2 représentants du Land de Rhénanie-Palatinat
- Le Président et le Vice-président du Conseil scientifique de la réserve de biosphère ou à défaut les Présidents des deux conseils scientifiques, avec voix consultative

Pour chaque membre du Comité de coordination, un suppléant sera élu.

En fonction de l'ordre du jour des séances, le Comité de coordination peut faire appel à toute personne susceptible d'éclairer les débats.

Le Comité de coordination élit en son sein un président et un Vice-président pour une durée de 2 ans.

b) Missions :

Le Comité de coordination peut se saisir de toutes les questions relatives à la gestion de la réserve. Il veille notamment à la mise en œuvre du présent protocole d'accord, à la rédaction et à la réalisation du programme d'action de la RBT, à la promotion interne et externe de la RBT et soutient l'action de tiers allant dans le sens du présent protocole d'accord. Le Comité de coordination se réunit au moins deux fois par an à la diligence de son président.

c) Mode de décision :

Le Comité de coordination prend ses décisions à la majorité des 3/4 de ses membres.

- 2 Vertreter der Région Grand Est
- 2 Vertreter des Landes Rheinland-Pfalz
- Vorsitzende/r und Stellvertretende/r Vorsitzende/r des wissenschaftlichen Beirates des grenzüberschreitenden Biosphärenreservates bzw. die Vorsitzenden der beiden wissenschaftlichen Beiräte, mit beratender Stimme

Für jedes Mitglied wird ein/e Stellvertreter/in gewählt. Gemäß der Tagesordnung der Sitzungen kann der Ausschuss, sofern nötig, andere Personen zur Beratung hinzuziehen.

Der Lenkungsausschuss wählt aus seinen Reihen einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden für die Dauer von 2 Jahren.

b) Aufgabe:

Der Lenkungsausschuss kann sich mit allen Fragen befassen, die mit der Gestaltung des Biosphärenreservates in Zusammenhang stehen. Er sorgt insbesondere für die Umsetzung der vorliegenden Vereinbarung, die Erstellung und Umsetzung des Aktionsprogrammes, die interne und externe Förderung des GBR sowie die Unterstützung von Maßnahmen durch Dritte im Sinne der vorliegenden Vereinbarung. Der Lenkungsausschuss tagt mindestens zweimal im Jahr, auf Einladung seines Vorsitzenden.

c) Abstimmung:

Der Lenkungsausschuss fällt seine Entscheidungen mit einer Mehrheit von drei Viertel seiner Mitglieder.

d) Personnalité juridique :

Le Comité de coordination n'est pas une personne morale. La mise en œuvre de ses décisions relève de la responsabilité propre et entière de ses membres, ces derniers étant tenus au respect des prérogatives et obligations qui sont les leurs en vertu de leur droit national.

5. Groupes de travail thématiques

À l'initiative du Comité de coordination, des groupes de travail thématiques pourront être créés, mobilisant des personnes privées ou morales, de droit privé ou public, susceptibles de contribuer, par leurs échanges d'idées et leurs propositions, à la mise en œuvre des objectifs de la RBT.

Le Comité de Coordination arrête les objectifs et les thèmes de travail de chaque groupe de travail et reçoit régulièrement un état d'avancement de ses travaux.

Les membres du personnel du SYCOPARC et du Bezirksverband (Réserve de biosphère du Pfälzerwald) doivent veiller au bon fonctionnement des groupes de travail.

6. Conseil scientifique de la Réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord – Pfälzerwald

Le Conseil scientifique de la Réserve se compose de 3 représentants du Conseil scientifique du Parc naturel régional des Vosges du Nord et de 3 représentants du Conseil scientifique de la Réserve de biosphère du Pfälzerwald.

d) Rechtspersönlichkeit:

Der Lenkungsausschuss ist keine juristische Person. Die Umsetzung seiner Entscheidungen liegt in der vollen Verantwortung seiner Mitglieder. Diese sind an ihre nationalen Rechte und Pflichten gebunden.

5. Thematische Arbeitsgruppen

Auf Initiative des Lenkungsausschusses können thematische Arbeitsgruppen gebildet werden, denen Privatpersonen oder juristische Personen des öffentlichen oder privaten Rechts angehören können, die durch Gedankenaustausch und Vorschläge zur Umsetzung der Ziele des Biosphärenreservates beitragen.

Der Lenkungsausschuss setzt die Ziele und Themen der Arbeit jeder Arbeitsgruppe fest und erhält regelmäßig einen Arbeitsbericht.

Die Mitarbeiter des SYCOPARC und des Bezirksverbands (Biosphärenreservat Pfälzerwald) haben für die Funktionsfähigkeit der Arbeitsgruppen zu sorgen.

6. Wissenschaftlicher Beirat des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord

Der wissenschaftliche Beirat des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord setzt sich aus 3 Vertretern des wissenschaftlichen Beirates des Naturparks Nordvogesen und aus 3 Vertretern des wissenschaftlichen Beirates des Biosphärenreservat Pfälzerwald zusammen.

Der wissenschaftliche Beirat des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord wählt aus seinen Reihen einen

Le Conseil scientifique de la Réserve élit en son sein un président et un vice-président pour une durée de deux ans.

Sur sollicitation du président du Comité de coordination, le Conseil scientifique donne au Comité de coordination un avis simple sur toutes les questions relatives à la gestion de la Réserve. En particulier, il émet un avis simple sur le programme d'action de la Réserve.

Tant que ce Conseil scientifique ne sera pas constitué, ses fonctions seront assurées par les conseils scientifiques français et allemand, qui se réuniront conjointement au moins une fois par an.

7. Moyens techniques et financiers de la Réserve de biosphère Vosges du Nord – Pfälzerwald

a) Moyens techniques :

Les personnels respectifs du SYCOPARC et du Bezirksverband sont tenus d'assurer la réalisation des objectifs du programme d'action de la Réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord – Pfälzerwald. Les deux cocontractants s'engagent à nommer chacun un coordinateur.

Le programme d'action de la RBT précisera les moyens techniques supplémentaires nécessaires à la réalisation de certaines actions ainsi qu'au bon fonctionnement de la coopération (coordination, traduction, formation continue etc.).

Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden für die Dauer von 2 Jahren.

Auf Wunsch des Vorsitzenden des Lenkungsausschusses gibt der wissenschaftliche Beirat Stellungnahmen zu allen Fragen der Betreuung des Reservates an den Lenkungsausschuss ab. Insbesondere äußert sich der wissenschaftliche Beirat zum Aktionsprogramm des Reservates.

Solange dieser wissenschaftliche Beirat noch nicht konstituiert ist, übernehmen dessen Funktion der deutsche und der französische Beirat. Sie treffen sich mindestens einmal pro Jahr.

7. Technische und finanzielle Mittel des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord

a) Technische Mittel:

Das jeweilige Personal des SYCOPARC und des Bezirksverbands ist verpflichtet, die Umsetzung der Ziele des Aktionsprogrammes des Biosphärenreservates Pfälzerwald – Vosges du Nord zu gewährleisten. Beide Vertragspartner verpflichten sich zur Ernennung jeweils eines Koordinators.

Im Aktionsprogramm des Biosphärenreservates werden die notwendigen zusätzlichen technischen Mittel festgelegt, die zur Umsetzung bestimmter Maßnahmen sowie zum guten Funktionieren der gemeinsamen Zusammenarbeit (Koordination, Übersetzungsarbeiten, Fortbildung, etc.) gehören.

<p>b) <u>Moyens financiers</u> :</p> <p>Dans le cadre de leurs prérogatives, les parties contractantes s'engagent à tout mettre en œuvre pour mobiliser les moyens financiers nationaux nécessaires à la mise en œuvre du programme d'action de la Réserve. En cas de besoin, des financements européens seront demandés. Les contractants prévoient chaque année une ligne budgétaire pour des projets communs.</p> <p>8. <u>Durée du protocole d'accord</u></p> <p>Le présent protocole est conclu pour une période de 10 ans</p> <p>Pendant l'intervalle, il ne pourra être révisé qu'avec l'accord des deux parties.</p>	<p>b) <u>Finanzielle Mittel:</u></p> <p>Im Rahmen ihrer Rechte bemühen sich die Vertragspartner darum, alle Möglichkeiten zur Umsetzung des Aktionsprogrammes des Biosphärenreservates mit Hilfe nationaler finanzieller Mittel auszuschöpfen. Europäische Fördermittel werden bei Bedarf beantragt. Die Vertragspartner stellen in ihren Haushalt jährlich jeweils einen bestimmten Betrag für gemeinsame Projekte ein.</p> <p>8. <u>Dauer der Vereinbarung</u></p> <p>Die vorliegende Vereinbarung ist gültig für 10 Jahre.</p> <p>Während dieses Zeitraumes kann sie nur mit Zustimmung der beiden Vertragsparteien verändert werden.</p>
<p>La présidente du SYCOPARC,</p> <p>Nathalie MARAJO GUTHMULLER</p>	<p>Der Stellvertretender Bezirkstagsvorsitzender,</p> <p>Dr. Klaus WEICHEL</p>
<p>Die Unterzeichnenden begrüßen die Weiterentwicklung des gemeinsamen Deutsch-Französischen UNESCO-Biosphärenreservates „Pfälzerwald – Vosges du Nord“.</p> <p>Sie unterstützen die zwischen den beiden Trägern geschlossene Vereinbarung und bekräftigen damit Ihren Willen zur grenzüberschreitenden Zusammenarbeit.</p> <p>Les signataires se félicitent du développement de la Réserve de biosphère franco-allemande commune Vosges du Nord – Pfälzerwald. Ils appuieront le présent accord conclu entre les deux structures porteuses et réaffirment ainsi leur volonté de coopération transfrontalière.</p>	

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 31

Nombre de voix pouvoirs : 21

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 52
Pour : 52
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Marque Valeurs Parc : Résultat des audits d'attribution sur les filières

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT que le SYCOPARC a fait réaliser un audit d'entrée dans la marque pour toutes les entreprises ayant formulé une demande,

CONSIDERANT le positionnement de la commission marque,

VU l'exposé des motifs présenté par Mme la Présidente,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'attribuer la marque « Valeurs Parc » pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention d'utilisation de la marque, pour :

- > Elevage herbivore et produits transformés
 - SCEA White cow ranch à Oberbronn – Kevin JUND
- > Hébergement et restauration
 - Chambres d'hôtes Paulusmühle à Soucht – Louis Schmidt et Flore Pierrot
 - Restaurant Au relais des bois à Sturzelbronn – M. Hoff
- > Prestations éducatives + hébergement et restauration
 - Ethic Etapes - La vie en vert à Neuwiller-lès-Saverne / gîte de groupe du Herrenstein

- de renouveler le marquage « Valeurs Parc » pour les entreprises ré-auditées.

- > Fruits, légumes, plantes et produits dérivés
 - Pistils et Dam'Nature à Sparsbach – Cédric Dossmann
- > Hébergement et restauration
 - Le Chalet Cocon à La Petite Pierre – Les chalets d'Emilie Gerber

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241207-CS071224DEL8-DE Date de réception préfecture : 10/12/2024
--

- d'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec les différents prestataires et entreprises cités ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Présidente à solliciter annuellement les cotisations auprès des entreprises marquées,
- d'autoriser Mme la Présidente à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO GUTHMULLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Nathalie MaraJo Guthmuller", written over the printed name.

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 26

Nombre de voix pouvoirs : 16

Etaient présents : Mmes GLAD, KLEIN, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, PFEFFER, STAATH, ZINGRAFF.

OBJET : Production de logements : Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier pour le bien sis 13 rue du château à La Petite-Pierre

Voix : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les articles L.234-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts du 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace,

VU le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

CONSIDERANT le travail mené par le Parc depuis de nombreuses années en faveur de la réhabilitation du patrimoine bâti ancien,

CONSIDERANT l'engagement de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace et du Massif des Vosges, via notamment le dispositif Plan Avenir Montagnes, pour développer les transitions et plus particulièrement afin de mettre en place un dispositif permettant de massifier les opérations de restauration et d'adaptation du patrimoine bâti ancien,

CONSIDERANT l'opportunité offerte par le rachat du bien sis 13 rue du Château 67290 La Petite-Pierre pour mener une opération démonstratrice d'adaptation et de réhabilitation du patrimoine bâti ancien tout en apportant des réponses aux besoins courants et fonctionnels de l'équipe du Parc,

CONSIDERANT l'opportunité de recourir aux services de l'EPF pour disposer du temps nécessaire au montage de l'opération tout en réduisant l'impact financier direct pour le SYCOPARC,

VU le rapport présenté,

APRES que Mme Marie-Paule LEHMANN, Présidente de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace se soit retirée pour l'examen de ce point,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de demander à l'EPF Alsace d'acquérir et de porter l'immeuble sis 13 rue du château 67290 La Petite-Pierre, en vue d'y mener une opération démonstratrice de réhabilitation et d'adaptation du patrimoine bâti ancien,

- d'autoriser Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du SYCOPARC à signer la convention

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL5-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

de portage du bien ainsi que la convention de mise à disposition du bien pour usage, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Pour extrait conforme



La Présidente,

~~Nathalie MRAJO-GUTHMULLER~~

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 29

Nombre de voix pouvoirs : 19

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Candidature du Parc au projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour la campagne 2025

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT l'appel à projets pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2025,

CONSIDERANT le rôle de chef de file du SYCOPARC dans la mise en œuvre des PAEC sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord Alsace Bossue et Vosges Mosellanes,

CONSIDERANT les partenariats historiques avec la Chambre d'Agriculture Alsace et l'Association Mosellane d'Economie Montagne pour l'animation et la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales et climatiques,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Mme la Présidente, à procéder au dépôt de deux dossiers (un pour le territoire bas-rhinois + un pour le territoire mosellan) en réponse à l'Appel à projet portant sur la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2025,

- d'autoriser Mme la Présidente à signer une convention avec la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin et l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde afin d'acter le partenariat dans l'animation des projets Agro-Environnementaux,

- d'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme
La Présidente,



Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL4-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 29

Nombre de voix pouvoirs : 19

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 48
Pour : 47
Contre : 0
Abstentions : 1

OBJET : Création d'un emploi non permanent à temps complet d'animateur à la Maison de l'Eau et de la Rivière

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 313-1, L. 332-8 et L. 332-23,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps complet, d'animateur territorial,
- d'autoriser la Présidente, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code général de la Fonction publique,
- de charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'animateur territorial.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL7-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 29

Nombre de voix pouvoirs : 19

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Mise à disposition d'un agent entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et l'association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-6 et L. 512-7 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le principe de la mise à disposition de Mme Nadia CARMAUX entre le SYCOPARC et l'Association pour la création du Parc naturel régional de l'Astarac à raison de 7 heures par semaine à compter du 1er février 2025, pour une durée d'un an,

-d'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre.



Pour extrait conforme

La Présidente

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL9-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 29

Nombre de voix pouvoirs : 19

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Adhésion au groupement de commandes lancé par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu l'article L. 4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R. 4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la

Reçu en préfecture le 06/12/2024 à 10h07
067-256700691-20241207-CS071224DEL2-DE
10/12/2024 10h07

convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARA-GUTHMULLER